

Cahiers ODeNa

Au croisement des savoirs

Cahier n° 2011-04. Rapport de recherche

CARTOGRAPHIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION AUTOCHTONE DES VILLES DU QUÉBEC

LA VILLE DE LA TUQUE ET LA ZONE D'INFLUENCE
TERRITORIALE DU CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE LA TUQUE

Carole Lévesque, Philippe Apparicio, Martin Gagnon,
Édith Cloutier et Christine Jean

Montréal 2011



REGROUPEMENT
DES CENTRES D'AMITIÉ
AUTOCHTONES DU QUÉBEC

DIALOG

Réseau de recherche et de connaissances
relatives aux peuples autochtones
Aboriginal Peoples Research and Knowledge Network

INRS

Université d'avant-garde



ODeNa

ARUC - CURA

Les Autochtones et la ville au Québec: identité, mobilité, qualité de vie et gouvernance
Aboriginal Peoples in Québec Cities: Identity, Mobility, Quality of Life and Governance

Cahiers ODENA

Cahier ODENA. Au croisement des savoirs. N° 2011-04. Rapport de recherche
Titre : *Cartographie sociale et économique de la population autochtone des villes du Québec. La ville de La Tuque et la zone d'influence territoriale du Centre d'amitié autochtone de La Tuque*
Auteurs : Carole Lévesque, Philippe Apparicio, Martin Gagnon, Édith Cloutier, Christine Jean
Éditeur : L'Alliance de recherche ODENA, le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
Lieu de publication : Montréal
Date : 2011

Carole Lévesque

Professeure, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

Philippe Apparicio

Professeur, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

Martin Gagnon

Agent de recherche, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

Édith Cloutier

Présidente, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec; directrice générale du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or

Christine Jean

Directrice générale, Centre d'amitié autochtone de La Tuque

Éditique

Céline Juin, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Révision linguistique

Catherine Couturier, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Diffusion

DIALOG. Le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones
Institut national de la recherche scientifique
Centre Urbanisation Culture Société
385, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, Canada H2X 1E3
odena@ucs.inrs.ca

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
225, Chef Max Gros Louis
Wendake, QC G0A 4V0
infos@rcaa.q.info

Organisme subventionnaire

L'Alliance de recherche ODENA est subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Université d'accueil du Réseau DIALOG et de l'Alliance de recherche ODENA



ISBN : 978-2-89575-274-5
ISSN : 2291-4161 (imprimé)
ISSN : 2291-417X (en ligne)
Dépôt légal : 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada



L'Alliance de recherche ODENA, à l'avant-garde de l'innovation sociale, offre des avenues alternatives dans la compréhension et la réponse aux défis individuels et sociétaux des Premiers Peuples au sein des villes du Québec. ODENA réunit des représentants de la société civile autochtone et des chercheurs universitaires engagés dans une démarche de coconstruction des connaissances afin d'améliorer la qualité de vie des Autochtones des villes et de renouveler les relations entre les Premiers Peuples et les autres citoyens du Québec dans un esprit d'égalité et de respect mutuel.

ODENA est une initiative conjointe de DIALOG — Le réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones et du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec; elle est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (Programme des Alliances de recherche universités-communautés). Nouvelle alliance de recherche partenariale et interdisciplinaire, ODENA vise à soutenir le développement social, économique, politique et culturel de la population autochtone des villes québécoises et à mettre en valeur l'action collective des centres d'amitié autochtones du Québec. Cette alliance privilégie la recherche de proximité, le partage continu des savoirs et leur inscription directe dans les initiatives de reconstruction sociale mises de l'avant par les instances autochtones concernées. Les chercheurs et partenaires autochtones de l'Alliance ODENA entretiennent quatre objectifs de recherche et d'action :

- Tracer un portrait d'ensemble de la situation sociale, économique, culturelle, politique et juridique des Autochtones des villes afin de se doter de nouveaux indicateurs et de nouveaux mécanismes pour planifier l'action.
- Caractériser et évaluer, à l'échelle de chacun des centres, les pratiques et les programmes afin de modeler l'offre de services et de renforcer les capacités.
- Comprendre les défis actuels en matière de pauvreté, de santé, de racisme, de discrimination, d'exclusion, d'inégalité et d'insécurité afin de diversifier et de consolider les interventions en développement social.
- Identifier les conditions d'une nouvelle participation citoyenne et mettre en valeur l'action collective autochtone.

Partenaires | Partners



INRS
Université d'avant-garde



DIALOG
Réseau de recherche et de connaissances
relatives aux peuples autochtones
Aboriginal Peoples Research and
Knowledge Network



REGROUPEMENT
DES CENTRES D'AMITIÉ
AUTOCHTONES DU QUÉBEC



Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue



CICO CENTRE INTERNATIONAL
DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE



Centre d'amitié
autochtone
de Val-d'Or



Val-d'Or
Native
Friendship
Centre



Centre d'amitié
autochtone
de Sept-Îles



Centre d'amitié
autochtone du
Saguenay



Centre d'amitié
Eénoù de
Chibougamau



Centre d'amitié
autochtone de
Lanaudière



Centre d'amitié
autochtone de
Montréal



Centre d'amitié
autochtone de
La Tuque



Centre d'entraide
et d'amitié
autochtone de
Senneterre



NATIONAL
ASSOCIATION OF
FRIENDSHIP
CENTRES



| Table des matières |

| | |
|--|-----------|
| Liste des tableaux..... | iii |
| Liste des figures | v |
| Introduction..... | 1 |
| 1. Méthodologie | 5 |
| 1.1 La nature, la portée et les limites méthodologiques des données..... | 5 |
| 1.1.1 Données du Registre des Indiens..... | 5 |
| 1.1.2 Données de Statistique Canada | 7 |
| 1.2 La notion de zone d'influence territoriale appliquée aux centres d'amitié autochtones étudiés | 12 |
| 1.2.1 Trois échelles territoriales de la zone d'influence..... | 12 |
| 1.2.2 Trois niveaux de comparaison des données..... | 13 |
| 2. Zone d'influence territoriale du Centre d'amitié autochtone de La Tuque | 15 |
| 2.1 Le territoire | 15 |
| 2.2 Communautés autochtones atikamekw | 18 |
| 2.3 Poids démographique des Autochtones dans la zone d'influence territoriale du CAALT | 21 |
| 3. Caractéristiques démographiques de la population autochtone concernée | 29 |
| 3.1 Identité autochtone | 29 |
| 3.2 Structure par âge et sexe | 32 |
| 3.3 Situation familiale | 36 |
| 4. Situation socioéconomique de la population autochtone concernée | 41 |
| 4.1 Scolarité | 41 |
| 4.2 Revenu..... | 44 |
| 4.3 Taux d'activité | 51 |
| 5. Langue maternelle et langue d'usage de la population autochtone concernée | 55 |
| 6. Mobilité résidentielle de la population autochtone concernée..... | 59 |
| Les faits saillants de l'étude..... | 61 |
| Bibliographie..... | 65 |
| Annexe..... | 67 |
| Glossaire | 69 |



| Liste des tableaux |

| | | |
|------------|--|----|
| Tableau a | Villes d'accueil des centres d'amitié autochtones au Québec | 2 |
| Tableau 1 | Inconstance du nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens selon certains lieux de résidence | 7 |
| Tableau 2 | Communautés autochtones partiellement dénombrées ou dont les données sont supprimées au Québec, recensements de 1996 à 2006 | 10 |
| Tableau 3 | Correspondance des zones de Statistique Canada avec les entités administratives québécoises | 11 |
| Tableau 4 | Accessibilité des communautés autochtones de la zone d'influence territoriale à partir de La Tuque | 17 |
| Tableau 5 | Population autochtone de la MRC de La Tuque jointe à la ville de La Tuque par les fusions municipales survenues entre 2001 et 2006 | 18 |
| Tableau 6 | Population inscrite selon le Registre des Indiens dans les communautés atikamekw du Québec, 2006 | 20 |
| Tableau 7 | Population ayant une identité autochtone dans les communautés atikamekw localisées dans la zone d'influence territoriale du CAALT, 2006 | 20 |
| Tableau 8 | Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 | 23 |
| Tableau 9 | Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2001 | 24 |
| Tableau 10 | Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 1996 | 25 |
| Tableau 11 | Parts de la ville et de l'AR dans la population totale et autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT, 1996 à 2006 | 26 |
| Tableau 12 | Parts de la ville et de l'AR dans la population totale et autochtone des hommes de la zone d'influence territoriale du CAALT, 1996 à 2006 | 26 |
| Tableau 13 | Parts de la ville et de l'AR dans la population totale et autochtone des femmes de la zone d'influence territoriale du CAALT, 1996 à 2006 | 27 |
| Tableau 14 | Fluctuation de la part des groupes d'identité autochtone dans la population inscrite au Registre des Indiens de la province de Québec, de la zone d'influence territoriale du CAALT et de ses constituantes, 1996 à 2006 | 30 |
| Tableau 15 | Variation (en point de pourcentage) de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT et la province de Québec selon le statut au Registre des Indiens, 1996 à 2006 | 31 |
| Tableau 16 | Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 | 36 |
| Tableau 17 | Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2001 | 36 |
| Tableau 18 | Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 1996 | 36 |
| Tableau 19 | Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 | 38 |
| Tableau 20 | Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 | 42 |
| Tableau 21 | Erreur type du revenu moyen de la population ayant une identité autochtone, ville de La Tuque, 1995, 2000, 2005 | 46 |

| | | |
|------------|--|----|
| Tableau 23 | Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 | 53 |
| Tableau 24 | Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT et de la population totale du Québec, 1996 à 2006 | 54 |
| Tableau 25 | Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 | 60 |
| Tableau 26 | Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT, 1996-2006 | 60 |



| Liste des figures |

| | | |
|-----------|---|----|
| Figure a | Localisation des centres d'amitié autochtones au Québec..... | 3 |
| Figure 1 | Les six différentes couches de territoire de la zone d'influence comparées dans les tableaux et graphiques | 13 |
| Figure 2 | Couleurs associées aux principaux sous-groupes dans les graphiques du document | 14 |
| Figure 3 | Structure du territoire de la zone d'influence territoriale du CAALT en 2006 | 16 |
| Figure 4 | Territoires de la zone d'influence territoriale du CAALT et de ses constituantes selon l'année du recensement | 17 |
| Figure 5 | Population ayant une identité autochtone ou inscrite au Registre des Indiens, communautés atikamekw du Québec, 2006..... | 19 |
| Figure 6 | Évolution de la population selon l'identité et le statut, zone d'influence territoriale du CAALT, 1996 à 2006..... | 22 |
| Figure 7 | Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 | 23 |
| Figure 8 | Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2001 | 24 |
| Figure 9 | Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 1996 | 25 |
| Figure 10 | Part de la population autochtone résidant dans les parties résiduelles de chacune des trois constituantes de la zone d'influence territoriale du CAALT, 2006, 2001, 1996 | 26 |
| Figure 11 | Part de la population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, ville de La Tuque et zone d'influence territoriale du CAALT, 2006..... | 30 |
| Figure 12 | Population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT, 1996 à 2006 | 31 |
| Figure 13 | Pyramide des âges de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes et province de Québec, 2006 | 33 |
| Figure 14 | Part de la population ayant une identité autochtone selon le territoire de résidence dans la zone d'influence territoriale du CAALT, par groupe d'âge, 2006 | 34 |
| Figure 15 | Variation des groupes d'âge de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes et province de Québec, 1996 à 2006..... | 35 |
| Figure 16 | Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 | 37 |
| Figure 17 | Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT et de la population du Québec, 1996 à 2006 | 38 |
| Figure 18 | Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, sauf les enfants vivant en famille, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 | 39 |
| Figure 19 | Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT et de la population du Québec, sauf les enfants vivant en famille, 1996 à 2006 | 39 |
| Figure 20 | Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 | 42 |
| Figure 21 | Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT et de la population de 15 ans et plus du Québec, 1996 et 2006..... | 43 |

| | | |
|-----------|--|----|
| Figure 22 | Revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes et de la population du Québec, 2005 et 1995 à 2005 | 46 |
| Figure 23 | Variation de la répartition du revenu total, population ayant une identité autochtone et un revenu, et population du Québec ayant un revenu, zone d'influence territoriale du CAALT et province de Québec, 1995 à 2005 | 47 |
| Figure 24 | Variation selon le sexe du revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT et de la population du Québec, 1995 à 2005 | 47 |
| Figure 25 | Répartition selon le sexe du revenu total de la population ayant une identité autochtone, ville de La Tuque et zone d'influence territoriale du CAALT, 2005..... | 48 |
| Figure 26 | Composition du revenu total de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2005 | 49 |
| Figure 27 | Variation de la composition du revenu total de la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT et de la population du Québec, 1995 à 2005 | 49 |
| Figure 28 | Prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2005 | 50 |
| Figure 29 | Variation de la prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT et la population du Québec, 2000 à 2005 | 50 |
| Figure 30 | Taux d'activité de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006 | 52 |
| Figure 31 | Taux d'emploi de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006 | 52 |
| Figure 32 | Taux de chômage de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006 | 53 |
| Figure 33 | Variation des indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT et de la population du Québec, 1996-2006..... | 54 |
| Figure 34 | Langue maternelle de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 | 56 |
| Figure 35 | Variation de la population ayant une identité autochtone selon la langue maternelle, zone d'influence territoriale du CAALT et province de Québec, 1996 à 2006..... | 56 |
| Figure 36 | Langue la plus souvent parlée à la maison de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 | 57 |
| Figure 37 | Variation de la population ayant une identité autochtone selon la langue la plus souvent parlée à la maison, zone d'influence territoriale du CAALT et province de Québec, 1996 à 2006 | 57 |
| Figure 38 | Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 | 59 |
| Figure 39 | Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et province de Québec, 1996 à 2006..... | 60 |



| Introduction |

a) Mise en situation

La présence des Autochtones¹ dans les villes du Québec est une réalité encore trop souvent méconnue, voire ignorée. Pour de nombreux Québécois et Québécoises, les Autochtones résident tous et toutes dans des réserves localisées en milieu rural ou isolé, loin de la vie urbaine et citadine. Rares sont les personnes qui savent qu'une cinquantaine de villes comptent de nos jours une population autochtone relativement nombreuse, parmi lesquelles on retrouve à la fois des grands centres urbains, tels que Montréal et Québec, et des pôles régionaux, tels que Trois-Rivières, La Tuque, Val-d'Or et Saguenay. Cette population connaît une forte croissance : de quinze à seize fois plus nombreuse en 2008 qu'elle ne l'était en 1980, elle s'est accrue de manière significative ces dernières années; dans une ville comme Val-d'Or, la population autochtone a pratiquement triplé entre 1996 et 2006 (Statistique Canada 2008)². Cette population est également très diversifiée puisqu'elle se compose, selon les endroits, de personnes issues des Premières Nations, du Peuple inuit ou du groupe métis. De plus, la répartition des groupes selon l'âge et le genre présente également des différences significatives selon les villes considérées.

Dans le cadre des travaux de l'Alliance de recherche ODENA, nous nous sommes intéressés au profil démographique et socioéconomique de la population autochtone qui réside dans sept villes régionales du Québec — que nous appellerons villes d'accueil — où sont établis des centres d'amitié autochtones : Chibougamau, Joliette, La Tuque, Saguenay, Senneterre, Sept-Îles et Val-d'Or (voir Tableau a)³. Dans la foulée, le profil de la population autochtone des villes et des réserves ou

¹ Selon la *Loi constitutionnelle* de 1982, le terme Autochtone s'applique aux trois groupes de descendants des premiers habitants du Canada : les Indiens (appelés Amérindiens au Québec), les Métis et les Inuit. Les Indiens/Amérindiens sont regroupés au sein de dix Premières Nations. Outre la population autochtone des villes, la population autochtone des communautés (ou réserves) est répartie dans 42 collectivités amérindiennes situées dans toutes les régions administratives de la province et dans 14 villages nordiques au Nunavik.

² Bien que l'on constate un peu partout au Canada et au Québec une présence de plus en plus nombreuse et significative des Autochtones en milieu urbain — on estime en général qu'au moins 50 % de la population autochtone totale réside de nos jours dans des villes — il demeure difficile d'estimer la proportion démographique réelle que représente cette population autochtone urbaine (tous groupes confondus), à cause des limites méthodologiques associées à l'autodéclaration dans les recensements canadiens. En effet, plusieurs personnes peuvent déclarer avoir une origine autochtone (souvent métisse) sans que ce statut puisse être validé sur le plan identitaire, juridique ou administratif. C'est particulièrement le cas au Québec alors que plusieurs associations ou regroupements de personnes métisses revendiquent un statut constitutionnel et des droits territoriaux ou ancestraux. Contrairement à la situation qui existe dans d'autres provinces canadiennes (Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta notamment), aucun de ces groupes n'a encore fait l'objet d'une reconnaissance légale au sein de la province. Il est donc impossible de distinguer dans les statistiques les personnes dont les origines métisses sont prouvées et reconnues, de celles qui affirment détenir une ascendance métisse sans preuve adéquate ou encore de celles qui sont issues de couples mixtes. De plus, comme nous le verrons plus loin, plusieurs communautés autochtones (sur réserve) refusent de participer au recensement; les données de Statistique Canada les concernant sont donc incomplètes, voire inexistantes dans certains cas; nous en avons tenu compte dans nos analyses en ayant recours par exemple aux données du Registre fédéral des Indiens inscrits. Ces nombreuses situations font en sorte qu'il faut utiliser les données disponibles avec beaucoup de précaution; c'est ce que nous avons fait tout au long de cette nouvelle cartographie en prenant soin de faire les distinctions qui s'imposent lorsque cela s'avérait possible. Les résultats obtenus nous permettent néanmoins d'identifier quelques tendances et spécificités populationnelles au regard des villes étudiées et des communautés autochtones localisées en périphérie de ces villes.

³ Des centres d'amitié autochtones sont aussi établis à Montréal et à Québec depuis plusieurs décennies. Un profil de la population autochtone qui y réside sera réalisé ultérieurement. Toutefois, étant donné la localisation géographique de ces villes, leur rôle d'attraction potentielle pour l'ensemble de la population de la province, et leur statut de métropole (Montréal) et de capitale nationale (Québec), la méthodologie utilisée sera différente et reposera sur des analyses spatiales d'un autre ordre.

collectivités autochtones situées en périphérie de ces villes d'accueil a également retenu notre attention à cause des services offerts ou des liens de proximité qui débordent souvent le cadre municipal. En effet, la ville régionale au sein de laquelle est établi un centre d'amitié autochtone est généralement une destination privilégiée ou encore un carrefour de rencontres et d'activités pour la population autochtone, que celle-ci réside dans la ville en question, qu'elle provienne des villes avoisinantes ou des réserves et établissements indiens localisés à plus ou moins grande distance.

Ce faisant, la clientèle desservie par un centre d'amitié autochtone⁴ est loin de se limiter à la population autochtone résidente de la ville où il est installé physiquement. Bien au contraire, le centre d'amitié autochtone, pour des raisons à la fois historiques, sociales, économiques et culturelles, se retrouve au cœur d'une vaste dynamique de mobilité et de déplacement présentant de nombreuses spécificités qu'il importe de documenter lorsque l'on souhaite mieux comprendre et améliorer les conditions de vie de la population autochtone des villes québécoises. Prenons comme exemple le transport médical entre les réserves et les villes assuré par plusieurs centres d'amitié ou encore l'accueil de patients en provenance de diverses communautés autochtones du Nord et du Moyen-Nord séjournant dans les villes, parfois sur de longues périodes, pour y recevoir des soins de santé ou accoucher. Pensons également à la fréquentation des écoles provinciales par des enfants autochtones de plus en plus présents dans les villes d'accueil pendant l'année scolaire. Autant de situations peu connues qui ont motivé nos choix en matière de recherche. Il nous intéresse en effet de savoir quelles sont les caractéristiques de la population autochtone susceptible de fréquenter un centre d'amitié autochtone et de mieux comprendre l'environnement populationnel à l'intérieur duquel se déploient les centres d'amitié autochtones des sept villes régionales étudiées.

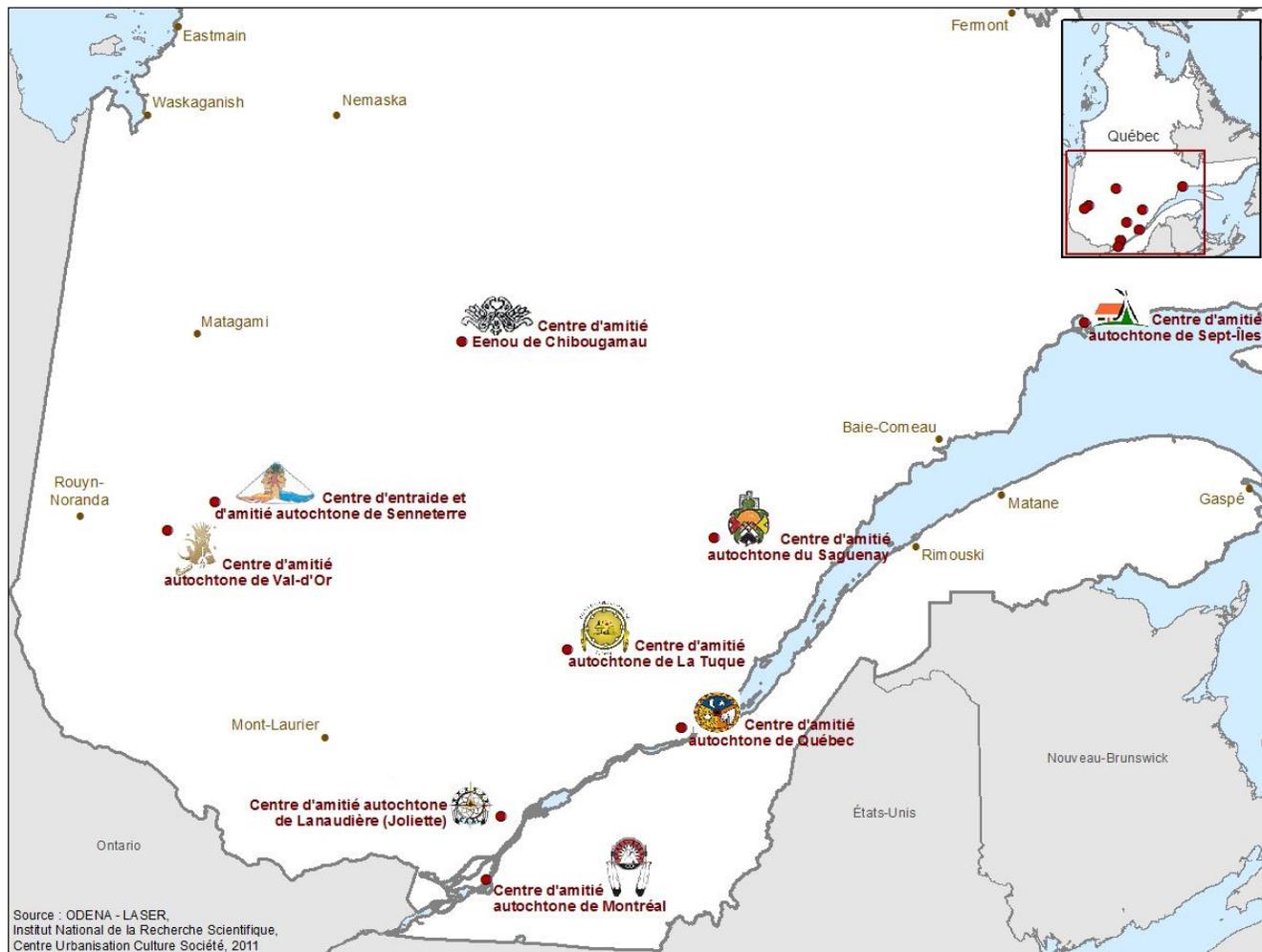
Tableau a : Villes d'accueil des centres d'amitié autochtones au Québec

| Centre d'amitié autochtone | Date de création | Ville d'accueil régionale |
|--|------------------|---------------------------|
| Centre d'amitié Eenou de Chibougamau | 1969 | Chibougamau |
| Centre d'amitié autochtone de Lanaudière | 2001 | Joliette |
| Centre d'amitié autochtone de La Tuque | 1975 | La Tuque |
| Centre d'amitié autochtone du Saguenay | 2010 | Saguenay |
| Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre | 1978 | Senneterre |
| Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles | 2006 | Sept-Îles |
| Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or | 1974 | Val-d'Or |

| Centre d'amitié autochtone | Date de création | Métropole et capitale nationale |
|--|------------------|---------------------------------|
| Centre d'amitié autochtone de Montréal | 1975 | Montréal |
| Centre d'amitié autochtone de Québec | 1979 | Québec |

⁴ C'est à Winnipeg en 1951 que le premier centre d'amitié autochtone a vu le jour au Canada. Au Québec, le premier centre a ouvert ses portes en 1969 à Chibougamau; le dixième a été créé à Saguenay à l'automne 2010. À l'origine, ces centres ont été mis sur pied afin de pallier le manque de services et de ressources disponibles pour les Autochtones qui vivent à l'extérieur de leur communauté ou réserve d'origine, puisque les services administrés par les conseils de bande ne s'étendent pas au-delà de leurs frontières respectives (Bordeleau et Mouterde 2008). La création des centres émane de l'initiative de personnes autochtones qui se retrouvent dans les villes régionales ou dans les grands centres et qui constatent rapidement les difficultés auxquelles font face les nouveaux arrivants : isolement, manque de moyens et de ressources; le besoin de s'épauler et de se soutenir se fait vite sentir.

Figure a : Localisation des centres d'amitié autochtones au Québec



b) Circonscrire la zone d'influence territoriale d'un centre d'amitié autochtone

La localisation des centres d'amitié autochtones dans les villes régionales que nous avons étudiées ne s'est pas faite au hasard. En effet, les villes en question sont toutes situées sur des territoires depuis longtemps fréquentés par les Premiers Peuples. Avant même que le centre d'amitié n'existe, l'endroit était déjà habité, fréquenté, visité par une population autochtone. De nos jours, avec la multiplication des accès routiers et aériens, la population autochtone est de plus en plus mobile, autant celle qui réside dans les communautés que celle des villes.

Lorsque l'on cherche à savoir quelle est la population autochtone susceptible d'être desservie par un centre d'amitié autochtone, on prend habituellement en compte la population autochtone de la ville où est installé le centre d'amitié en question. Mais cette mesure fait abstraction des dynamiques de déplacement et de circulation entre la ville d'accueil concernée, les villes des alentours et les communautés autochtones environnantes; elle fait aussi abstraction des ententes existantes entre les communautés et les centres d'amitié en matière de santé par exemple.

C'est en tentant de combler cette lacune qu'un questionnement portant sur le rayonnement territorial d'un centre d'amitié autochtone s'est fait jour et nous a conduit à nous intéresser au rôle des centres

dans la transformation des formes de mobilité contemporaines entre les villes et les réserves ou territoires autochtones. Dès lors, la ville d'accueil où est installé un centre d'amitié autochtone peut difficilement être considérée comme un point de chute ou une simple destination : elle devient le moteur d'une nouvelle configuration territoriale. Pour les besoins de l'exercice, nous avons construit un nouveau concept, celui de **zone d'influence territoriale**, afin de couvrir non pas seulement une réalité (celle de la résidence), mais un ensemble de réalités sociologiques susceptibles de contribuer à transformer les dynamiques de mobilité entre les communautés autochtones et les villes.

La **zone d'influence territoriale** d'un centre d'amitié autochtone est l'aire de distribution et de circulation de la population autochtone à l'intérieur d'un territoire donné. Ce territoire est déterminé selon plusieurs échelles : municipalité, agglomération, municipalité régionale de comté (MRC) et regroupement de MRC, et intègre, selon le cas, les villes, villages, communautés ou autres lieux de rencontre saisonniers ou permanents. Ce territoire est également traversé de nombreuses infrastructures. Cette zone d'influence territoriale est le théâtre d'un ensemble de relations de diverses natures (sociales, commerciales, économiques). À l'intérieur de cette zone, le centre d'amitié agit comme un pôle de convergence qui engendre une nouvelle mobilité ou circulation des Autochtones. La zone d'influence territoriale se mesure à la fois sous l'angle démographique et socioéconomique, de même que sous l'angle des services offerts à la population concernée.

À partir des données statistiques du recensement canadien de 1996, 2001 et 2006 et de celles du Registre des Indiens du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada, nous proposons une nouvelle façon d'aborder cet ensemble de réalités. Il est important de noter que nous n'avons pas créé comme tel de nouvelles données statistiques. Nous offrons simplement, à partir des données existantes, de nouvelles combinaisons et de nouveaux agencements relatifs à la population autochtone considérée en matière d'identité, d'âge, de sexe, de situation socioéconomique, de langue et de mobilité résidentielle.

c) Organisation du rapport

Le présent rapport concerne la ville de La Tuque et la zone d'influence territoriale du Centre d'amitié autochtone de La Tuque (CAALT) ; il est composé de six chapitres. Le premier s'attarde à décrire la méthodologie utilisée pour obtenir le portrait de la situation démographique de la population autochtone au Québec, notamment les sources et la différenciation des couches de territoires d'analyse. Le deuxième chapitre propose un portrait global (géographique et démographique) de la zone d'influence territoriale du CAALT. La deuxième partie du chapitre 2 détaille plus particulièrement le poids démographique de la population selon son identité de 1996 à 2006.

Le troisième chapitre s'attarde aux caractéristiques démographiques de la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT, selon l'identité, l'âge et la situation familiale. On retrouve dans le chapitre 4 un portrait de la situation socioéconomique des Autochtones de la zone d'influence, qui détaille le niveau de scolarité, le revenu et le taux d'activité, chez les femmes comme chez les hommes. Le chapitre 5 s'intéresse à la connaissance et à l'usage de la langue autochtone, comme langue maternelle et comme langue d'usage principale à la maison. Finalement, le chapitre 6 aborde la question de la mobilité résidentielle de la population autochtone de la zone d'influence territoriale. Mentionnons également que la conclusion fait ressortir les faits saillants de la présente étude.



1. Méthodologie

Il est difficile d'obtenir un portrait global et adéquat de la situation démographique de la population autochtone au Québec. Aucune des sources de données disponibles ne rend compte de l'ensemble des groupes et ne couvre toutes les situations. Néanmoins, deux sources principales sont généralement utilisées⁵ : 1) **Statistique Canada**, dont les données proviennent du recensement canadien quinquennal; 2) le **Registre des Indiens** du ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AADNC), qui répertorie la population des Indiens inscrits à l'échelle du Canada. Chacune de ces sources présente des limites méthodologiques importantes, mais elles permettent également d'observer des tendances populationnelles.

1.1 La nature, la portée et les limites méthodologiques des données

1.1.1 Données du Registre des Indiens

▪ Cadre de production

En vertu de la *Loi sur les Indiens*, adoptée en 1876 et amendée à plusieurs reprises au cours du 20^e siècle, le Registre des Indiens constitue le répertoire officiel de tous les Indiens inscrits, ou avec statut, au Canada (AADNC 2010). Des répertoires contenant des listes des personnes ayant le statut d'Indien existent depuis 1850 au Canada, et le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) en a centralisé l'administration dans le Registre des Indiens à partir de 1951. Le 13 juin 2011, le nom de ce ministère a été modifié pour Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Ce ministère assume la responsabilité des relations entre le gouvernement canadien et l'ensemble des Autochtones du Canada, soit les Premières Nations (Amérindiens), les Métis et les Inuit.

Seules les personnes appartenant aux Premières Nations sont concernées par la *Loi sur les Indiens* et sont inscrites au Registre. Toutefois, bien que les membres des nations crie et naskapis du Québec soient inscrits au Registre, ils ne relèvent plus de la *Loi sur les Indiens*, mais de la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec* depuis 1984. Ce changement de cadre juridique s'inscrivait dans la foulée des signatures de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) avec les Cris et les Inuit en 1975, et de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) avec les Naskapis en 1978. Les Inuit du Nunavik sont reconnus sur le plan constitutionnel en tant que groupe autochtone à l'échelle fédérale, mais la Convention de la Baie-James et du Nord québécois leur procure également des droits en vertu de nombreuses lois québécoises. Quant à la population qui s'identifie comme métisse, elle n'a pas encore fait l'objet d'une reconnaissance juridique au Québec, contrairement à ce qu'on observe en Ontario, au Manitoba ou en Colombie-Britannique où sont établies diverses Nations métisses provinciales. Au Québec, les personnes métisses sont regroupées pour la plupart au sein de quelques organisations qui revendiquent, parfois depuis plus de 40 ans, des droits territoriaux ou de chasse à l'intérieur de la province.

Le statut d'Indien se transmet par le sang à la descendance, mais au cours de l'histoire certaines personnes ayant une origine ou une ascendance des Premières Nations n'ont pu être inscrites au

⁵ Outre Statistique Canada et le Registre des Indiens inscrits, une autre source statistique sectorielle existe au Québec : le Registre des bénéficiaires des Conventions de la Baie-James et du Nord québécois et du Nord-Est québécois. Ce dernier registre compile l'information relative aux Cris de Eeyou Istchee, aux Inuit du Nunavik et aux Naskapis de Kawawachikamach. Le recours à cette source complémentaire ne s'avère pas pertinent pour l'instant dans le cadre de ce document.

Registre des Indiens ou ont perdu leur statut au cours de leur vie. Ces Indiens dépouillés de leur statut étaient notamment des femmes des Premières Nations ayant perdu leur statut en épousant un homme non Indien avant 1985, et leurs enfants. Depuis lors, deux réformes importantes ont apporté des amendements à la *Loi sur les Indiens* étant donné le caractère discriminatoire des dispositions qui concernaient les femmes. D'abord, depuis 1985, les femmes indiennes ne perdent plus leur statut au moment de leur mariage, indépendamment du statut juridique ou civil du mari; de plus, à cette date, les femmes qui avaient auparavant perdu leur statut d'Indienne inscrite ont pu le recouvrer et, sous certaines conditions, elles ont pu le transmettre à leurs enfants. Cependant, des inégalités persistaient en matière de transmission à la seconde génération selon le statut de la mère ou du père. En 2010, avec la mise en application de la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens*, il a été convenu que tous les petits-enfants admissibles des femmes qui avaient perdu leur statut après avoir épousé un non-Indien pouvaient désormais être inscrits au Registre des Indiens. Ces changements à la loi ont eu des impacts importants sur les inscriptions au Registre et, partant, sur la démographie des populations autochtones.

Dans la *Loi sur les Indiens* et la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*, un groupe d'Indiens inscrits pour qui des terres ont été réservées constitue une bande indienne et ces terres forment une réserve, terme auquel on préférera à l'occasion celui de communauté autochtone. Le territoire d'une réserve est régi par le gouvernement fédéral, mais les lois provinciales s'y appliquent. Ce territoire est toutefois une propriété commune indivisible dont aucune partie ne peut appartenir en propre à un individu. Si cette particularité législative a pour but premier la préservation de l'intégrité des frontières de la réserve, elle a de nombreuses incidences sociales et légales et limite, par exemple, le champ d'action économique des personnes qui y vivent.

▪ Précision des données

Hormis pour les quelques individus sans affiliation, inscrits sur la liste générale, les personnes inscrites au Registre des Indiens sont affiliées à une des bandes indiennes, ou communautés, reconnues. Elles font donc partie de la population d'une communauté particulière, qu'elles résident « sur réserve », soit sur le territoire de la communauté autochtone, ou « hors réserve ». Si les chiffres du Registre sont en principe très précis, la population réelle de certaines communautés peut être surestimée dans certains cas. Certaines communautés n'ayant pas le statut de réserve attribué par AADNC n'apparaissent pas au Registre des Indiens et leurs résidents sont considérés comme affiliés à une autre communauté. C'est le cas des Indiens inscrits d'Oujé-Bougoumou, chez les Cris du Québec, considérés au Registre comme des résidents de Mistissini, même s'ils résident dans un autre lieu⁶. Ajoutons que le statut de résident « hors réserve » est générique, il ne permet donc pas une localisation des Autochtones sur le territoire national. Par exemple, un Indien inscrit dans une communauté donnée et résidant « hors réserve » pourrait très bien habiter un autre pays que le Canada.

⁶ Sur un plan administratif, le village d'Oujé-Bougoumou est désigné comme étant un établissement indien. Selon Statistique Canada, un établissement indien est un lieu où réside de façon plus ou moins permanente un groupe autonome d'au moins dix Indiens (Autochtones). Les établissements indiens sont en général situés sur des terres de la Couronne qui relèvent de la compétence fédérale ou provinciale/territoriale. Ils n'ont pas de limites officielles et ne sont pas réservés à l'usage et au bénéfice exclusif d'une bande indienne, comme c'est le cas pour les réserves indiennes. Statistique Canada compte sur AADNC pour déterminer quels sont les établissements indiens devant être reconnus comme subdivisions de recensement; cette reconnaissance doit être faite avec l'accord des autorités provinciales ou territoriales (<http://www.statcan.gc.ca...>).

▪ Écart entre le nombre total d'Indiens inscrits et celui selon le lieu de résidence depuis 2006

En plus du total des Indiens inscrits par communauté, les données du Registre fournissent deux informations : le sexe des personnes inscrites et leur lieu de résidence (sur le territoire de la communauté ou à l'extérieur). Si la somme des groupes d'une communauté selon le sexe est toujours égale au total de sa population, ce n'est parfois pas le cas en ce qui concerne le lieu de résidence. Dans les données du Registre postérieures à 2004 (depuis que les chiffres sur la population inscrite résidant sur une terre de la Couronne ne sont plus disponibles séparément), on observe plusieurs cas où la somme des groupes d'une communauté selon le lieu de résidence (en réserve ou hors réserve) est inférieure au total de sa population. Ce problème touche cinq communautés de quatre Premières Nations : les Algonquins vivant hors réserve de Hunter's Point (aussi connu comme Wolf Lake First Nation), les Innus de la réserve de Pakuashipi, les Malécites vivant hors réserve de Whitworth et les Cris des communautés de Nemaska et de Whapmagoostui (voir Tableau 1).

Dans le cas de Pakuashipi par exemple, le registre rapporte que 296 personnes résident dans la communauté en 2005, dont 295 en réserve et une hors réserve. En 2006 toutefois, le Registre indique une population totale de 299 personnes, mais dont aucune ne réside en réserve et un nombre trop petit pour être diffusé habite hors réserve. La situation demeure la même en 2007, alors qu'en 2008 la population de 309 personnes se divise en 148 femmes vivant en réserve et zéro hors réserve, et 164 hommes dont le lieu de résidence est inconnu. Étant donné que ce genre de problème ne se présente pas dans les données antérieures à 2005, il serait possible que ces écarts résultent de difficultés d'interprétation quant à la nature du lieu de résidence de personnes vivant en des lieux anciennement traités comme des terres de la Couronne.

Tableau 1 : Inconstance du nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens selon certains lieux de résidence

| Année | Algonquins hors réserve de Hunter's Point | | Innus en réserve de Pakuashipi | | Malécites hors réserve de Whitworth | | Cris en réserve de Nemiscau et Whapmagoostui | |
|-------|---|---------|--------------------------------|---------|-------------------------------------|---------|--|---------|
| | Somme | Déficit | Somme | Déficit | Somme | Déficit | Somme | Déficit |
| 2005 | 274 | - | 296 | - | 764 | - | - | - |
| 2006 | * | -218 | 0 | -299 | * | -775 | - | - |
| 2007 | * | -209 | 0 | -302 | 786 | - | 1444 | - |
| 2008 | * | -208 | 148 | -161 | * | -770 | 0 | -1450 |
| 2009 | * | -205 | 158 | -164 | * | -780 | 0 | -1489 |

Source : AADNC 2010.

Notes : - = Ne s'applique pas;

* = Population non diffusée par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour des raisons de confidentialité;

Somme = Population selon le lieu de résidence tel qu'indiqué au Registre;

Déficit = Déficit de population selon le lieu de résidence par rapport à la population de la communauté tel qu'indiquée au Registre.

1.1.2 Données de Statistique Canada

▪ Cadre de production

En vertu de ses obligations constitutionnelles, le gouvernement fédéral a la charge de recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements statistiques sur les activités commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques et autres, nécessaires au bon fonctionnement du pays. Aux termes de la *Loi sur la statistique*, Statistique Canada a le mandat de s'acquiescer de cette tâche, et notamment de recenser la population canadienne tous les cinq ans. Jusqu'en date du recensement de 2006, cette enquête comportait deux questionnaires : un questionnaire « court » de quelques questions envoyé à tous les foyers canadiens, et un questionnaire « long » obligatoire,

envoyé à un échantillon d'un foyer sur cinq. La plupart des chiffres publiés sur la population dans le recensement sont donc extrapolés à partir de cet échantillon de 20 %, ce qui peut influencer la qualité et la précision des données obtenues.

▪ **Précision des données**

La préservation du caractère anonyme des données publiées dans le recensement est une obligation légale de Statistique Canada. Deux types de traitement sont employés afin de satisfaire à cet objectif, et ces traitements influent sur la précision des données offertes à l'ensemble des utilisateurs. Le premier traitement est la suppression des régions, qui consiste à éliminer d'un tableau les données portant sur la population d'une région statistique lorsque ses effectifs sont inférieurs à un seuil donné. Les résidents d'un territoire doivent être au nombre de 250, répartis dans au moins 40 ménages privés, pour la diffusion de données sur le revenu, et au nombre de 40 pour les autres données (mais 100 dans le cas d'une région personnalisée pour les besoins d'un client). Statistique Canada élimine aussi des tableaux les chiffres concernant des sous-groupes de moins de dix personnes.

Statistique Canada procède à un second traitement, soit l'arrondissement aléatoire de tous les effectifs diffusés dans les tableaux, à l'exception des chiffres de la population intégrale du recensement en cours et du recensement précédent. Ces chiffres sont arrondis à un multiple de 5, au hasard vers le haut ou vers le bas, parfois à un multiple de 10. Dans le cas d'un effectif de 12 personnes, par exemple, l'arrondissement aléatoire à un multiple de 5 fera en sorte que le chiffre inscrit au tableau sera 10 ou 15. C'est pourquoi tous les chiffres portant sur les effectifs d'un tableau se terminent invariablement par 0 ou par 5. Les chiffres des totaux dans les tableaux sont habituellement arrondis indépendamment des autres chiffres, ce qui permet de conserver un minimum de précision.

C'est pourquoi le calcul de la somme des effectifs des sous-ensembles d'un groupe ne donne pas toujours un chiffre égal au total du groupe. De même, la somme des pourcentages dans un groupe ne donne pas toujours 100 %, car les moyennes et pourcentages diffusés dans les tableaux de Statistique Canada sont généralement calculés à partir des chiffres arrondis. Ajoutons que l'arrondissement aléatoire peut grandement réduire la précision des données diffusées lorsque les effectifs sont petits, en particulier lorsque des pourcentages sont calculés à partir de deux petits chiffres arrondis. Par exemple, 11 chômeurs sur une population active de 44 personnes donnerait un taux de chômage de 25 %, mais si les valeurs se trouvent arrondies à 10 chômeurs et 40 personnes actives, c'est un taux de chômage de 37,5 % qui sera inscrit au tableau statistique.

▪ **Concept d'identité autochtone dans le recensement**

Pour les besoins du recensement canadien, Statistique Canada demande depuis 1996 à chaque recensé de répondre à une question sur l'appartenance à l'un des trois groupes qui constituent la population autochtone du Canada (Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit), sur la base de la perception du recensé face à son identité autochtone (Statistique Canada 2010 : 36). La notion de population autochtone est elle-même porteuse d'ambiguïtés dans la mesure où il y a plusieurs définitions possibles de ce qu'est une personne autochtone. Si le Registre des Indiens, de par les implications de la *Loi sur les Indiens* du Canada, adopte une posture restrictive, Statistique Canada a privilégié une approche ouverte et inclusive. Plutôt qu'un cadre légal « autorisant » les personnes à faire partie du groupe des Indiens inscrits, Statistique Canada s'appuie sur ce que les personnes perçoivent d'elles-mêmes (autodéclaration) et sur les appartenances qu'elles choisissent de revendiquer.

Le Registre des Indiens ne concernant qu'une portion des Peuples autochtones, excluant d'office les populations métisses et inuit, les données du recensement au sujet des Autochtones portent sur une population plus nombreuse que celle délimitée par le Registre des Indiens. Font partie des personnes ayant une identité autochtone dans le recensement : les individus qui sont inscrits au Registre des Indiens du Canada, ceux qui pourraient l'être, mais ne désirent pas être inscrits, ceux dont le statut ne correspond pas totalement aux exigences de la *Loi sur les Indiens* et ceux qui appartiennent à un groupe autochtone qui n'est pas couvert par cette loi.

Plus précisément, un recensé qui revendique une identité autochtone peut déclarer être un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit. Possède aussi une identité autochtone, au sens de Statistique Canada, une personne qui a déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens*, ou une personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation. Un recensé a la possibilité de revendiquer plus d'une identité à la fois, auquel cas il est placé dans un quatrième groupe de personnes ayant une identité autochtone multiple. Un cinquième groupe, les personnes ayant fourni une réponse non comprise ailleurs, rassemble les recensés ayant fourni une réponse compatible avec une identité autochtone, mais qui ne cadre pas avec l'un des quatre groupes précédents.

La reconnaissance et la revendication de l'identité autochtone ont progressé dans la population canadienne ces dernières années (Statistique Canada 2010). Cette progression concerne en particulier des personnes dont le statut ne correspond pas nécessairement avec exactitude à ceux des groupes officiels. Elle s'est donc accompagnée d'une complexification de la notion d'identité autochtone par rapport aux catégories traditionnellement reconnues. Par exemple, une personne dont un parent est un Indien inscrit et l'autre une personne non autochtone pourrait considérer faire partie du groupe des Métis, tout comme elle pourrait déclarer une identité autochtone multiple. Il ne faut donc pas considérer l'identité autochtone dans le recensement comme un équivalent automatique de l'appartenance à un regroupement officiel, comme l'est le fait d'être inscrit au Registre des Indiens ou sur la liste des bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Statistique Canada demande d'ailleurs aussi au recensé, dans une autre question, s'il est un Indien inscrit ou un Indien des traités⁷ en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Statistique Canada 2010). Les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des membres d'une communauté indienne sans avoir précisé une identité autochtone particulière sont comptées dans le groupe ayant donné une réponse non comprise ailleurs (Statistique Canada 2010). Dans l'ensemble du Québec, en 2006, seuls 4,1 % des personnes ayant une identité autochtone ont signalé une identité multiple ou ont fourni une réponse non comprise ailleurs (respectivement 0,9 % et 3,2 %).

Étant donné d'occasionnels rejets du dénombrement dans certaines communautés autochtones et le succès parfois mitigé du dénombrement ailleurs (voir section suivante), le nombre d'Indiens inscrits recensés dans un territoire peut être inférieur à celui que contient le Registre des Indiens pour la même année. Les chiffres du recensement sur le nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens sont ainsi utiles en combinaison avec d'autres données du recensement ou pour l'étude d'autres territoires que ceux des communautés autochtones, mais ils ne peuvent se substituer totalement aux effectifs officiels du Registre.

⁷ Selon AADNC, les Indiens des traités sont les personnes appartenant à une Première Nation ou à une bande indienne ayant signé un traité avec la Couronne au 19^e siècle et au début du 20^e siècle. Ces traités, portant le nom de Traités numérotés de 1 à 9, concernent des Premières Nations de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Il n'y a aucun traité numéroté au Québec.

▪ Communautés autochtones partiellement dénombrées

Lors du recensement, il arrive que le dénombrement ne soit pas autorisé dans certaines communautés autochtones ou qu'il soit interrompu avant d'être mené à terme. La qualité des données recueillies pour certaines communautés autochtones peut aussi être jugée insuffisante par Statistique Canada. Lorsque cela survient, les données de ces communautés autochtones partiellement dénombrées ne sont pas publiées individuellement et ne sont pas incluses dans les totaux régionaux. Au Québec, sept communautés autochtones se sont retrouvées dans cette situation au moins une fois entre 1996 et 2006. S'ajoute au dénombrement partiel le fait que la population recensée dans un territoire peut être trop petite pour que les données puissent être diffusées, selon les normes de confidentialité de Statistique Canada, faisant alors l'objet d'une suppression des données. Au Québec, quatre communautés autochtones se sont retrouvées dans cette situation au moins une fois entre 1996 et 2006. Le dénombrement partiel et la suppression des données ont pour résultat que la population de chacune des onze communautés précitées est omise dans les données d'au moins un des recensements de 1996, 2001 ou 2006 (voir Tableau 2).

Tableau 2 : Communautés autochtones partiellement dénombrées ou dont les données sont supprimées au Québec, recensements de 1996 à 2006

| Communauté | Statut | MRC ou territoire équivalent | Zone d'influence territoriale | Années de dénombrement partiel/absence de données | | |
|----------------|----------------------|------------------------------|-------------------------------|---|------|------|
| | | | | 2006 | 2001 | 1996 |
| Akwesasne | Réserve | Le Haut-Saint-Laurent | | x | x | x |
| Cacouna | Réserve | Rivière-du-Loup | | x | x | x |
| Doncaster | Réserve | Les Laurentides | | x | x | |
| Essipit | Réserve | La Haute-Côte-Nord | Sept-Îles | x | | |
| Gesgapegiag | Réserve | Avignon | | x | | |
| Hunter's Point | Établissement indien | Témiscamingue | Val-d'Or/Senneterre | x | x | x |
| Kahnawake | Réserve | Roussillon | Montréal | x | x | x |
| Kanesatake | Réserve | Deux-Montagnes | Montréal | x | x | x |
| Lac-Rapide | Réserve | La Vallée-de-la-Gatineau | | x | x | |
| Wendake | Réserve | Québec | Québec | x | | x |
| Whitworth | Réserve | Rivière-du-Loup | | x | x | x |

Source : Statistique Canada 2008b; 2008c; totalisation personnalisée de 2009 : *Données selon la nation/communauté autochtone au Québec, 1996 à 2006.*

Enfin, un nombre substantiel de ménages d'un territoire peuvent décider de ne pas répondre lors d'un recensement donné. Leur proportion sur l'ensemble des ménages recensés constitue le taux global de non-réponse. Lorsque le taux global de non-réponse d'un territoire est égal ou supérieur à 25 %, les données à son sujet ne sont pas diffusées, hormis les chiffres de la population et du nombre de logements. Par contre, les données sont prises en compte dans les totaux des territoires de niveau supérieur. Lorsque le taux de non-réponse est inférieur à 25 % tout en étant supérieur à 5 %, les données sont publiées, mais un indicateur de prudence est ajouté aux territoires concernés.

En raison de la participation variable des Autochtones aux recensements, des fluctuations sont susceptibles d'apparaître dans les données, alors que de véritables changements pourraient passer inaperçus. Il faut donc faire preuve d'une certaine prudence lors de la comparaison entre plusieurs recensements des données sur l'identité autochtone et le statut d'Indien inscrit, en particulier l'observation de tendances. Ajoutons que l'évolution récente de la représentation, du discours des Autochtones sur eux-mêmes et des amendements juridiques récents à la *Loi sur les Indiens* fait en sorte que le nombre de personnes s'identifiant à un groupe autochtone dans le recensement s'est considérablement accru ces dernières années (Statistique Canada 2010 : 36).

▪ Découpage géographique

La délimitation de l'extension maximale de la zone d'influence territoriale d'un Centre d'amitié autochtone et des territoires couverts par ses échelles locales et intermédiaires doit nécessairement se soumettre aux limites des découpages statistiques disponibles. Il s'agit ici des subdivisions de recensement (SDR), des agglomérations de recensement (AR) et régions métropolitaines de recensement (RMR), et des divisions de recensement (DR). Ces découpages calquent respectivement les territoires des municipalités et territoires équivalents, des régions urbaines de petite et de grande taille, et des MRC et territoires équivalents (voir Tableau 3).

Tableau 3 : Correspondance des zones de Statistique Canada avec les entités administratives québécoises

| Entité administrative | Entité statistique | Abréviation |
|--|--|-------------|
| Municipalité et territoires équivalents | Subdivision de recensement | SDR |
| Région urbaine de petite taille | Agglomérations de recensement | AR |
| Région urbaine de grande taille | Régions métropolitaines de recensement | RMR |
| Municipalité régionale de comté et territoires équivalents | Division de recensement (parfois deux MRC combinées) | DR |

Notons que les territoires où sont installées les communautés autochtones au Québec sont considérés comme équivalents à une municipalité sous un angle statistique; elles constituent donc des unités statistiques indépendantes à l'échelle des SDR, mais peuvent être englobées dans les AR ou RMR des villes si elles en sont voisines. Par exemple, l'AR de Val-d'Or combine les territoires de la SDR (municipalité) de Val-d'Or et de la SDR (réserve indienne) de Lac-Simon.

▪ Diachronie

À l'échelle d'analyse considérée par cette étude, les unités statistiques du recensement sont normalement calquées sur les subdivisions administratives qui leur correspondent. Ainsi, lorsque ces subdivisions voient leur territoire modifié, les unités statistiques le sont aussi. La vague de fusions municipales qui a marqué le Québec durant la première décennie des années 2000 a ainsi entraîné de nombreux changements dans la délimitation des territoires des unités statistiques. Par exemple, la SDR de Val-d'Or de 2006 combine les territoires de cinq SDR qui étaient séparées en 2001, soit Dubuisson, Sullivan, Val-Senneville, Vassan et le Val-d'Or de 2001. De même, les territoires des AR et des RMR sont susceptibles de s'agrandir avec le temps, au gré de la croissance des zones urbaines correspondantes (une réduction est toutefois théoriquement possible). La RMR de Montréal, dont les frontières s'étendent davantage à chaque nouveau recensement, en est le parfait exemple. Bien que plus stables, les limites des DR peuvent aussi évoluer, au gré des rajustements survenant parfois entre les MRC.

Les modifications successives de ces limites constituent un défi statistique lorsque l'on souhaite utiliser des données provenant de recensements différents et elles imposent des choix parmi les compromis possibles. D'une part, certaines modifications reflètent des changements dans la nature de l'espace occupé, comme l'urbanisation de régions rurales qui deviennent parties prenantes d'une AR ou RMR. D'autre part, les fusions ou modifications de limites peuvent modifier la population concernée par une unité statistique à travers le temps, sans que cela soit associé à un changement de nature du territoire concerné. Les découpages territoriaux d'un recensement donné reflétant la situation

administrative et démographique du moment, les données d'une unité statistique du recensement de 2006 peuvent donc concerner un territoire quelque peu différent de celles des recensements de 2001 ou de 1996.

Dans certains cas, il est possible de reconstituer le territoire d'un recensement à partir de ceux d'un autre (par exemple fusionner en 2001 les unités statistiques formant la ville de Montréal de 2006), au prix d'une précision amoindrie et de la perte de certaines variables qui ne peuvent être reconstituées (comme le revenu médian). Il est aussi possible de commander à Statistique Canada les données d'un recensement réassemblées en fonction des limites territoriales d'un autre recensement. Il serait par exemple la plupart du temps possible d'obtenir des données de 2001 et 1996 redécoupées selon les mêmes limites que celles du recensement de 2006. Une telle opération peut toutefois exiger un investissement considérable. Le coût des données constitue donc un des paramètres qui guident les choix effectués.

Dans le cadre des portraits dont il est ici question, il a été décidé de presque toujours composer avec les découpages changeants propres à chacun des recensements. Dans certains cas, des territoires de recensement plus anciens sont combinés pour inclure ceux de recensements plus récents (par exemple Chicoutimi et Jonquière en 2001 et en 1996), et dans d'autres un découpage personnalisé a été commandé (pour la zone d'influence du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau par exemple).

1.2 La notion de zone d'influence territoriale appliquée aux centres d'amitié autochtones étudiés

En ce qui concerne les communautés autochtones, il est possible de distinguer celles dont les résidents entretiennent des relations préférentielles avec un centre d'amitié autochtone. Un des principaux déterminants de cette relation est l'existence d'un parcours reliant la communauté au centre d'amitié (route, voie maritime, voie ferrée, voie aérienne pour les communautés inuit). La zone d'influence territoriale d'un centre d'amitié autochtone particulier n'englobera donc pas nécessairement toutes les communautés qui s'en trouvent géographiquement rapprochées.

1.2.1 Trois échelles territoriales de la zone d'influence

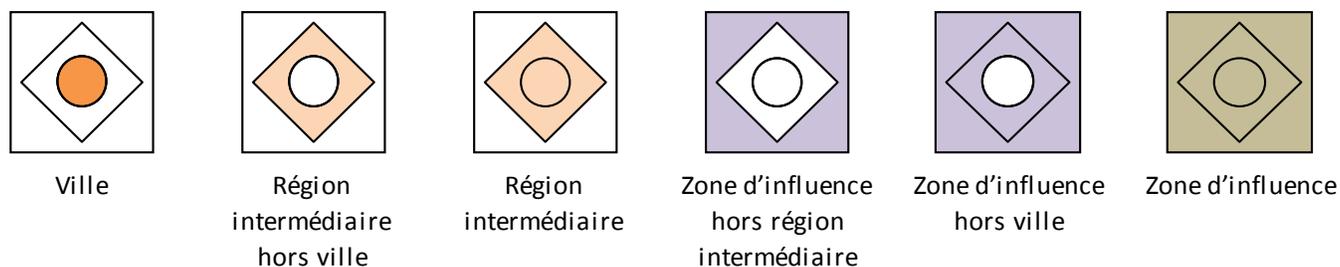
Pour les besoins de la présente analyse, trois échelles territoriales sont retenues. Le plus vaste territoire est couvert à l'échelle de la zone d'influence territoriale, alors que le plus restreint se limite à la municipalité où se trouve le centre d'amitié autochtone. S'y ajoute une échelle intermédiaire d'analyse, constituée par l'agglomération de recensement ou la MRC qui englobe la ville (parfois deux MRC sont statistiquement combinées). Afin de bien saisir la portée des comparaisons entre échelles territoriales menées tout au long de cette analyse, il ne faut pas perdre de vue que les communautés autochtones sont considérées, sous un angle statistique, comme des villes ou territoires équivalents. Le territoire d'une ville où se trouve un centre d'amitié autochtone exclut donc nécessairement la population vivant dans les communautés voisines, qu'elles soient lointaines ou adjacentes. Par contre, les territoires des régions intermédiaires, correspondant à des AR ou des MRC, incluent souvent une ou plusieurs communautés. Quant aux territoires des zones d'influence territoriales, ils sont expressément délimités dans l'optique d'inclure toutes les communautés dont des résidents pourraient entretenir une relation préférentielle avec le centre d'amitié de la zone ou de la ville elle-même. Il en résulte que les portraits dépeints par les données pour les régions intermédiaires et les zones d'influence seront souvent fortement teintés par les situations particulières des communautés qu'elles englobent. Ceci, bien sûr, dans la mesure où les résidents de ces communautés auront participé au recensement.

1.2.2 Trois niveaux de comparaison des données

Trois niveaux de comparaison sont mis à profit tout au long de cette analyse, afin de mieux cerner la situation de la population vivant dans la zone d'influence territoriale d'un centre d'amitié autochtone. Tout d'abord, cette analyse met l'accent sur la situation dépeinte par les données les plus récentes, celles du recensement de 2006, mais les données des recensements de 2001 et de 1996 sont souvent invoquées afin de comparer certaines caractéristiques à plusieurs moments. Lorsqu'indiqué, ceci permet de mieux saisir l'évolution de l'état de la situation de la population et des territoires.

Ensuite, puisque le cœur de cette analyse se fonde sur la géographie d'une population autochtone, les différentes couches de territoire formant la zone d'influence territoriale sont quasi systématiquement comparées entre elles. Cela permet de souligner les contrastes souvent très marqués entre les caractéristiques des populations résidant dans la ville, autour de la ville ou alors plus loin dans la zone d'influence. Toutefois, à l'occasion de la comparaison d'un territoire avec un autre d'échelle supérieure qui l'englobe, une ville avec sa MRC par exemple, il est parfois plus instructif de confronter le territoire inclus avec la portion restante du territoire d'appartenance : la ville comparée avec la partie de la MRC qui est en dehors de la ville. Nous ajoutons ou substituons donc parfois aux trois territoires précités des « portions restantes » de territoire, soit la région intermédiaire hors ville (MRC, AR ou RMR), la zone d'influence hors ville ou la zone d'influence hors région intermédiaire (voir Figure 1 ci-dessous). Enfin, un petit nombre de variables font l'objet d'une comparaison spécifique entre la ville ou l'ensemble de la zone d'influence territoriale considérée et la province de Québec.

Figure 1 : Les six différentes couches de territoire de la zone d'influence comparées dans les tableaux et graphiques



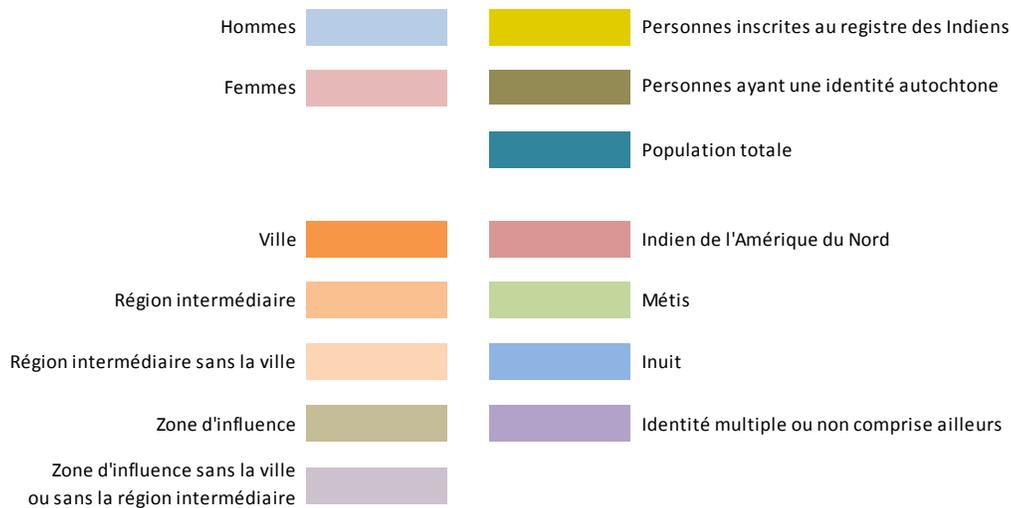
Finalement, le troisième et dernier niveau de comparaison réside dans les différents sous-groupes qui constituent la population autochtone de la zone d'influence territoriale. Certaines variables concernent d'office l'ensemble de la population d'une échelle territoriale, comme le revenu total des ménages ou le taux de chômage des personnes. Mais la plupart des variables des recensements subdivisent la population en sous-catégories : hommes/femmes, groupes d'âge, classes de revenu ou groupes d'identité autochtone. Lorsque les données le permettent et que l'intérêt le commande, ces sous-groupes font donc aussi l'objet de comparaisons, la plupart impliquant toujours les mêmes ensembles de sous-groupes (voir Figure 2).

La construction et l'assemblage des graphiques et des tableaux ont pour but premier de traduire le plus fidèlement possible les situations et phénomènes révélés par les trois niveaux de comparaison des données. Toutefois, afin d'optimiser l'intelligibilité de l'information présentée, jamais plus de deux niveaux de comparaison ne sont combinés à la fois dans un même graphique ou tableau. En ce qui concerne plus particulièrement les graphiques, nous avons préféré déconstruire les comparaisons en mosaïques combinant une série de graphiques simples en une seule figure. Il en résulte que les comparaisons visuelles exigent un peu plus de « va-et-vient » entre les éléments des mosaïques

qu'avec un seul graphique complexe intégrant toute l'information. Par contre, si la synthèse des différentes informations livrées par ce type de graphique s'en trouve un peu allongée, les graphiques sont plus faciles à décortiquer, car chaque information est plus distinctement exposée.

Finalement, dans le but toujours de rendre l'information visuelle la plus claire possible, nous avons conçu les graphiques à l'aide de gammes de couleurs uniformisées et spécifiquement associées aux sous-groupes des quatre principaux ensembles de comparaison. Il y a bien sûr quelques exceptions, le nombre de couleurs utilisables étant limité et certains graphiques ne pouvant par nature se conformer à cette norme. La figure ci-dessous présente les couleurs employées pour désigner chaque sous-groupe au sein des quatre ensembles.

Figure 2 : Couleurs associées aux principaux sous-groupes dans les graphiques du document



2. Zone d'influence territoriale du Centre d'amitié autochtone de La Tuque

À quelques exceptions près, clairement indiquées, les données exposées tout au long de cette analyse de la population autochtone de la zone d'influence du Centre d'amitié autochtone de La Tuque (ci-après nommée zone d'influence territoriale du CAALT) sont adaptées des recensements de 2006, 2001 et 1996 de Statistique Canada (cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada). Elles concernent donc l'ensemble de la population ayant déclaré une identité autochtone dans le cadre de ces trois recensements. Les autres données citées proviennent pour la plupart du Registre des Indiens et ne concernent donc que les personnes qui y sont inscrites.

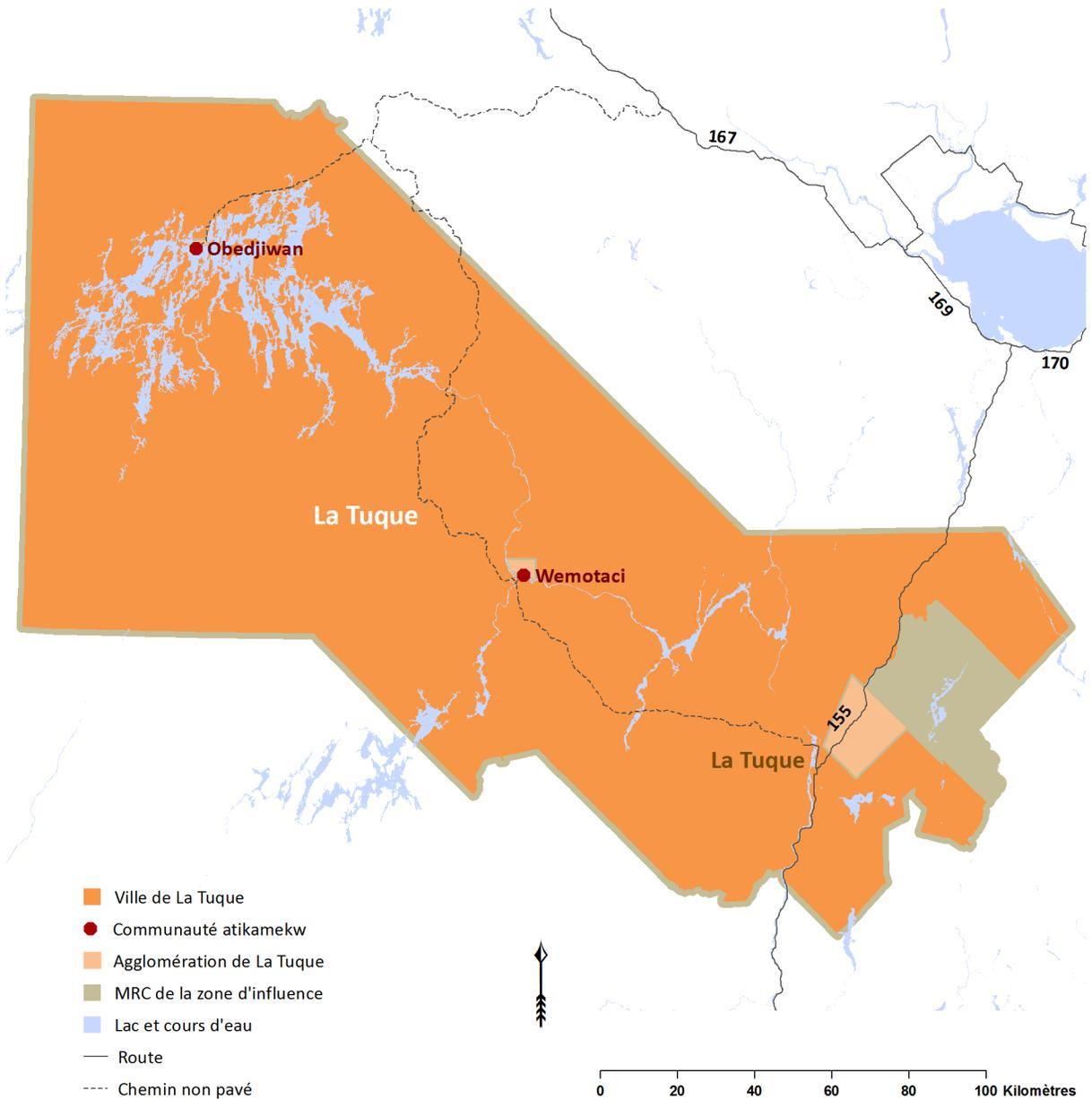
2.1 Le territoire

La zone d'influence territoriale du CAALT recoupe presque exactement le territoire de l'AR de La Tuque, auquel s'ajoute les deux communautés autochtones comprises dans ses limites. Ce territoire équivalent à une MRC, subséquemment simplement nommé MRC de La Tuque (voir la Figure 3 ci-dessous), occupe une superficie totale de 26 350 km² en date du recensement de 2006. La MRC de La Tuque et la zone d'influence du CAALT couvrent donc le même territoire. La zone d'influence territoriale du CAALT est bordée par d'autres zones d'influence : celle des Centres d'amitié autochtones de Val-d'Or et Senneterre à l'ouest, celle du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau au nord-ouest, celle du Centre d'amitié autochtone du Saguenay au nord-est et celle du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière au sud. Elle est aussi en contact avec d'autres parties de la province de Québec, à l'est et au sud-ouest.

La principale route d'accès de la zone d'influence territoriale du CAALT, la route 155, rejoint le territoire par le sud, à partir de la ville de Shawinigan en Mauricie, et le traverse vers le nord jusqu'au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette route passe par le noyau urbanisé de la ville de La Tuque. Seuls quelques chemins forestiers parcourent le reste du territoire, vers le nord-ouest, dont les chemins 25 Ouest et 10 qui relient La Tuque aux communautés autochtones de la zone d'influence. Ce dernier chemin peut aussi être emprunté à partir de la route 167 au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au recensement de 2006, la zone d'influence territoriale du CAALT compte une population totale de 15 235 personnes, dont 3 515 ayant déclaré une identité autochtone. En plus des habitants de la municipalité de La Tuque elle-même, la zone d'influence territoriale du CAALT inclut les résidents de la totalité du territoire de la MRC de La Tuque, incluant celle de deux des trois communautés atikamekw du Québec (voir Tableau 4). La troisième communauté atikamekw, Manawan, n'est pas prise en compte dans les chiffres de la zone d'influence, car elle est située dans la zone d'influence du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière. Hormis La Tuque, la zone ne compte aucune autre ville où réside une population autochtone importante.

Figure 3 : Structure du territoire de la zone d'influence territoriale du CAALT en 2006



Sources : Statistique Canada, recensement de 2006; ministère des Transports du Québec, 2011.

Tableau 4 : Accessibilité des communautés autochtones de la zone d'influence territoriale à partir de La Tuque

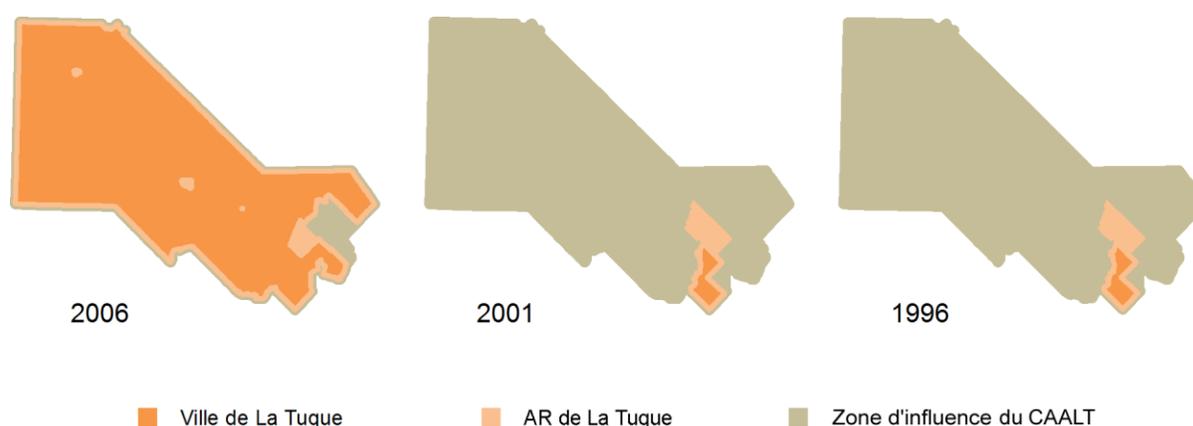
| Communauté | Cheminement |
|------------|---|
| Wemotaci | Chemin forestier (25 ouest). Liaison ferroviaire à partir de La Tuque. |
| Obedjiwan | Chemin forestier (25 ouest) jusqu'à Wemotaci, puis chemin forestier (10). Accessible du Lac-Saint-Jean par la route 167 puis un chemin forestier. |

Source : Transports Québec 2010.

Les deux communautés autochtones de la zone d'influence territoriale du CAALT sont reliées par des chemins forestiers à la ville de La Tuque. La communauté d'Obedjiwan est aussi connectée au réseau routier du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La zone d'influence territoriale du CAALT sera comparée à deux zones d'analyse dans ce document : à l'échelle intermédiaire, le territoire de l'agglomération de recensement (AR) de La Tuque, et à l'échelle la plus locale, celui de la ville de La Tuque, siège du Centre d'amitié autochtone de La Tuque (voir Figure 4). Entre les recensements de 1996 et de 2006, les territoires statistiques de la zone d'influence et de l'AR de La Tuque sont demeurés identiques. Par contre, celui de la ville de La Tuque s'est formidablement agrandi à la suite des fusions municipales en une grande poussée vers le nord-ouest entre 2001 et 2006, rejoignant même celui de la municipalité de Senneterre, elle aussi en expansion (voir Tableau 5). Huit des dix localités annexées sont toutefois des territoires dits «non organisés», dont quatre (Kiskissink et Lac Tourlay au nord-est, et Lac-Berlinguet et Obedjiwan au nord-ouest) ne compteraient en 2006 aucune population. Les quatre autres territoires dits «non organisés», Petit-Lac-Wayagamac et Lac-des-Moires à l'est et Rivière-Windigo et Lac-Pellerin au nord-ouest, totaliseraient 405 habitants en 2006. Lac-Pellerin aurait eu une population de 216 habitants en 2006, mais en raison d'un taux de non réponse trop élevé, il n'est pas possible de déterminer si certains d'entre eux ont une identité autochtone. Ajoutons que depuis ces annexions, les territoires des communautés d'Obedjiwan, Wemotaci et Coucoucache se retrouvent totalement imbriqués dans celui de la municipalité de La Tuque, mais sans en faire partie, ni statistiquement ni administrativement.

Figure 4 : Territoires de la zone d'influence territoriale du CAALT et de ses constituantes selon l'année du recensement



Source : Statistique Canada, recensements de 2006, 2001, 1996.

Le considérable agrandissement du territoire de la ville de La Tuque a pour résultat qu'une partie de la population ayant une identité autochtone réside en 2006 dans une portion de la ville qui en 2001 n'était pas encore fusionnée. Il pourrait en résulter un biais qui incite à la prudence dans l'observation de l'évolution des caractéristiques de la population à cette échelle entre 2001 et 2006. En effet, si la population autochtone des localités fusionnées présentait des différences par rapport à celle habitant La Tuque en 2001, leur addition a pu se traduire par des variations dans les chiffres entre 2001 et 2006 qui ne seraient pas dues à de véritables changements dans la condition des résidents de La Tuque en 2001.

Tableau 5 : Population autochtone de la MRC de La Tuque jointe à la ville de La Tuque par les fusions municipales survenues entre 2001 et 2006

| Territoires ajoutés | Population autochtone ajoutée |
|---------------------|-------------------------------|
| Total | 115 |
| Kiskissink | - |
| La Croche | 75 |
| Lac-Berlinguet | - |
| Lac-des-Moires | * |
| Lac-Pellerin | * |
| Lac-Tourlay | - |
| Obedjiwan | - |
| Parent | 10 |
| Petit-Lac-Wayagamac | * |
| Rivière-Windigo | 15 |

Source : Statistique Canada, recensements de 2006 et 2001.

Note : Pour des raisons de confidentialité, les chiffres de la population autochtone des anciens territoires non organisés de Lac-des-Moires, Lac-Pellerin et Petit-Lac-Wayagamac ne sont pas diffusés par Statistique Canada en 2006. Cette population est toutefois incluse dans celle de la ville de La Tuque.

Les fusions municipales survenues en 2002 ont entraîné l'annexion de dix municipalités de la MRC de La Tuque à la ville de La Tuque. En 2006, la ville de La Tuque compte 655 résidents ayant une identité autochtone, alors que sans ces fusions elle en aurait eu 540. Ces 115 personnes de plus dans la ville sont du même coup 115 personnes de moins dans la partie de la MRC hors La Tuque. Les trois quarts de cet ajout proviennent de la fusion de l'ancienne municipalité de La Croche.

Les utilisateurs potentiels des services du Centre d'amitié autochtone de La Tuque sont les Autochtones qui vivent dans les zones urbaines ou rurales de la zone d'influence, qui résident dans les deux communautés atikamekw situées dans la zone, et les Autochtones qui vivent ailleurs, de passage à La Tuque. Étant donné la nature des données employées pour mener cette étude, seules les populations des deux premiers groupes sont considérées dans les chiffres analysés.

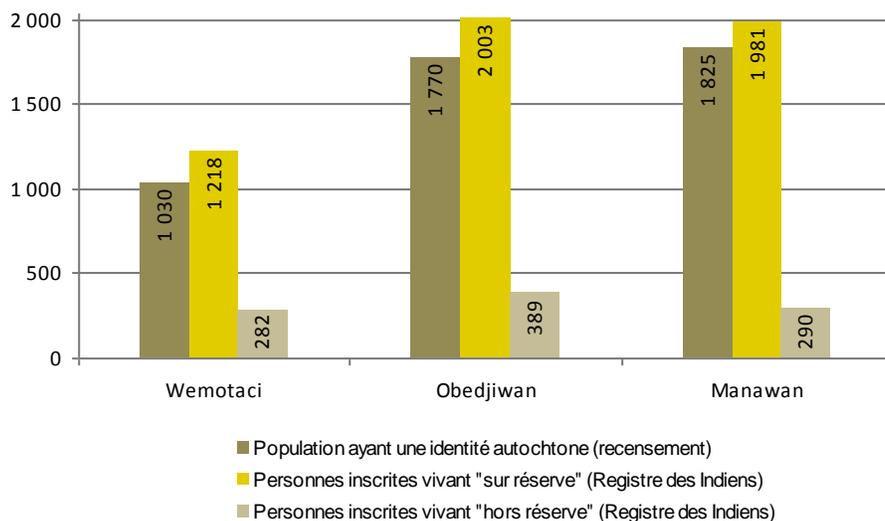
2.2 Communautés autochtones atikamekw

Globalement, selon le Registre des Indiens, la nation atikamekw du Québec compte 6 641 personnes en 2009, dont 4 199 relèvent de l'une des communautés de la zone d'influence. En 2006, année du plus récent recensement, 82,8 % des 3 892 personnes inscrites au Registre des Indiens dans les deux communautés atikamekw localisées sur le territoire de la zone d'influence y résident effectivement (voir Tableau 6). La nation atikamekw compte une troisième communauté, Manawan, située dans la zone d'influence territoriale du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière; 2 271 personnes y sont inscrites en 2006, et 1 981 personnes y résident.

Selon les données du recensement de Statistique Canada en 2006, la population totale des deux communautés atikamekw de la zone d'influence territoriale du CAALT (donc excluant Manawan) se chiffre à 2 855 habitants (voir Tableau 7). Plus de 95 % de ces effectifs possèdent une identité

autochtone (2 800 personnes), et la majorité résident à Obedjiwan (1 770 personnes). On constate que le nombre de personnes ayant une identité autochtone recensées dans les communautés est systématiquement plus petit que le nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens résidant dans ces mêmes communautés en 2006 (voir Figure 5). L'écart observé est possiblement une conséquence du sous-dénombrement des Autochtones au recensement, car les effectifs ayant une identité autochtone devraient par définition au moins égaler le nombre d'inscrits dans un lieu de résidence donné. Cela dit, les taux de non-réponse des communautés de la zone d'influence territoriale du CAALT sont inférieurs à 10 % en 2006.

Figure 5 : Population ayant une identité autochtone ou inscrite au Registre des Indiens, communautés atikamekw du Québec, 2006



Les trois communautés atikamekw du Québec voient la grande majorité de leur population inscrite au Registre des Indiens vivre sur leur territoire même en 2006. Cette prédominance est la plus élevée pour Manawan et la moins accentuée pour Wemotaci (respectivement 87,2 % et 81,2 %).

Dans les trois cas, le nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens vivant sur réserve s'avère supérieur à celui des personnes ayant déclaré avoir une identité autochtone au recensement. L'écart le plus élevé est dans la communauté d'Obedjiwan, avec 233 personnes sur les 2 000 inscrites.

Source : Statistique Canada, recensement de 2006; AADNC, 2010.

Tableau 6 : Population inscrite selon le Registre des Indiens dans les communautés atikamekw du Québec, 2006

| Communauté | Localisation détaillée | Population totale | Lieu de résidence | | |
|---------------------------|------------------------|-------------------|-------------------|--------------|-------------|
| | | | Réserve | Hors Réserve | % Réserve |
| Total de la nation | - | 6 163 | 5 202 | 961 | 84,4 |
| Zone d'influence | - | 3 892 | 3 221 | 671 | 82,8 |
| Wemotaci | MRC La Tuque | 1 500 | 1 218 | 282 | 81,2 |
| Obedjiwan | MRC La Tuque | 2 392 | 2 003 | 389 | 83,7 |
| Manawan | Hors zone d'influence | 2 271 | 1 981 | 290 | 87,2 |

Source : AADNC 2010.

Le Québec compte trois communautés autochtones atikamekw, dont deux sont situées dans la zone d'influence territoriale du CAALT. Selon le Registre des Indiens, les trois communautés totalisent 6 163 personnes inscrites en 2006, dont 961 résidant ailleurs que sur leur territoire. Les trois cinquièmes de tous les Atikamekw habitent l'une des deux communautés situées dans la zone d'influence en 2006, soit 3 221 personnes.

Aucune de ces communautés ne fait partie de la ville de La Tuque, mais leurs territoires se retrouvent tous les deux imbriqués dans celui de la ville depuis les fusions municipales de 2002. La population de ces deux communautés est toutefois incluse dans le territoire statistique de l'AR de La Tuque.

Tableau 7 : Population ayant une identité autochtone dans les communautés atikamekw localisées dans la zone d'influence territoriale du CAALT, 2006

| Communauté | Localisation détaillée | Population totale | Population autochtone | | |
|---------------------------|------------------------|-------------------|-----------------------|--------------|--------------|
| | | | Totale | Hommes | Femmes |
| Total de la nation | - | 4 698 | 4 625 | 2 395 | 2 235 |
| Zone d'influence | - | 2 855 | 2 800 | 1 475 | 1 330 |
| Wemotaci | MRC La Tuque | 1 073 | 1 030 | 535 | 500 |
| Obedjiwan | MRC La Tuque | 1 782 | 1 770 | 940 | 830 |
| Manawan | Hors zone d'influence | 1 843 | 1 825 | 920 | 905 |

Source : Statistique Canada, recensement de 2006.

En 2006, les trois communautés autochtones atikamekw du Québec totalisent 4 698 résidents selon Statistique Canada. Les trois cinquièmes, soit 2 855 personnes, habitent l'une des deux communautés situées dans la zone d'influence territoriale du CAALT, et la plupart (2 800) ont déclaré posséder une identité autochtone au recensement de 2006.

Dans la zone d'influence, la majorité des gens déclarant une identité autochtone résident à Obedjiwan et à Wemotaci (respectivement 1 770 et 1 030 personnes). On compte toutefois à Wemotaci un nombre légèrement plus élevé de personnes n'ayant pas d'identité autochtone. Ajoutons que la communauté d'Obedjiwan compte une plus grande part d'hommes que de femmes en 2006 (53,1 %).

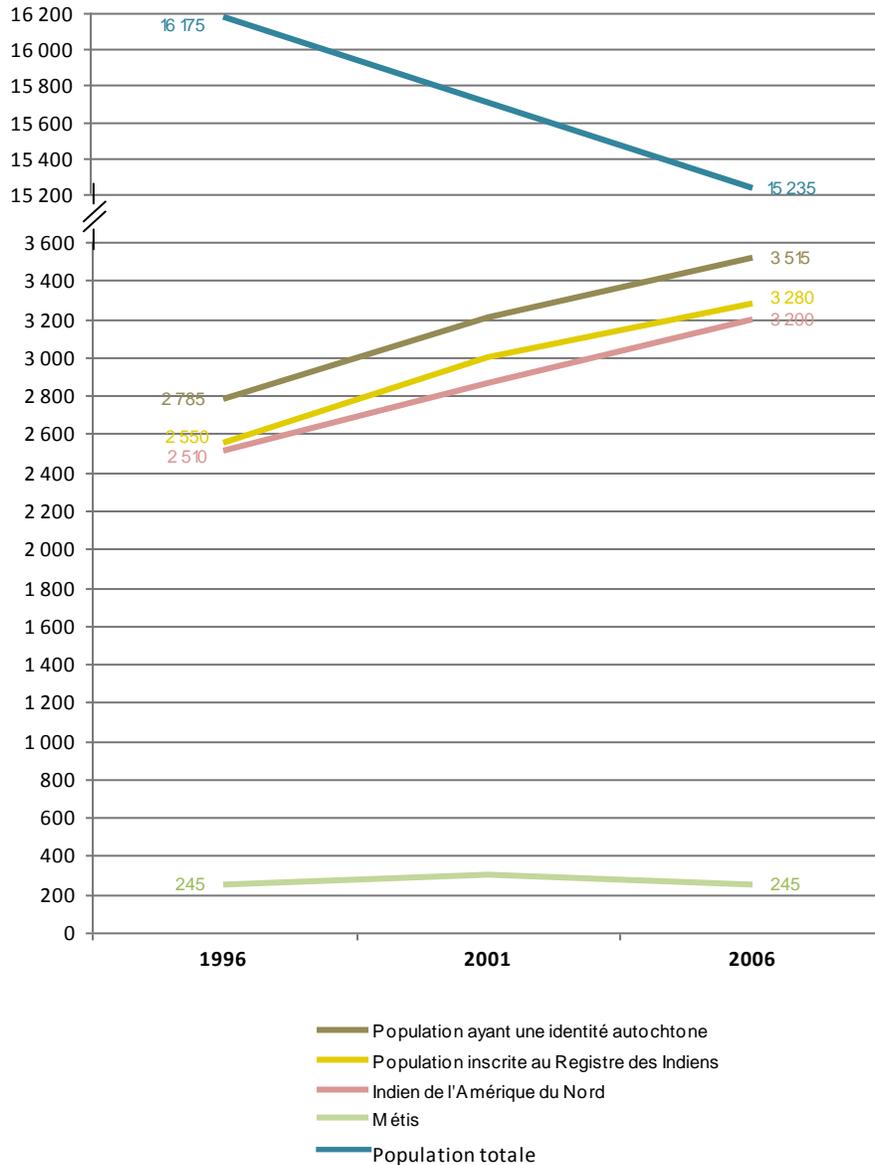
2.3 Poids démographique des Autochtones dans la zone d'influence territoriale du CAALT

La zone d'influence territoriale du CAALT compte en 2006 une population totale de 15 235 personnes, en baisse de 3 % depuis 2001 et de 5,8 % depuis 1996. Parmi ces personnes, 3 515 ont une identité autochtone, soit 23,1 % de la population totale (voir Figure 7). La proportion d'Autochtones s'est passablement accrue depuis le milieu des années 1990 : de 9,7 % depuis 2001, et de 26,2 % depuis 1996. L'importante hausse du nombre de personnes ayant déclaré une identité autochtone dans le recensement depuis 1996 contraste nettement avec la diminution de la population totale de la zone d'influence (voir Figure 6). Il faut toutefois garder à l'esprit que cette croissance pourrait être en partie due au fait que davantage d'individus décident de revendiquer ouvertement une identité autochtone auparavant occultée, sans qu'il y ait eu une réelle croissance des effectifs au sein de ce groupe, par naissance ou migration vers la zone d'influence territoriale du CAALT.

Depuis le recensement de 1996, la croissance de la population ayant une identité autochtone s'est concentrée davantage dans la ville de La Tuque que dans le reste de l'AR de La Tuque (voir Figure 10). La proportion des Autochtones résidant dans la ville a crû de moitié, alors qu'en 2006, à la suite des fusions municipales, toute la population autochtone se retrouve dans l'AR (voir Tableau 11). La part des Autochtones vivant dans la ville est ainsi passée de 12,4 % en 1996 à 18,6 % en 2006. C'est toutefois la proportion de la population résidant dans le reste de l'AR qui a augmenté le plus, de 4,1 % en 1996 à 81,2 % en 2006. En contrepartie, la population autochtone dans le reste de la zone, c'est-à-dire hors ville et hors AR, est passée de 83,5 % à 0 % durant la période. En effet, les bouleversements territoriaux occasionnés par les fusions municipales survenues en 2002 (voir Tableau 5) ont entraîné ce changement puisque seule la municipalité de Lac-Édouard, où ne vit aucun Autochtone, est demeurée en dehors de l'AR, ce qui signifie qu'en pratique le territoire de la zone équivaut à celui de l'AR.

Plus précisément, en 1996 seulement 6 % des personnes s'identifiant aux Indiens de l'Amérique du Nord habitaient la ville, alors qu'elles sont près de 12 % en 2006. À la fin de la période, la totalité des effectifs de la zone vivent maintenant sur le territoire de l'AR de La Tuque (100 %). Chez les Métis, la part de la ville est passée de 79,6 % à 87,8 %, pendant que celle de l'AR passait de 93,9 % à 100 % elle aussi. Par ailleurs, on observe qu'une disparité perdure dans la répartition géographique des hommes et des femmes autochtones (voir Tableau 12 et Tableau 13). Comme en 1996, une plus grande proportion des femmes vivent à La Tuque en 2006 (19,8 % des femmes contre 17,3 % des hommes). Cette tendance est particulièrement marquée chez les Indiens de l'Amérique du Nord, puisqu'en 2006, la ville compte 13,8 % des femmes ayant cette identité contre 9,8 % des hommes. Ajoutons qu'une grande partie de la croissance chez les femmes est survenue entre 1996 et 2001, alors qu'elle s'est entièrement produite entre 2001 et 2006 chez les hommes. Ainsi, la ville de La Tuque abritait en 2001 une proportion deux fois plus élevée de femmes de la zone d'influence que d'hommes (10,5 % contre 5,7 %).

Figure 6 : Évolution de la population selon l'identité et le statut, zone d'influence territoriale du CAALT, 1996 à 2006

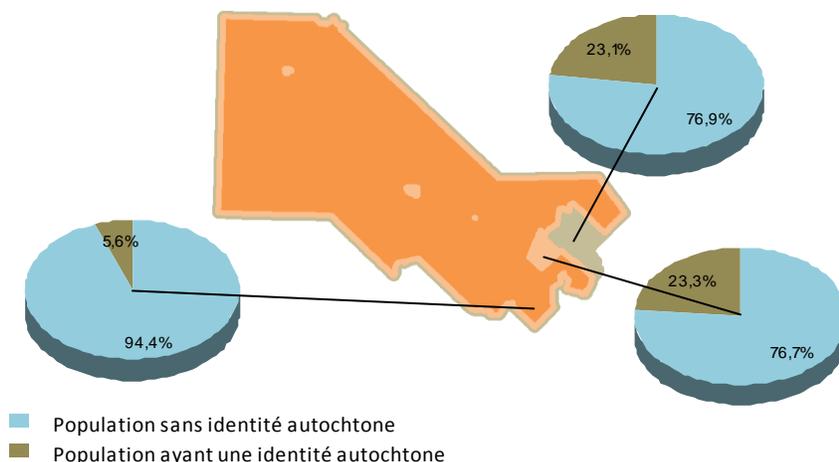


Le territoire de la zone d'influence territoriale du CAALT compte 15 235 résidents en 2006, alors que ses effectifs montaient à 16 175 en 1996. Il s'agit d'une baisse annuelle de 0,6 % sur une période de 10 ans.

À l'inverse, le nombre de personnes ayant une identité autochtone s'est fortement accru, passant de 2 785 à 3 515, pour une croissance annuelle de 2,4 %. Cette hausse s'observe à un degré comparable tant pour les individus revendiquant une identité d'Indien de l'Amérique du Nord que pour ceux qui ont déclaré au recensement être inscrits au Registre des Indiens. En ce qui concerne les Métis, leurs effectifs n'ont pas augmenté durant la période, demeurant à 245 personnes.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Figure 7 : Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

En 2006, les 3 515 personnes de la zone d'influence territoriale du CAALT ayant une identité autochtone constituent un peu moins du quart de la population totale du territoire (23,1%). La grande majorité, soit en tout 21 % de la population, revendique une identité d'Indien de l'Amérique du Nord.

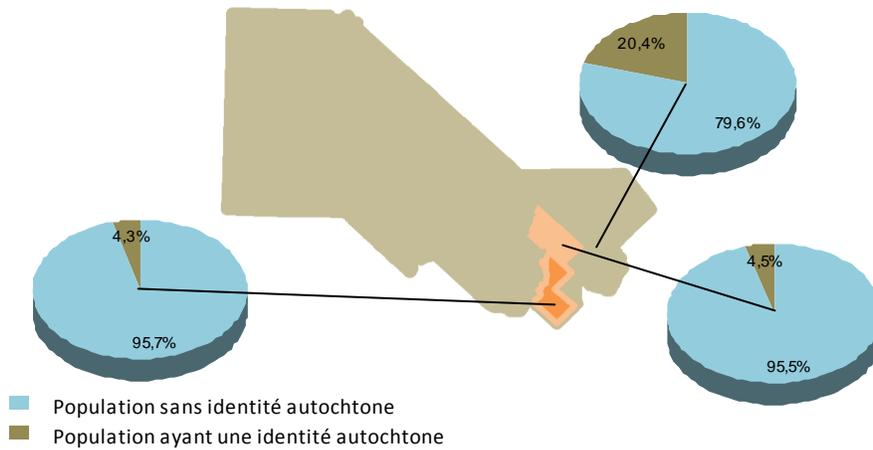
La population de l'AR de La Tuque réclame sensiblement dans la même proportion une identité autochtone, mais ce n'est clairement pas le cas dans la ville de La Tuque (respectivement 23,3 % et 5,6 %). Cela s'explique en grande partie par le fait que les 2 800 résidents autochtones des communautés de Wemotaci et Obedjiwan font partie de l'AR de La Tuque, mais pas de la ville de La Tuque.

Tableau 8 : Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006

| | Ville de La Tuque | | AR de La Tuque | | Zone d'influence hors ville | | Zone d'influence | |
|--|-------------------|-------|----------------|-------|-----------------------------|-------|------------------|-------|
| | N | % | N | % | N | % | N | % |
| Population totale | 11 600 | 100,0 | 15 070 | 100,0 | 3 635 | 100,0 | 15 235 | 100,0 |
| <i>Population inscrite au Registre des Indiens</i> | 450 | 3,9 | 3 280 | 21,8 | 2 830 | 77,9 | 3 280 | 21,5 |
| Population ayant une identité autochtone | 655 | 5,6 | 3 510 | 23,3 | 2 860 | 78,7 | 3 515 | 23,1 |
| Indien de l'Amérique du Nord | 380 | 3,3 | 3 200 | 21,2 | 2 820 | 77,6 | 3 200 | 21,0 |
| Métis | 215 | 1,9 | 245 | 1,6 | 30 | 0,8 | 245 | 1,6 |
| Inuit | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 |
| Identité multiple ou non comprise ailleurs | 60 | 0,5 | 75 | 0,5 | 5 | 0,1 | 65 | 0,4 |

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 8 : Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2001



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2001.

Dans la zone d'influence territoriale du CAALT en 2001, 3 205 personnes déclaraient avoir une identité autochtone. Elles comptaient pour un cinquième de la population totale du territoire (20,4 %). La plupart, soit en tout 18,2 % de la population, avaient une identité d'Indien de l'Amérique du Nord.

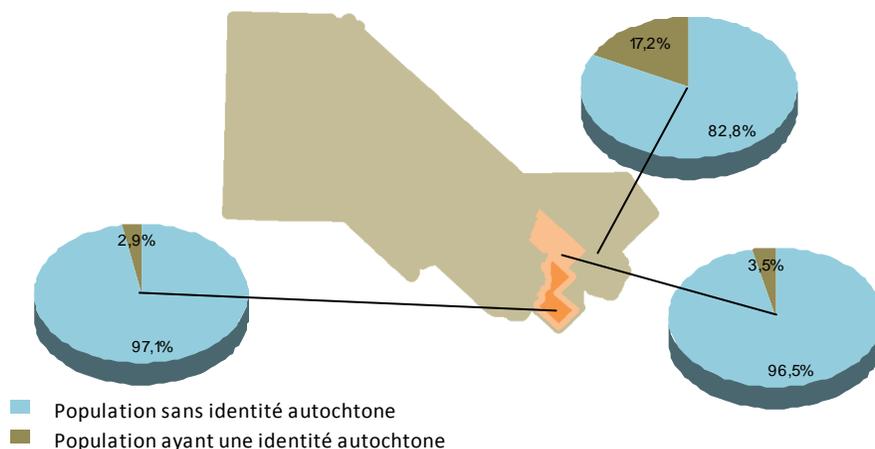
On observait la plus faible proportion de population autochtone dans la ville de La Tuque (4,3 %). À l'inverse, la partie de la zone d'influence située en dehors de la ville affichait la plus grande part de population avec une identité autochtone en 2001 (59,9 %). Enfin, seule l'AR de La Tuque comptait un peu plus de Métis que d'Indiens de l'Amérique du Nord (respectivement 2,2 % et 2 % de la population).

Tableau 9 : Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2001

| | Ville de La Tuque | | AR de La Tuque | | Zone d'influence hors ville | | Zone d'influence | |
|--|-------------------|-------|----------------|-------|-----------------------------|-------|------------------|-------|
| | N | % | N | % | N | % | N | % |
| Population totale | 11 155 | 100,0 | 12 235 | 100,0 | 4 555 | 100,0 | 15 710 | 100,0 |
| <i>Population inscrite au Registre des Indiens</i> | 325 | 2,9 | 360 | 2,9 | 2 670 | 58,6 | 2 995 | 19,1 |
| Population ayant une identité autochtone | 475 | 4,3 | 545 | 4,5 | 2 730 | 59,9 | 3 205 | 20,4 |
| Indien de l'Amérique du Nord | 225 | 2,0 | 250 | 2,0 | 2 635 | 57,8 | 2 860 | 18,2 |
| Métis | 220 | 2,0 | 265 | 2,2 | 85 | 1,9 | 305 | 1,9 |
| Inuit | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 |
| Identité multiple ou non comprise ailleurs | 20 | 0,2 | 25 | 0,2 | 10 | 0,2 | 30 | 0,2 |

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2001.

Figure 9 : Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 1996



En tout, 2 785 résidents de la zone d'influence territoriale du CAALT déclaraient une identité autochtone au recensement de 1996. Ils représentaient 17,2 % de la population totale du territoire. Ils étaient très peu présents dans la ville de La Tuque, ne constituant que 2,9 % de ses habitants.

À l'opposé, la majorité des personnes résidant hors de la ville avaient une identité autochtone en 1996. Plus précisément, 56,2 % de la population du reste de la zone revendiquait une identité d'Indien de l'Amérique du Nord, et 1,2 % se considérait plutôt Métis.

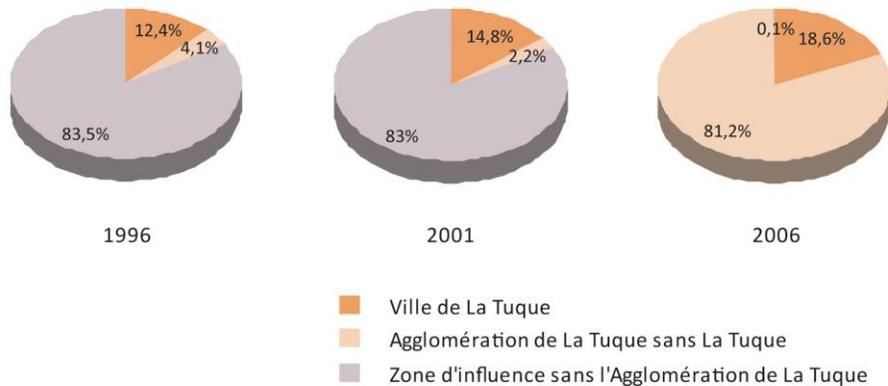
Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 1996.

Tableau 10 : Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 1996

| | Ville de La Tuque | | AR de La Tuque | | Zone d'influence hors ville | | Zone d'influence | |
|--|-------------------|-------|----------------|-------|-----------------------------|-------|------------------|-------|
| | N | % | N | % | N | % | N | % |
| Population totale | 11 975 | 100,0 | 13 055 | 100,0 | 4 200 | 100,0 | 16 175 | 100,0 |
| <i>Population inscrite au Registre des Indiens</i> | 145 | 1,2 | 240 | 1,8 | 2 405 | 57,3 | 2 550 | 15,8 |
| Population ayant une identité autochtone | 345 | 2,9 | 460 | 3,5 | 2 440 | 58,1 | 2 785 | 17,2 |
| Indien de l'Amérique du Nord | 150 | 1,3 | 210 | 1,6 | 2 360 | 56,2 | 2 510 | 15,5 |
| Métis | 195 | 1,6 | 230 | 1,8 | 50 | 1,2 | 245 | 1,5 |
| Inuit | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 |
| Identité multiple ou non comprise ailleurs | 0 | 0,0 | 15 | 0,1 | 35 | 0,8 | 35 | 0,2 |

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 1996.

Figure 10 : Part de la population autochtone résidant dans les parties résiduelles de chacune des trois constituantes de la zone d'influence territoriale du CAALT, 2006, 2001, 1996



La population ayant une identité autochtone a bondi dans l'AR de la zone de La Tuque entre 1996 et 2006. En proportion, elle a toutefois davantage augmenté dans la ville de La Tuque que dans le reste de la zone d'influence (respectivement 89,9 % et 17,2 %). La part de cette population qui vit à La Tuque est ainsi passée de 12,4 % à 18,6 % durant la période. La proportion des Autochtones de la zone résidant dans le reste de l'AR a quant à elle grimpé de 4,1 % à 81,3 %. Il faut toutefois noter que les fusions municipales de 2002 ont fait passer toute la population autochtone de la zone à l'intérieur du périmètre de l'AR.

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Tableau 11 : Parts de la ville et de l'AR dans la population totale et autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT, 1996 à 2006

| | Zone d'influence (N) | | | ville de La Tuque (%) | | | AR de La Tuque (%) | | |
|--|----------------------|--------|--------|-----------------------|------|------|--------------------|------|-------|
| | 1996 | 2001 | 2006 | 1996 | 2001 | 2006 | 1996 | 2001 | 2006 |
| Population totale | 16 175 | 15 710 | 15 235 | 74,0 | 71,0 | 76,1 | 80,7 | 77,9 | 98,9 |
| <i>Population inscrite au Registre des Indiens</i> | 2 550 | 2 995 | 3 280 | 5,7 | 10,9 | 13,7 | 9,4 | 12,0 | 100,0 |
| Population ayant une identité autochtone | 2 785 | 3 205 | 3 515 | 12,4 | 14,8 | 18,6 | 16,5 | 17,0 | 99,9 |
| Indien de l'Amérique du Nord | 2 510 | 2 860 | 3 200 | 6,0 | 7,9 | 11,9 | 8,4 | 8,7 | 100,0 |
| Métis | 245 | 305 | 245 | 79,6 | 72,1 | 87,8 | 93,9 | 86,9 | 100,0 |
| Inuit | 0 | 0 | 0 | - | - | - | - | - | - |
| Identité multiple ou non comprise ailleurs | 35 | 30 | 65 | 0,0 | 66,7 | 92,3 | 42,9 | 83,3 | 115,4 |

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Tableau 12 : Parts de la ville et de l'AR dans la population totale et autochtone des hommes de la zone d'influence territoriale du CAALT, 1996 à 2006

| | Zone d'influence (N) | | | ville de La Tuque (%) | | | AR de La Tuque (%) | | |
|--|----------------------|-------|-------|-----------------------|------|-------|--------------------|------|-------|
| | 1996 | 2001 | 2006 | 1996 | 2001 | 2006 | 1996 | 2001 | 2006 |
| Population totale | 8 290 | 8 025 | 7 770 | 72,8 | 69,8 | 75,3 | 79,4 | 76,6 | 98,9 |
| <i>Population inscrite au Registre des Indiens</i> | 1 355 | 1 550 | 1 705 | 5,2 | 7,4 | 12,9 | 7,7 | 9,7 | 100,0 |
| Population ayant une identité autochtone | 1 460 | 1 660 | 1 820 | 11,6 | 12,0 | 17,3 | 14,0 | 14,8 | 100,0 |
| Indien de l'Amérique du Nord | 1 335 | 1 485 | 1 640 | 5,6 | 5,7 | 9,8 | 7,1 | 6,4 | 100,0 |
| Métis | 110 | 170 | 130 | 86,4 | 64,7 | 84,6 | 90,9 | 76,5 | 100,0 |
| Inuit | 0 | 0 | 0 | - | - | - | - | - | - |
| Identité multiple ou non comprise ailleurs | 10 | 0 | 40 | 0,0 | - | 112,5 | 100,0 | - | 112,5 |

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Tableau 13 : Parts de la ville et de l'AR dans la population totale et autochtone des femmes de la zone d'influence territoriale du CAALT, 1996 à 2006

| | Zone d'influence (N) | | | ville de La Tuque (%) | | | AR de La Tuque (%) | | |
|--|----------------------|-------|-------|-----------------------|-------|-------|--------------------|------|-------|
| | 1996 | 2001 | 2006 | 1996 | 2001 | 2006 | 1996 | 2001 | 2006 |
| Population totale | 7 885 | 7 690 | 7 470 | 75,3 | 72,2 | 77,0 | 82,1 | 79,2 | 98,9 |
| <i>Population inscrite au Registre des Indiens</i> | 1 195 | 1 450 | 1 570 | 6,7 | 14,5 | 14,6 | 10,9 | 14,8 | 100,0 |
| Population ayant une identité autochtone | 1 320 | 1 540 | 1 695 | 13,6 | 17,9 | 19,8 | 19,3 | 19,8 | 100,0 |
| Indien de l'Amérique du Nord | 1 170 | 1 380 | 1 555 | 6,4 | 10,5 | 13,8 | 9,4 | 10,9 | 100,0 |
| Métis | 135 | 140 | 115 | 77,8 | 82,1 | 91,3 | 96,3 | 96,4 | 100,0 |
| Inuit | 0 | 0 | 0 | - | - | - | - | - | - |
| Identité multiple ou non comprise ailleurs | 15 | 25 | 20 | 0,0 | 100,0 | 100,0 | 66,7 | 60,0 | 100,0 |

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.



3. Caractéristiques démographiques de la population autochtone concernée

3.1 Identité autochtone

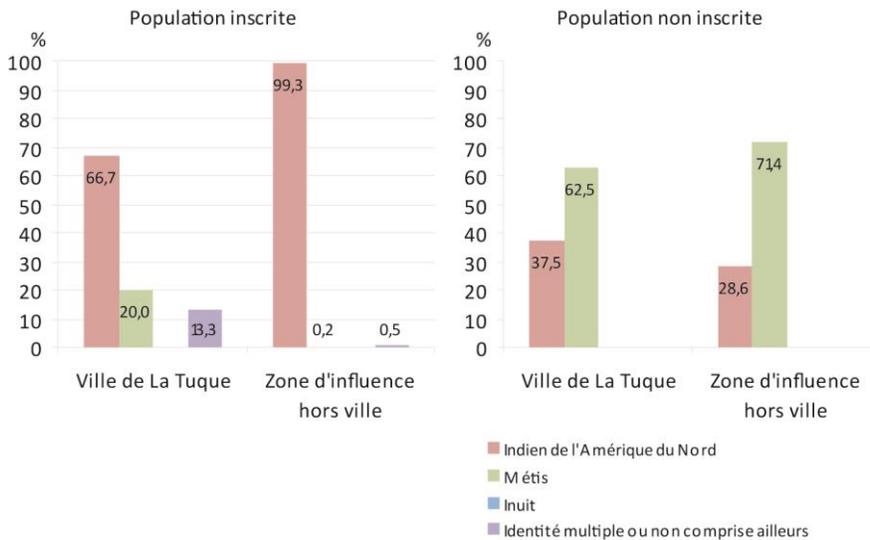
En 2006, tout comme en 2001 et en 1996, les personnes recensées peuvent revendiquer l'appartenance à trois groupes spécifiques, soit les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis et les Inuit. Elles peuvent aussi déclarer détenir une ou plusieurs autres identités à la fois, ce que Statistique Canada désigne par une identité multiple, alors qu'une catégorie « non comprise ailleurs » rassemble les réponses qui ne correspondent à aucune de ces quatre possibilités. Les recensés peuvent aussi indiquer, dans une question distincte de la précédente, s'ils sont inscrits au Registre des Indiens. Ainsi, bien que le groupe des Indiens de l'Amérique du Nord corresponde à celui qui est considéré par la *Loi sur les Indiens*, il n'y a pas de correspondance automatique entre ces deux variables. On retrouve donc à la fois des personnes qui déclarent appartenir au groupe des Indiens de l'Amérique du Nord, mais ne sont pas inscrites au Registre des Indiens, et des personnes qui sont inscrites au Registre, mais qui revendiquent une autre identité que celle d'Indien de l'Amérique du Nord.

Dans le territoire de la zone d'influence territoriale du CAALT, le type d'identité revendiquée par les Autochtones varie passablement selon leur lieu de résidence, mais surtout leur inscription au Registre des Indiens. À la base, la population inscrite se considère partout en grande majorité membre du groupe des Indiens de l'Amérique du Nord (voir Figure 11). Toutefois, un cinquième de la population inscrite résidant dans la ville de La Tuque s'estime Métis plutôt qu'Indien de l'Amérique du Nord en 2006, ce qui n'est le cas de pratiquement personne dans le reste de la zone d'influence (et d'un dixième des Autochtones dans l'ensemble de la province de Québec). Notons que la proportion d'Indiens inscrits ayant une identité métisse a grandement fluctué dans la ville depuis 1996, grim pant de 13,3 % à 33,3 % entre 1996 et 2001, puis retraitant à 20 % en 2006 (voir Tableau 14).

Incidentement, dans la zone d'influence territoriale du CAALT (voir Tableau 15), les effectifs inscrits s'identifiant au groupe des Métis ont connu une explosion de 314,3 % entre 1996 et 2001, mais ont diminué du tiers entre 2001 et 2006 (-34,5 %). Dans l'ensemble de la province, le groupe des Métis a au contraire connu une baisse de 2,9 % entre 1996 et 2001, rebondissant de 32,9 % entre 2001 et 2006. La hausse du nombre de personnes inscrites s'identifiant aux Indiens de l'Amérique du Nord dans la zone d'influence est toutefois bien plus élevée, plus de 600 personnes (voir Figure 12), soit une croissance comparable avec celle observée dans la population autochtone du Québec.

La comparaison ne tient toutefois pas du côté des personnes non inscrites, puisque dans la zone d'influence le nombre de Métis a diminué du quart durant la période, alors qu'il a doublé dans la province (-26,8 % contre 99 %). De fait, la stabilité des effectifs non inscrits de la zone, qui résulte de cette baisse, contraste avec la forte hausse constatée dans la population autochtone du Québec, en particulier entre 2001 et 2006 (11,9 % dans la zone contre 73,2 % dans la province). Ainsi, hormis la présence d'un petit groupe de personnes ayant une identité multiple ou, surtout, non comprise ailleurs, la complexification grandissante de la notion d'identité autochtone ne semble pas s'exprimer avec autant d'acuité dans les chiffres de la zone d'influence territoriale du CAALT que dans ceux de l'ensemble de la province. Il est possible aussi qu'un éveil identitaire ne se manifeste pas dans les statistiques parce que la plupart des personnes susceptibles de se considérer Autochtones dans la zone feraient déjà partie de la population inscrite au Registre des Indiens.

Figure 11 : Part de la population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, ville de La Tuque et zone d'influence territoriale du CAALT, 2006



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Les deux tiers des personnes inscrites de la ville de La Tuque, selon le recensement de 2006, se déclarent Indiens de l'Amérique du Nord (66,7 %) et pratiquement toutes les personnes inscrites du reste de la zone d'influence (99,3 %). On observe toutefois que le cinquième des personnes inscrites de la ville préfère se déclarer Métis, et plus du dixième revendiquent une identité multiple ou non comprise ailleurs (respectivement 20 % et 13,3 %).

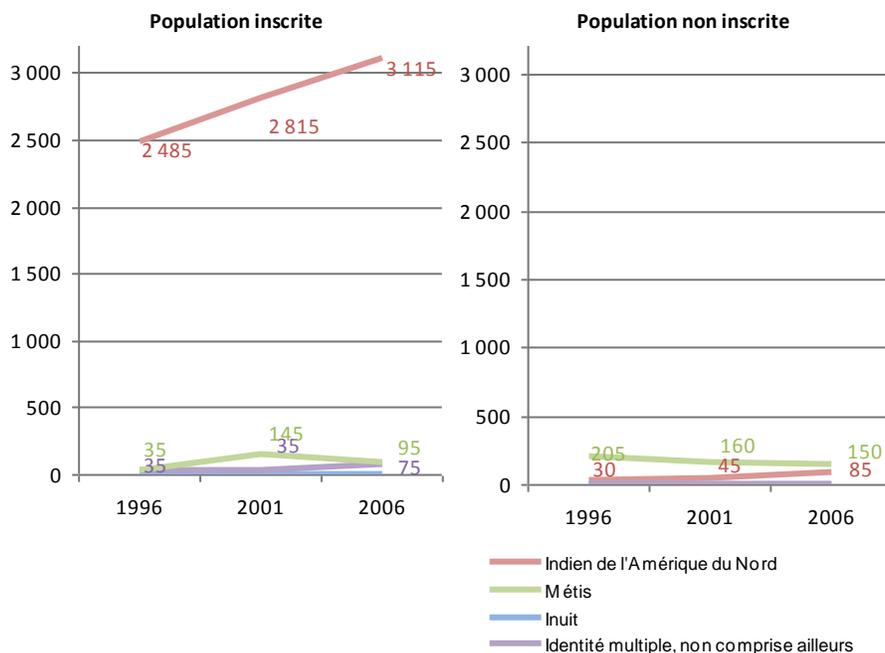
À l'opposé, chez les personnes non inscrites au Registre, près des deux tiers s'identifient à la population Métis, un peu moins dans la ville et un peu plus dans le reste de la zone d'influence (respectivement 62,5 % et 71,4 %). Dans les deux portions du territoire, le reste de la population autochtone se déclare plutôt Indien de l'Amérique du Nord (37,5 % dans la ville et 28,6 % dans la zone).

Tableau 14 : Fluctuation de la part des groupes d'identité autochtone dans la population inscrite au Registre des Indiens de la province de Québec, de la zone d'influence territoriale du CAALT et de ses constituantes, 1996 à 2006

| | Ville de La Tuque | | | Zone d'influence territoriale du CAALT | | | Province de Québec | | |
|--|-------------------|--------------|--------------|--|--------------|--------------|--------------------|--------------|--------------|
| | 1996 | 2001 | 2006 | 1996 | 2001 | 2006 | 1996 | 2001 | 2006 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Indien de l'Amérique du Nord | 86,7 | 58,7 | 66,7 | 97,3 | 94,0 | 94,8 | 85,6 | 87,2 | 84,6 |
| Métis | 13,3 | 33,3 | 20,0 | 1,4 | 4,8 | 2,9 | 9,6 | 8,4 | 9,8 |
| Inuit | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,3 | 0,3 | 0,3 |
| Identité multiple ou non comprise ailleurs | 0,0 | 7,9 | 13,3 | 1,4 | 1,2 | 2,3 | 4,5 | 4,1 | 5,3 |

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Figure 12 : Population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT, 1996 à 2006



Entre les recensements de 1996 et de 2006, la population inscrite de la zone d'influence a augmenté. Le nombre de personnes inscrites se considérant Indiens de l'Amérique du Nord en particulier a crû de 630 individus, alors que les effectifs inscrits se déclarant Métis en ont gagné 60. On constate aussi que le nombre de personnes inscrites revendiquant une identité multiple ou autre a plus que doublé durant la période.

Toutes proportions gardées, l'évolution est bien différente pour la population non inscrite. Si le groupe des Indiens de l'Amérique du Nord a gagné 55 individus, celui des Métis en a perdu le même nombre entre 1996 et 2006.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Tableau 15 : Variation (en point de pourcentage) de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT et la province de Québec selon le statut au Registre des Indiens, 1996 à 2006

| | Zone d'influence territoriale du CAALT | | Province de Québec | |
|--|--|-------------|--------------------|-------------|
| | 1996-2001 | 2001-2006 | 1996-2001 | 2001-2006 |
| Population inscrite | | | | |
| Total | 17,7 | 9,5 | 11,2 | 13,9 |
| Indien de l'Amérique du Nord | 13,3 | 10,7 | 13,4 | 10,5 |
| Métis | 314,3 | -34,5 | -2,9 | 32,9 |
| Inuit | - | - | 0,0 | 44,0 |
| Identité multiple ou non comprise ailleurs | 0,0 | 114,3 | -21,7 | 34,0 |
| Population non inscrite | | | | |
| Total | -10,6 | 11,9 | 11,1 | 73,2 |
| Indien de l'Amérique du Nord | 50,0 | 88,9 | 14,7 | 113,9 |
| Métis | -22,0 | -6,3 | 3,7 | 91,9 |
| Inuit | - | - | 16,0 | 14,5 |
| Identité multiple ou non comprise ailleurs | - | - | 46,9 | 79,2 |

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

3.2 Structure par âge et sexe

Globalement, la population des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT présente une structure d'âge typique d'une population en croissance. En témoigne la forme assez caractéristique de la pyramide des âges en 2006, où les plus jeunes sont plus nombreux que leurs aînés (voir Figure 13). La répartition homme/femme des Autochtones est toutefois plutôt inégale selon le lieu de résidence. La ville de La Tuque se distingue de l'ensemble de la zone par une structure très inégale entre les sexes selon l'âge. Les femmes y sont clairement majoritaires entre 10 et 49 ans, alors que les hommes sont plutôt majoritaires chez les moins de 10 ans et les 50 à 59 ans.

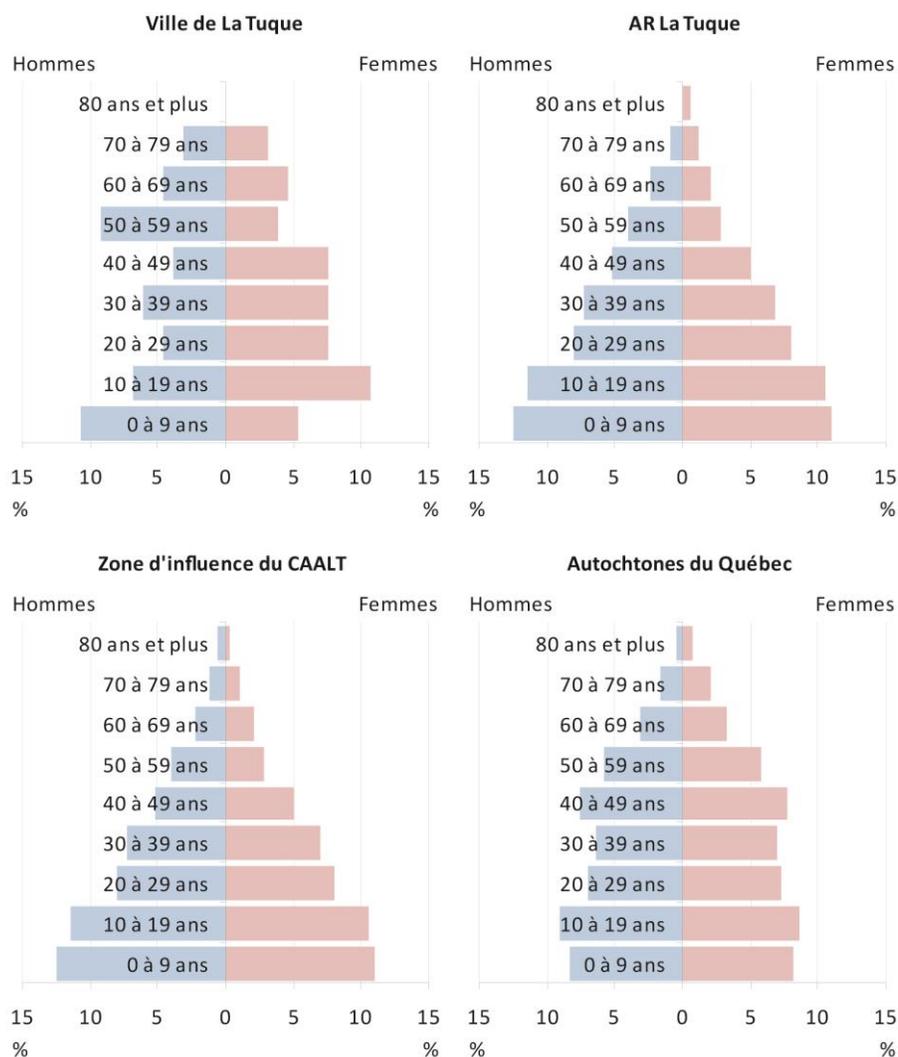
De manière générale, la structure d'âge des Autochtones varie aussi substantiellement selon le lieu (voir Figure 14). La structure d'âge de la ville de La Tuque révèle que les adultes de 50 ans et plus y sont nettement surreprésentés en 2006, avec plus du tiers des effectifs par groupe d'âge, dont 44,1 % de la population de 65 ans et plus de toute la zone. Ce dernier groupe a d'ailleurs vu ses effectifs doubler dans la ville entre 1996 et 2006 (voir Figure 15). À l'inverse, les Autochtones de moins de 30 ans y sont sous-représentés, avec très peu d'enfants de moins de 5 ans, d'adolescents de 10 à 14 ans et d'adultes de 25 à 29 ans (respectivement 9,4 %, 12,2 % et 11,3 %). On observe toutefois que la population âgée de moins de 25 ans s'est proportionnellement bien davantage accrue à La Tuque que dans l'ensemble de la zone d'influence durant la période, passant de 150 à 265 personnes (voir Tableau 16 et Tableau 18).

Le contraste est marqué avec le reste de la zone d'influence, qui présente une structure d'âge inversée par rapport à la ville. De fait, la plupart des enfants résident dans le reste de la zone, alors que les personnes de 50 ans et plus y sont les moins présentes. C'est tout de même ce dernier groupe qui affiche la plus forte hausse dans la zone, ses effectifs ayant doublé depuis 1996 pour atteindre 170 personnes, alors que le nombre de personnes de moins de 25 ans s'est accru de moins de 20 % (passant tout de même de 1 640 à 1 890 individus).

La croissance marquée des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence, 730 personnes de plus en 10 ans, pose certes un défi pour le Centre d'amitié autochtone de La Tuque. Demeure toutefois le problème de distinguer la source de cette croissance. Dans quelle mesure les hausses observées relèvent-elles de l'accroissement naturel de la population par les naissances chez les Autochtones déjà déclarés? Quelle part de l'augmentation provient de l'apport d'Autochtones nouvellement déclarés qui n'avaient pas revendiqué leur identité dans les recensements antérieurs? Et la répartition de ces deux sources de croissance est-elle la même chez les femmes et les hommes? Ou entre les différents groupes d'âge et autres sous-groupes de personnes?

En l'absence de données longitudinales, il n'est pas possible de répondre à ces questions avec un minimum de certitude. Quoi qu'il en soit, du point de vue du Centre d'amitié autochtone de La Tuque le bassin de population à desservir le plus récemment connu est celui que dénombre le recensement de 2006, et la source de sa croissance depuis les recensements précédents ne constitue pas le principal enjeu; celui-ci consiste plutôt, en effet, à savoir comment desservir cette population en augmentation, et avec quelles ressources.

Figure 13 : Pyramide des âges de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes et province de Québec, 2006

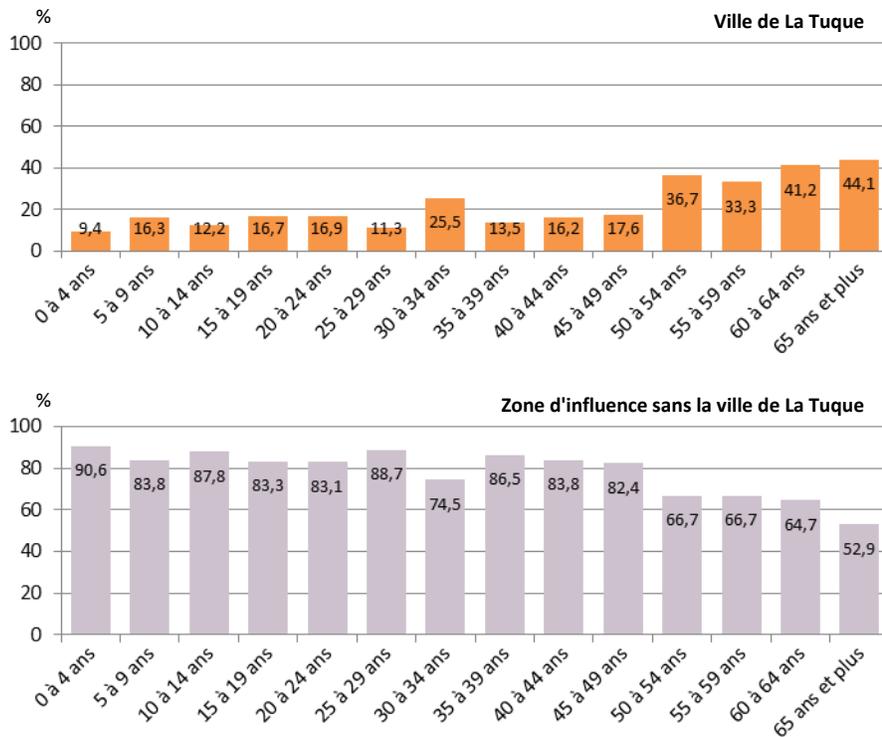


En 2006, les enfants de moins de 10 ans représentent près du quart des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT (23,5 % des effectifs). En contrepartie, les personnes âgées de 50 ans et plus y sont proportionnellement très peu nombreuses, surtout les femmes (6,3 % des effectifs de la zone contre 11,8 % dans la province). Il en résulte une pyramide des âges plus près du modèle classique que celle des Autochtones de toute la province. Hormis pour les variations dues aux arrondissements aléatoires des chiffres, la pyramide des âges de l'AR de La Tuque est identique à celle de la zone d'influence, puisque toutes les parties de leurs territoires où résident des Autochtones se recoupent.

La pyramide des âges de la ville de La Tuque présente par contre une forme très inhabituelle. Les enfants âgés de 10 à 19 y forment la tranche d'âge la plus nombreuse, avec 17,6 % des effectifs, en majorité de sexe féminin (60,9 % des cas). Les femmes sont aussi très majoritaires dans les groupes d'âge de 10 à 49 ans. Elles forment en effet le tiers des résidents de la ville, alors que les hommes du même âge, à peine plus du cinquième (33,6 % contre 21,4 %).

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 14 : Part de la population ayant une identité autochtone selon le territoire de résidence dans la zone d'influence territoriale du CAALT, par groupe d'âge, 2006



Avec 44,1 % des effectifs de la zone d'influence, le groupe des personnes âgées de 65 ans et plus est le groupe le plus fortement représenté dans la ville de La Tuque, qui ne compte que 18,6 % de la population de la zone. Il est suivi de près par les 60 à 64 ans (41,2 %), puis les 50 à 54 ans (36,7 %). À l'inverse, tous les groupes de moins de 30 ans habitent plutôt rarement dans la ville, en particulier les enfants de 0 à 4 ans (9,4 %).

Le portrait du reste de la zone d'influence territoriale du CAALT est à l'opposé. Ainsi, les enfants de 0 à 4 ans y forment le groupe le plus présent (90,6 %), alors que les 65 ans et plus se limitent à 52,9 %. En ce qui concerne la petite partie de la zone d'influence située en dehors de l'AR de La Tuque (la municipalité de Lac-Édouard), elle ne compte pas d'habitants autochtones en 2006.

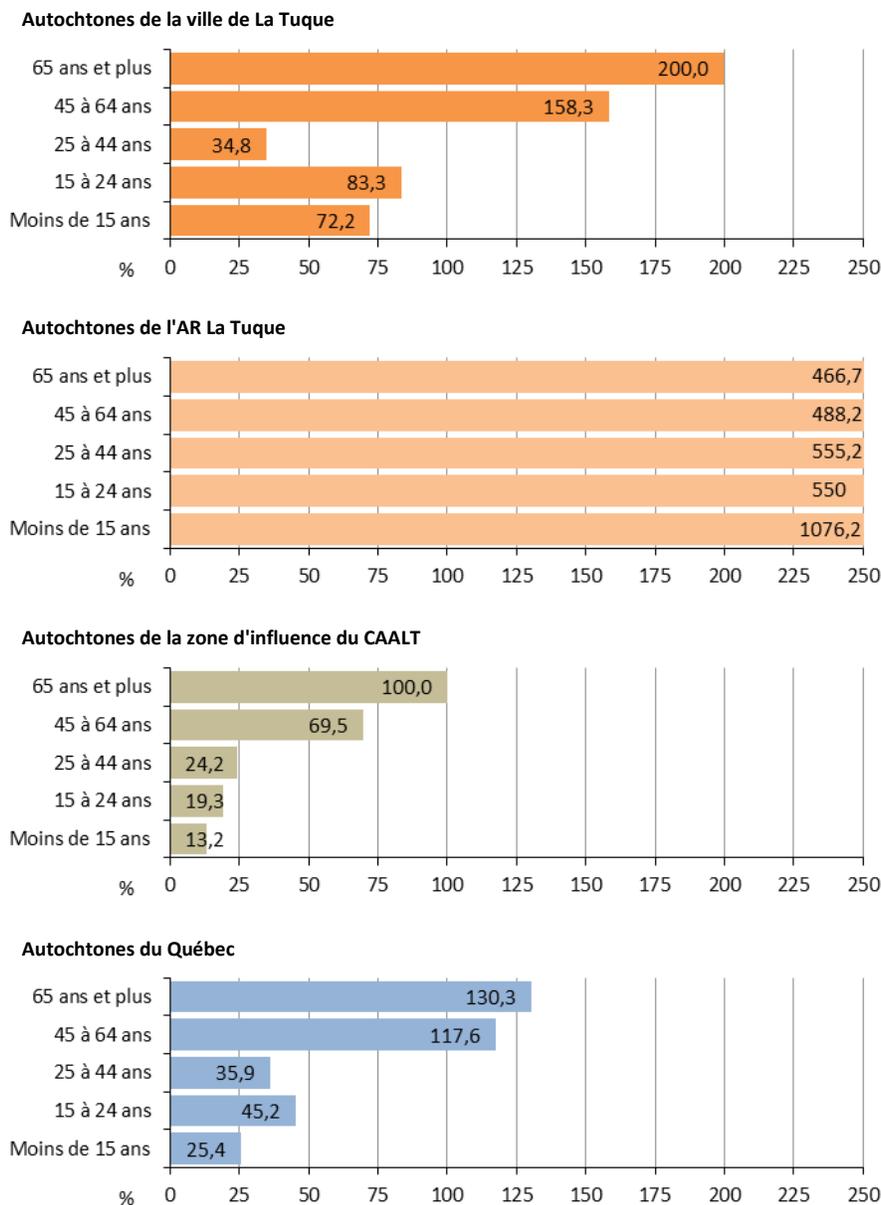
Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 15 : Variation des groupes d'âge de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes et province de Québec, 1996 à 2006

Entre 1996 et 2006, tous les groupes d'âge ont connu une croissance chez les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAALT, mais toujours inférieure à celle des Autochtones du Québec. Les groupes les plus âgés, soit les 45 à 64 ans et les 65 ans et plus, affichent clairement les plus fortes hausses. Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus a bondi de 100 % dans la zone d'influence territoriale du CAALT, une hausse moins élevée que celle observée dans la province (130,3 %). À l'opposé, le nombre de jeunes de moins de 15 ans a très peu augmenté dans la zone durant la période (13,2 %, contre 25,4 % au Québec).

Le nombre d'Autochtones de tous les groupes d'âge a considérablement crû à La Tuque, et dans une proportion toujours supérieure à celle de l'ensemble de la zone, en particulier les plus jeunes et les plus vieux. L'augmentation la plus spectaculaire concerne les 65 ans et plus, dont les effectifs ont triplé depuis 1996 (hausse de 200 %). Quant à l'AR de La Tuque, on y observe des taux de croissance extrêmement élevés, mais qui reflètent essentiellement l'effet des fusions municipales : ces chiffres ne sont donc pas significatifs.

Cela dit, quel que soit le territoire, il est difficile de départager la part de la croissance des personnes ayant une identité autochtone due à une augmentation naturelle des effectifs, de celle due à une augmentation du nombre de personnes ayant décidé, avec le temps, de revendiquer leur identité autochtone dans le cadre du recensement.



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Tableau 16 : Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006

| | Ville de La Tuque | | | AR de La Tuque | | | Zone d'influence territoriale du CAALT | | |
|-----------------|-------------------|------------|------------|----------------|--------------|--------------|--|--------------|--------------|
| | Total | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total | Homme | Femme |
| Total | 655 | 315 | 335 | 3 510 | 1 820 | 1 695 | 3 515 | 1 820 | 1 695 |
| Moins de 15 ans | 155 | 95 | 65 | 1 235 | 660 | 575 | 1 240 | 660 | 575 |
| 15 à 24 ans | 110 | 35 | 70 | 650 | 325 | 325 | 650 | 320 | 330 |
| 25 à 44 ans | 155 | 60 | 95 | 950 | 490 | 460 | 950 | 490 | 460 |
| 45 à 64 ans | 155 | 90 | 65 | 500 | 270 | 235 | 500 | 265 | 240 |
| 65 ans et plus | 75 | 40 | 35 | 170 | 80 | 90 | 170 | 85 | 90 |

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Tableau 17 : Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2001

| | Ville de La Tuque | | | AR de La Tuque | | | Zone d'influence territoriale du CAALT | | |
|-----------------|-------------------|------------|------------|----------------|------------|------------|--|--------------|--------------|
| | Total | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total | Homme | Femme |
| Total | 475 | 200 | 275 | 545 | 245 | 305 | 3 205 | 1 660 | 1 540 |
| Moins de 15 ans | 160 | 85 | 75 | 175 | 90 | 85 | 1 260 | 665 | 595 |
| 15 à 24 ans | 100 | 25 | 70 | 105 | 25 | 80 | 595 | 285 | 305 |
| 25 à 44 ans | 110 | 50 | 65 | 135 | 75 | 60 | 870 | 475 | 400 |
| 45 à 64 ans | 85 | 30 | 55 | 105 | 35 | 65 | 385 | 190 | 190 |
| 65 ans et plus | 25 | 15 | 10 | 20 | 10 | 10 | 95 | 45 | 55 |

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2001.

Tableau 18 : Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 1996

| | Ville de La Tuque | | | AR de La Tuque | | | Zone d'influence territoriale du CAALT | | |
|-----------------|-------------------|------------|------------|----------------|------------|------------|--|--------------|--------------|
| | Total | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total | Homme | Femme |
| Total | 345 | 170 | 180 | 460 | 205 | 255 | 2 785 | 1 460 | 1 320 |
| Moins de 15 ans | 90 | 60 | 30 | 105 | 60 | 50 | 1 095 | 595 | 495 |
| 15 à 24 ans | 60 | 30 | 30 | 100 | 50 | 50 | 545 | 300 | 250 |
| 25 à 44 ans | 115 | 45 | 70 | 145 | 60 | 85 | 765 | 395 | 370 |
| 45 à 64 ans | 60 | 30 | 25 | 85 | 30 | 50 | 295 | 140 | 155 |
| 65 ans et plus | 25 | 0 | 20 | 30 | 10 | 20 | 85 | 35 | 50 |

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 1996.

3.3 Situation familiale

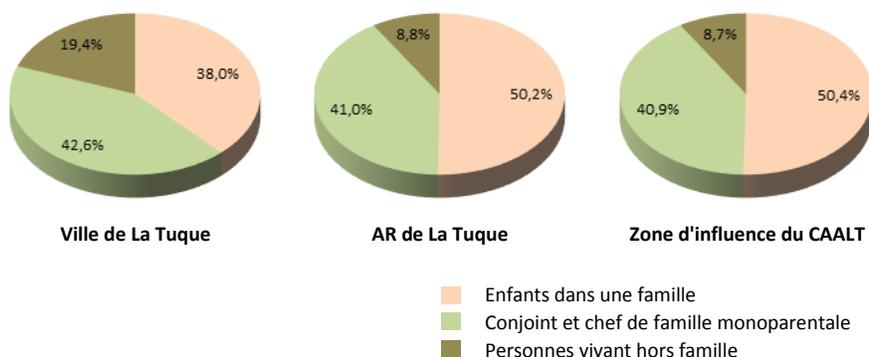
La plupart des 3 515 Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAALT vivent avec au moins un membre de leur **famille de recensement**⁸ en 2006. Les 1 765 enfants vivant avec au moins un de leurs parents et les 1 435 parents et conjoints sans enfants à la maison forment ensemble les neuf dixièmes de la population en 2006, dont plus de la moitié pour les enfants seulement (voir Figure 16). Cette proportion est beaucoup plus élevée que celle que l'on observe dans la population du Québec

⁸ Pour une définition des termes soulignés, voir le glossaire en annexe.

(non autochtone), alors que dans cette dernière les enfants sont nettement moins présents, formant moins du tiers des personnes vivant dans une famille (voir Figure 17). Le dernier dixième des Autochtones de la zone d'influence, une proportion deux fois moindre que pour la province, est constitué de 130 personnes vivant seules et de 175 individus qui résident avec des personnes qui ne font pas partie de leur famille. La place qu'occupe chacun des trois principaux groupes selon la situation familiale a peu changé dans la zone entre 1996 et 2006. Par rapport à la zone d'influence, la ville de La Tuque compte par ailleurs beaucoup moins d'enfants en 2006 (voir Figure 16), mais ils représentent tout de même plus du tiers des effectifs. La plus grande différence est la plus forte présence à La Tuque de personnes autochtones vivant hors famille, leur proportion de la population étant plus du double que celle pour l'ensemble de la zone d'influence en 2006 (19,4 % contre 8,7 %).

Si l'on n'observe que les Autochtones « indépendants », c'est-à-dire qui ne sont pas des enfants vivant dans une famille, le contraste se creuse un peu entre la ville de La Tuque et la zone d'influence. Les deux tiers de ces personnes vivent avec un conjoint (marié ou en union libre) dans la zone d'influence en 2006, ce qui n'est pas tellement plus élevé que dans la ville (voir Figure 18). La différence la plus marquante réside plutôt dans la répartition des personnes qui occupent un logement où ils vivent sans autre soutien, seuls ou exclusivement avec leurs enfants. Dans l'ensemble de la zone d'influence, les chefs de famille monoparentale sont deux fois plus nombreux que les personnes vivant seules, alors que c'est totalement l'inverse à La Tuque, dans des proportions comparables à celles de la population du Québec (voir Figure 19). Ainsi, les chefs de famille monoparentale sont près de deux fois plus présents chez les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAALT que dans la population du Québec en 2006. Cela dit, la part des personnes seules y a plus que doublé, demeurant toutefois loin de celle de la province. En contrepartie, on retrouve proportionnellement moins d'Autochtones vivant avec des personnes non apparentées dans la zone d'influence en 2006 qu'en 1996, même s'ils demeurent plus fréquents que dans la province.

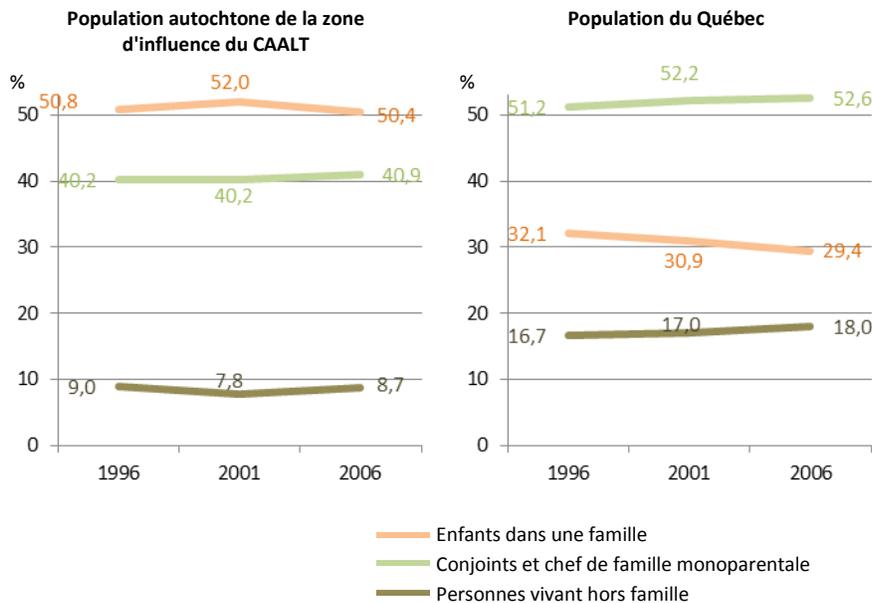
Figure 16 : Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006



La situation familiale des personnes ayant une identité autochtone à La Tuque diffère quelque peu de celle de l'ensemble de la zone d'influence. En 2006, deux fois plus d'individus de la ville vivent hors famille (19,4 % contre 8,7 %) et il s'y trouve un peu moins d'enfants (38 % contre 50,4 %), et un peu plus de conjoints ou chef de famille monoparentale (42,6 % contre 40,9 %).

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 17 : Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT et de la population du Québec, 1996 à 2006



Depuis 1996, la situation familiale a relativement peu changé chez les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAALT. Nonobstant la plus forte présence des enfants, majoritaires dans la zone, on y observe les mêmes tendances que dans la population du Québec, mais dans une moindre mesure.

D'une part, la proportion d'enfants faisant partie d'une famille a légèrement diminué dans les deux cas (-0,4 point de pourcentage dans la zone d'influence contre -2,7 points au Québec). D'autre part, les conjoints et chefs de familles monoparentales se font un peu plus présents en 2006 avec une hausse relative de 0,7 point (contre 1,4 point pour le Québec).

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

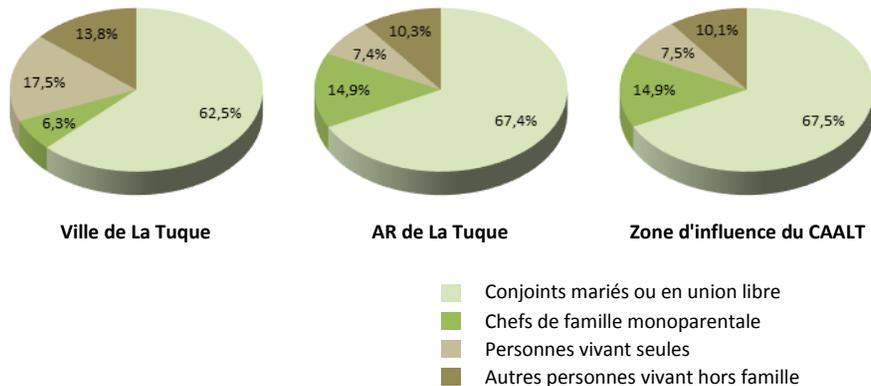
Tableau 19 : Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006

| | Ville de La Tuque | | AR de La Tuque | | Zone d'influence territoriale du CAALT | |
|--|-------------------|--------------|----------------|--------------|--|--------------|
| | N | % | N | % | N | % |
| Population totale dans les ménages privés | 650 | 100,0 | 3 510 | 100,0 | 3 510 | 100,0 |
| Enfants dans une famille | 245 | 37,7 | 1 765 | 50,3 | 1 765 | 50,3 |
| Conjoint et chef de famille monoparentale | 275 | 42,3 | 1 440 | 41,0 | 1 435 | 40,9 |
| Conjoints mariés ou en union libre | 250 | 38,5 | 1 180 | 33,6 | 1 175 | 33,5 |
| Chefs de famille monoparentale | 25 | 3,8 | 260 | 7,4 | 260 | 7,4 |
| Personnes vivant hors famille | 125 | 19,2 | 310 | 8,8 | 305 | 8,7 |
| Personnes vivant seules | 70 | 10,8 | 130 | 3,7 | 130 | 3,7 |
| Autres personnes vivant hors famille | 55 | 8,5 | 180 | 5,1 | 175 | 5,0 |

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des sous-groupes peut ne pas égaler le total et ne pas correspondre aux pourcentages dans les graphiques.

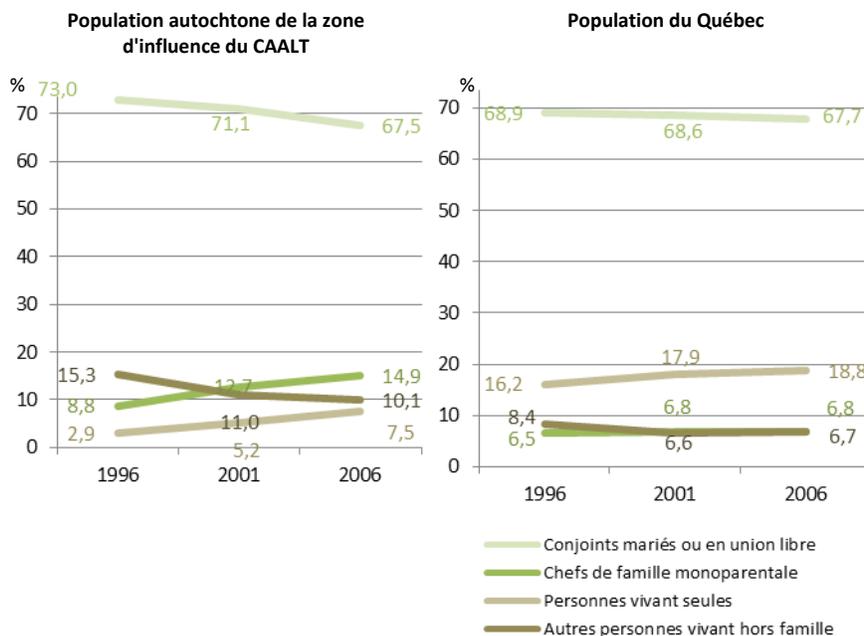
Figure 18 : Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, sauf les enfants vivant en famille, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006



La situation des Autochtones vivant en état d'indépendance (excluant donc les enfants vivant avec leurs parents) diffère relativement peu d'un territoire à l'autre dans la zone d'influence. Dans l'ensemble de la zone, les deux tiers d'entre eux vivent avec un conjoint en 2006 (67,5 %, 62,5 % à La Tuque). On se retrouve en ville plus souvent à vivre seul (17,5 % contre 7,5 % pour la zone), mais moins souvent seul avec des enfants (6,3 % contre 14,9 %).

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 19 : Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT et de la population du Québec, sauf les enfants vivant en famille, 1996 à 2006



La proportion des Autochtones indépendants de la zone d'influence qui résident avec un conjoint est équivalente à celle de la province en 2006 (67,5 % contre 67,7 %). Elle a toutefois diminué de 5,5 points de pourcentage depuis 1996. Ce n'est pas le cas des Autochtones chefs de famille monoparentale, dont la part a un peu moins que doublé (passant de 8,8 % à 14,9 %) et des personnes vivant seules (en hausse de 4,6 points).

Bien que ce dernier groupe demeure moins présent que dans la province, cette hausse surpasse celle du Québec (2,6 points). Les chefs de famille monoparentale sont, quant à eux, devenus proportionnellement deux fois plus nombreux que dans la province (14,9 % contre 6,8 %). Quant aux Autochtones vivant hors famille, bien que toujours plus présents qu'au Québec en 2006 (10,1 % contre 6,7 %), leur part des effectifs a chuté de 7,8 points depuis 1996 (contre -1,7 point dans la province).

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.



4. Situation socioéconomique de la population autochtone concernée

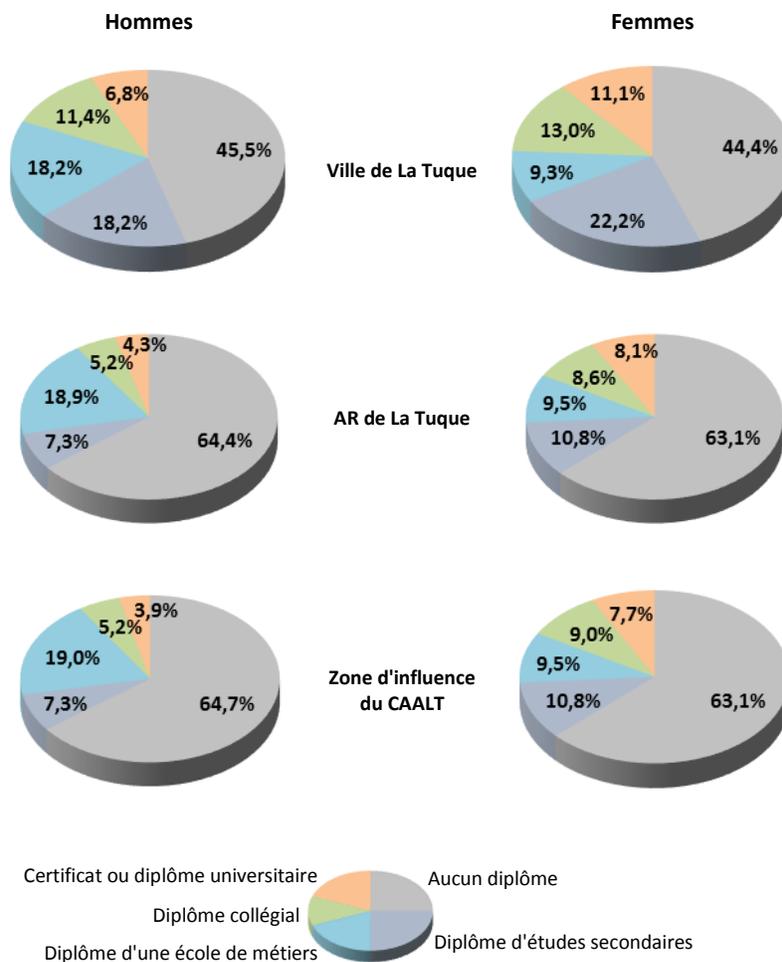
Cette section présente une série de données dépeignant la situation socioéconomique des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT. Les trois dimensions principales de cette situation sont successivement abordées : la scolarité, le revenu total selon son niveau, sa composition et sa distribution, et enfin les indicateurs économiques que sont l'activité, l'emploi et le chômage.

4.1 Scolarité

Chez les personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT, les femmes possèdent plus fréquemment un plus haut degré de scolarité que les hommes en 2006 (voir Figure 20). Elles sont proportionnellement deux fois plus nombreuses à détenir une formation universitaire (7,7 % contre 3,9 %) et ont une fois et demie plus souvent un diplôme de niveau collégial (9 % contre 5,2 %). Il n'en reste pas moins qu'une bonne majorité d'entre elles se retrouve sans aucun diplôme en 2006, tout comme les hommes (respectivement 63,1 % et 64,7 %).

Le niveau de scolarité des Autochtones est nettement supérieur dans la ville de La Tuque en 2006. Plus du dixième des femmes de la ville ont complété une formation universitaire, et la majorité détient un diplôme. La majorité des hommes aussi détient un diplôme, mais plus souvent d'une école de métiers ou d'études secondaires. Ainsi, résider dans la ville de La Tuque semble avoir un effet positif sur le niveau de scolarité des hommes et des femmes, ou alors elle attire davantage les Autochtones plus scolarisés.

En raison de la modification de la question posée au recensement en 2006, qui entraîne des changements dans la signification des variables concernées, le niveau de scolarité culminant (plus haut niveau de scolarité complété) ne peut globalement être comparé avec celui des recensements antérieurs. Toutefois, si on le compare pour une même année avec celui de l'ensemble de la population de la province, le niveau de scolarité des femmes et des hommes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT s'est peu amélioré entre 1996 et 2006, en particulier chez les hommes (voir Figure 21). Ainsi, l'écart avec la population québécoise de la part des personnes sans diplôme s'est rétréci de 3,2 points de pourcentage pour les femmes, mais il a grimpé de 6,9 points pour les hommes. La situation relative s'est améliorée quant au diplôme d'études secondaires, mais seulement chez les femmes, avec une baisse de 7,6 points de l'écart avec le Québec (contre -0,1 point pour les hommes). À l'autre bout du spectre toutefois, la différence entre les parts des Autochtones de la zone et de l'ensemble de la population ayant un certificat ou diplôme universitaire s'est creusée davantage, gagnant 6,6 points chez les femmes et 4,8 points pour les hommes.

Figure 20 : Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006


Comme dans l'ensemble de la société en 2006, les femmes ayant une identité autochtone sont un peu plus scolarisées que les hommes dans la zone d'influence territoriale du CAALT. D'une part, elles possèdent un peu plus souvent un diplôme (36,9 % contre 35,3 % pour les hommes). Elles ont aussi plus fréquemment complété une formation universitaire (7,7 % contre 3,9 %). La principale différence s'observe toutefois du côté des diplômes d'une école de métiers, possédés par 19 % des hommes contre 9,5 % des femmes.

En 2006, seuls les Autochtones de la ville de La Tuque possèdent majoritairement un diplôme (54,5 % des hommes et 55,6 % des femmes). Là aussi, les femmes affichent la plus grande proportion d'individus possédant une formation universitaire, mais aussi un diplôme d'études secondaires (respectivement 11,1 % et 22,2 %). Les hommes de La Tuque, quant à eux, détiennent deux fois plus souvent que les femmes un diplôme d'une école de métiers (18,2 % contre 9,3 %) et presque aussi fréquemment un diplôme collégial (11,4 % contre 13 %).

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

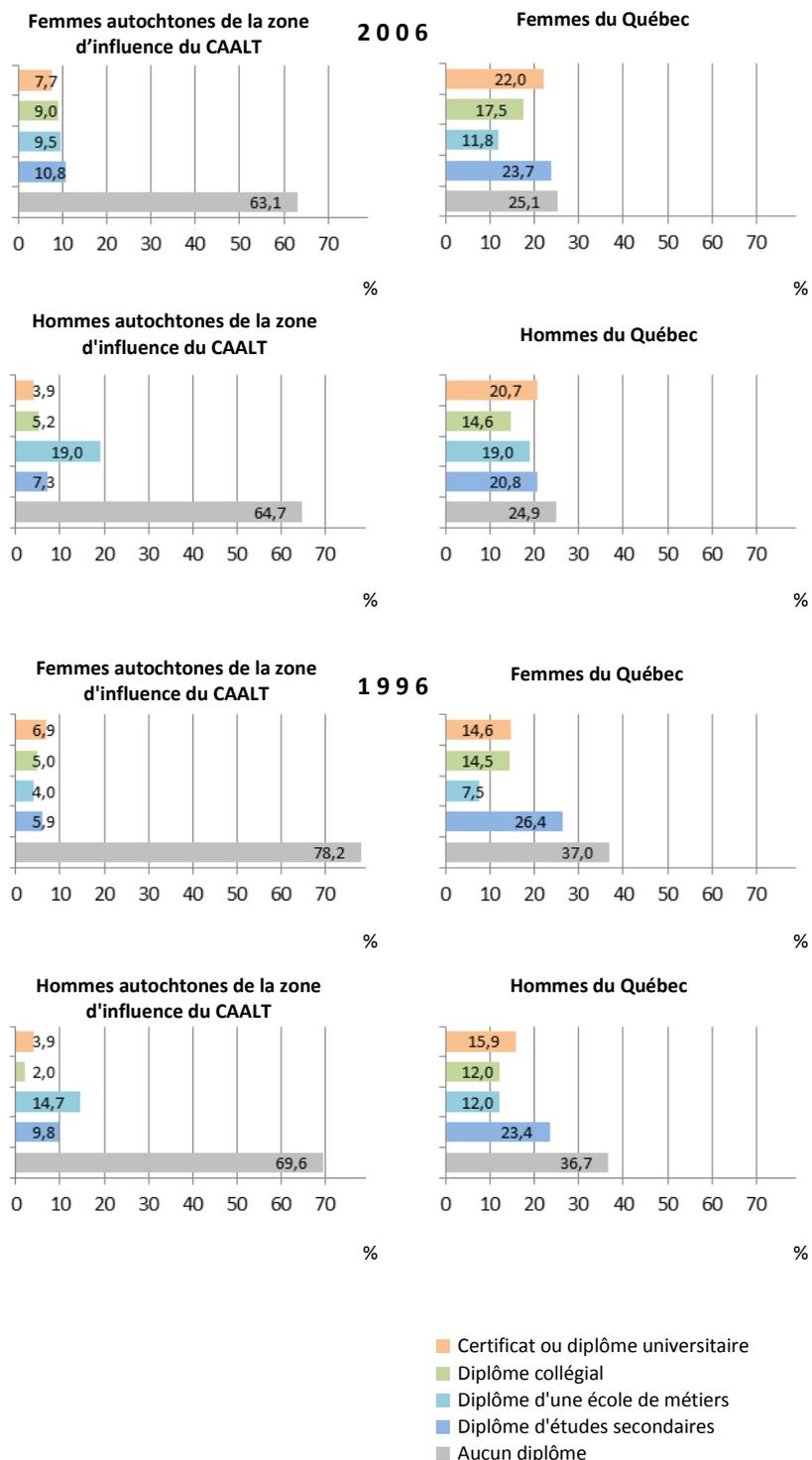
Tableau 20 : Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006

| | Ville de La Tuque | | AR de La Tuque | | Zone d'influence territoriale du CAALT | |
|-------------------------------------|-------------------|------------|----------------|--------------|--|--------------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Population de 15 ans et plus | 225 | 270 | 1 155 | 1 120 | 1 155 | 1 120 |
| Aucun diplôme | 100 | 120 | 750 | 700 | 750 | 700 |
| Diplôme d'études secondaires | 40 | 60 | 85 | 120 | 85 | 120 |
| Diplôme d'une école de métiers | 40 | 25 | 220 | 105 | 220 | 105 |
| Diplôme collégial | 25 | 35 | 60 | 95 | 60 | 100 |
| Certificat ou diplôme universitaire | 15 | 30 | 50 | 90 | 45 | 85 |

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des sous-groupes peut ne pas éгалer le total.

Figure 21 : Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT et de la population de 15 ans et plus du Québec, 1996 et 2006



Les femmes et les hommes de la zone d'influence territoriale du CAALT ayant une identité autochtone possèdent un niveau de scolarité maximal moins élevé que celui des habitants du Québec en 2006. L'écart est particulièrement grand pour le nombre de personnes sans diplôme : alors qu'un quart de Québécois ne possède pas de diplôme, c'est presque les deux tiers des Autochtones dans la zone. De plus, trois fois moins d'Autochtones ont un diplôme universitaire. Si les chiffres de la scolarité de 2006 ne peuvent être directement comparés avec ceux des recensements antérieurs, on peut toutefois observer que l'écart entre les Autochtones de la zone et la population du Québec persiste depuis 1996, en particulier chez les hommes.

L'écart défavorable entre les parts des femmes sans diplôme est ainsi passé de 41,2 à 38 points de pourcentage, en baisse de 3,2 points. Chez les hommes, l'écart s'est plutôt élargi de 6,9 points. Pour ce qui est du diplôme d'études secondaires, les femmes ont comblé une plus grande partie de leur retard, avec une réduction de 7,6 points de l'écart, contre 0,1 point pour les hommes. Par ailleurs, le retard dans la formation universitaire s'est creusé de 4,8 points et de 6,6 points respectivement pour les hommes et les femmes autochtones. Chez ces dernières, il est passé de 7,7 à 14,3 points, alors que l'écart avec les femmes de la province en ce qui concerne le diplôme collégial s'est accru de 1 point.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 1996.

4.2 Revenu

Les données sur le revenu des personnes et des familles concernent les personnes âgées de 15 ans et plus et portent sur le revenu gagné durant l'année précédant celle du recensement. Les principaux indicateurs sont le revenu total moyen, la répartition du revenu total par tranches, la composition du revenu total selon la source, et la proportion d'unités (ménages, familles) dont le niveau de revenu est considéré comme faible. Puisque les revenus des femmes et des hommes se révèlent habituellement très inégaux, leurs situations respectives sont analysées séparément à quelques reprises.

Entre 1995 et 2005, le revenu total des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT a progressé un peu plus vite que celui de l'ensemble de la population du Québec (voir Figure 22). Bien qu'il ne corresponde qu'à 63,4 % du revenu moyen de l'ensemble des Québécois (20 325 \$ contre 32 074 \$), il s'est accru de 43,7 % durant la période, alors que la hausse s'élève à 38,3 % pour la province. C'est dans la ville de La Tuque que l'on retrouve le revenu moyen le plus élevé dans la zone d'influence en 2005, soit 24 250 \$.

Le rattrapage du revenu des Autochtones de la zone d'influence par rapport à la province depuis 1995 résulte surtout d'une diminution de la part des effectifs dans le groupe le moins nanti (voir Figure 23). Si plus du tiers des Autochtones de la zone d'influence gagne toujours moins de 10 000 \$ par an en 2005 (contre le cinquième de la population québécoise), il s'agit d'une grande baisse depuis 1995 (-11,5 points de pourcentage contre -9,5 points pour la province), alors que cette tranche de revenu comprenait pas loin de la moitié des effectifs. Les autres tranches de revenu ont toutes vu leur part augmenter durant la période, celle des Autochtones qui gagnent au moins 40 000 \$ ayant plus que doublé depuis 1995. Il demeure tout de même que moins des deux cinquièmes de la population autochtone de la zone d'influence profitent d'un revenu total de 20 000 \$ ou davantage en 2005, en hausse de 10,3 points de pourcentage, contre un peu plus de la moitié des résidents de la province, en hausse de 12,4 points.

On observe également des différences marquées entre les situations respectives des femmes et des hommes ayant une identité autochtone, par rapport à ce que l'on peut généralement voir dans la population du Québec (non autochtone). L'étude du revenu dans la zone d'influence territoriale du CAALT vient ajouter à ces constats, et ce à plusieurs égards. Ainsi, le revenu moyen des femmes s'avère en 2005 légèrement plus élevé que celui des hommes chez les Autochtones de la zone d'influence : il équivaut dans la zone à 103,7 % de celui des hommes, contre seulement 67,2 % dans la province (voir Figure 24). Le revenu moyen en 2005 des femmes autochtones de la zone se retrouve donc plus près de celui des Québécoises que ne l'est le revenu des hommes autochtones par rapport aux Québécois, avec un écart dépassant tout de même 5 100 \$, mais qui atteint 18 500 \$ pour les hommes. Le revenu moyen des hommes autochtones a d'ailleurs moins progressé que dans la province depuis 1995 (hausse de 28,5 % contre 35,4 %), contrairement à celui des femmes autochtones (hausse de 66 % contre 45 %).

La comparaison de la répartition des revenus dans la ville de La Tuque et dans la zone d'influence en 2005 révèle un plus fort contraste entre les situations des hommes que des femmes (voir Figure 25). Chez ces dernières tout d'abord, le fait de résider dans la ville ne s'accompagne pas d'une condition économique vraiment plus favorable. Ainsi, bien que 30,1 % des femmes aient gagné moins de 10 000 \$ par année dans l'ensemble de la zone d'influence, c'est le cas de 33,3 % des femmes en ville.

Chez les hommes par contre, ceux qui habitent La Tuque ont deux fois et demie plus fréquemment un revenu de 40 000 \$ et plus (27,5 %, contre 11,1 % pour les hommes de la zone d'influence) et gagnent beaucoup moins souvent un montant inférieur à 10 000 \$ (25 % contre 41,8 %). Précisons qu'il est rarement observé dans la population en général qu'une part nettement plus élevée d'hommes que de femmes gagne moins de 10 000 \$ par an. Il semble donc à la lumière de ces chiffres que les hommes autochtones qui vivent à La Tuque profitent globalement d'une amélioration de leur revenu par rapport à l'ensemble de la zone d'influence, alors que ce n'est pas le cas pour une bonne partie des femmes qui empruntent le même parcours.

Contrairement à ce que l'on observe dans l'ensemble de la zone d'influence, le revenu moyen des femmes autochtones de la ville de La Tuque est inférieur à celui des hommes par plus de 5 500 \$ en 2005 (21 648 \$ contre 27 250 \$). Cet écart s'est considérablement agrandi depuis 1995, alors qu'il se limitait à 1 900 \$. Il s'explique peut-être en partie par la forte présence d'hommes âgés de 50 à 59 ans dans la ville, qui gagnent possiblement un meilleur revenu.

Le revenu moyen de la population ayant une identité autochtone en 2005, présenté au Tableau 22, doit toutefois être analysé avec grande précaution, car l'**erreur type du revenu moyen** des individus est souvent élevée (voir Tableau 21 pour le cas de La Tuque). Elle atteint par exemple 2 926 \$ chez les hommes de La Tuque en 2005. La supériorité du revenu moyen des femmes en 2005 pourrait ainsi être un artifice dû à l'ampleur des erreurs types pour les deux sexes.

En ce qui concerne la composition du revenu total des Autochtones de la zone d'influence, plus des deux tiers est acquis dans l'exercice d'un emploi en 2005 (voir Figure 26). Précisons qu'il ne se gagne aucun montant dans l'exercice d'un travail autonome dans la zone d'influence territoriale du CAALT en 2005, ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble de la population ayant une identité autochtone dans la province, ni pour l'ensemble des travailleurs du Québec (respectivement 2,6 % et 7,5 %). Plus du quart des revenus est obtenu grâce à des transferts provenant des gouvernements. Dans la population autochtone du Québec, la plus grande partie de ces transferts prend généralement la forme de prestations pour enfants. Enfin, les autres sources de revenus (essentiellement les revenus de placement, de pensions et de rentes) comptent pour à peine 2,6 % du total.

La ville de La Tuque se démarque relativement peu de la zone d'influence quant à la provenance des revenus. Les revenus d'emploi y procurent une part équivalente des ressources en 2005, mais les transferts gouvernementaux y contribuent moins, au profit des autres revenus. La répartition des sources de revenu des Autochtones de la zone d'influence diffère aussi passablement de celle de la population du Québec, où les revenus d'emploi et d'autres sources occupent une place plus grande (respectivement 73,2 % et 12,9 %). Cela dit, la part des revenus d'emploi a bondi de 12,3 points de pourcentage dans la zone d'influence depuis 1995, alors qu'elle a diminué d'un point dans la province (voir Figure 27). En contrepartie, les transferts gouvernementaux sont nettement moins présents qu'en 1995, en baisse de 12 points (contre -2,3 points dans la province). Ces chiffres témoignent d'une certaine autonomie des Autochtones par rapport aux subsides de l'État dans la zone d'influence territoriale du CAALT.

En 2005 comme en 2000, les personnes hors famille économique vivent beaucoup plus souvent sous les **seuils de faible revenu** définis par Statistique Canada que les personnes appartenant à une **famille économique**, et ce, dans l'ensemble de la zone d'influence territoriale du CAALT. Ce phénomène est le plus marqué à La Tuque en 2005, touchant deux cinquièmes des personnes hors famille, et touche également une bonne proportion de personne hors famille dans l'ensemble de la zone d'influence (42,1 % contre 38,1 %). En parallèle, la part des membres d'une famille en situation de faible revenu est légèrement plus basse dans la ville (9,8 % contre 10,7 % dans la zone). Ainsi, le

faible revenu se révèle un enjeu plus contrasté dans la ville qu'ailleurs dans la zone d'influence, puisque l'on y retrouve à la fois la plus forte proportion de personnes hors familles en situation de faible revenu et la plus faible part pour les individus membres d'une famille.

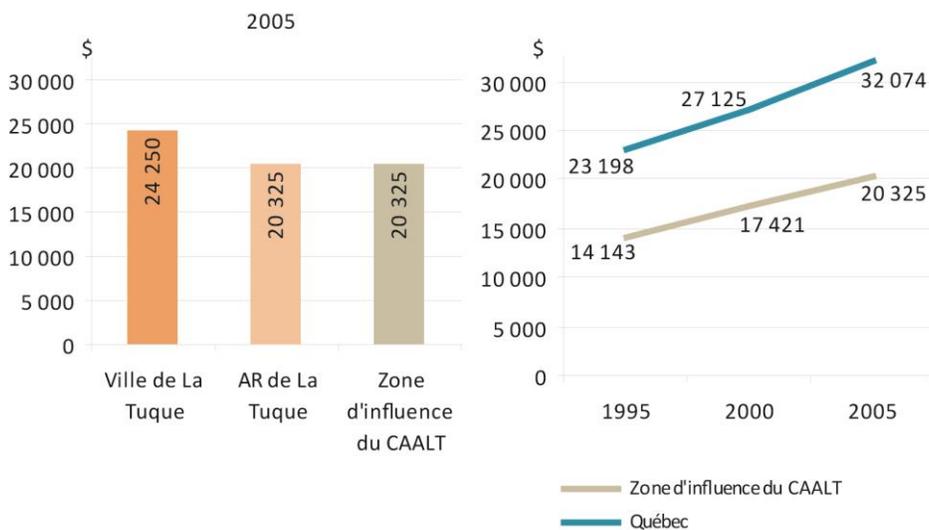
Du point de vue du faible revenu, la situation des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT se révèle toutefois moins difficile que celle de la population du Québec en 2005. Malgré la hausse observée chez les personnes hors famille depuis 2000, leur **taux de prévalence du faible revenu** demeure inférieur à celui observé dans la province (38,1 % contre 41,5 %). En ce qui concerne les membres d'une famille, leur taux de prévalence de faible revenu est devenu inférieur à celui de la province en 2005 (10,7 % contre 12,5 %), à la faveur d'une forte amélioration survenue durant la période (-13,3 points de pourcentage).

Tableau 21 : Erreur type du revenu moyen de la population ayant une identité autochtone, ville de La Tuque, 1995, 2000, 2005

| Année | Total | Homme | Femme |
|-------|-------|-------|-------|
| 2005 | 1 807 | 2 926 | 2 149 |
| 2000 | 1 666 | 2 961 | 1 887 |
| 1995 | 1 655 | 2 711 | 2 040 |

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006, 2001, 1996.

Figure 22 : Revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes et de la population du Québec, 2005 et 1995 à 2005

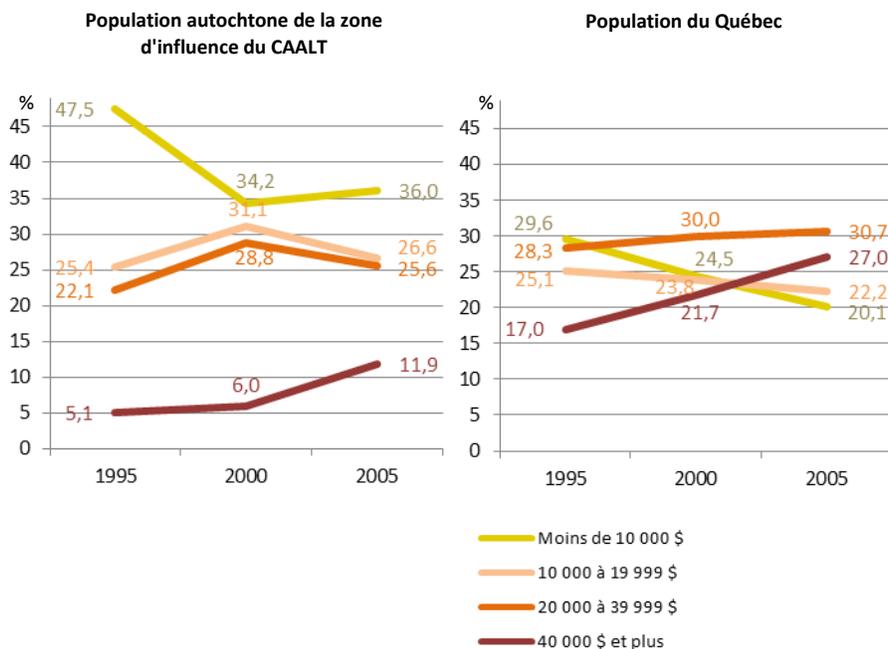


Les personnes ayant une identité autochtone vivant à La Tuque gagnent en moyenne 24 250 \$ par année en 2005. Ce revenu est plus élevé que dans l'ensemble de la zone d'influence et de l'AR de La Tuque (20 325 \$). Il faut toutefois demeurer prudent dans cette comparaison, car l'**erreur type du revenu moyen** atteint 1 807 \$ dans la ville de La Tuque en 2005 (voir Tableau 21).

Le revenu total moyen de la population autochtone de la zone d'influence représentait 61 % de celui de l'ensemble de la population du Québec en 1995 (14 143 \$ contre 23 198 \$). Il s'est accru légèrement plus vite depuis, passant à 64,2 % en 2000, puis retraits à 63,4 % en 2005.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Figure 23 : Variation de la répartition du revenu total, population ayant une identité autochtone et un revenu, et population du Québec ayant un revenu, zone d'influence territoriale du CAALT et province de Québec, 1995 à 2005

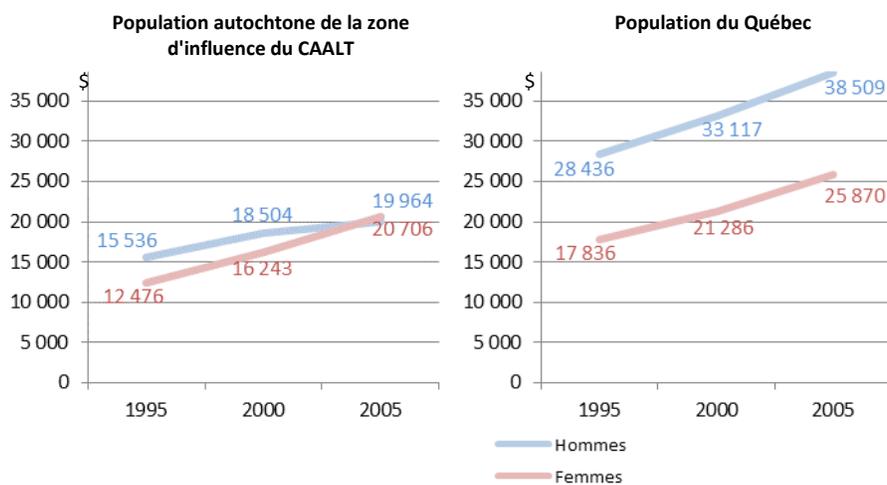


Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Les effectifs gagnant moins de 10 000 \$ par an ont chuté un peu plus chez les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAALT que dans l'ensemble de la population du Québec entre 1995 et 2005, passant de 47,5 % à 36 % de la population (de 29,6 % à 20,1 % pour le Québec). Malgré cette amélioration, cette tranche de revenu demeure la plus fréquente dans la zone d'influence, à l'inverse de la province.

Les effectifs gagnant 40 000 \$ et plus ont connu la plus forte croissance relative au Québec durant la période (hausse de 58,8 %). Les Autochtones ont toutefois vu bondir de 133,3 % leur part dans cette tranche de revenu, et de 15,8 % dans celle de 20 000 \$ à 39 999 \$. En 2005, la grande majorité des Autochtones de la zone d'influence ont toutefois toujours un revenu inférieur à 20 000 \$, dans une proportion bien plus grande que dans la province (62,6 % contre 42,3 %), un écart qui s'est accentué depuis 1995 (18,2 % contre 20,3 %).

Figure 24 : Variation selon le sexe du revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT et de la population du Québec, 1995 à 2005

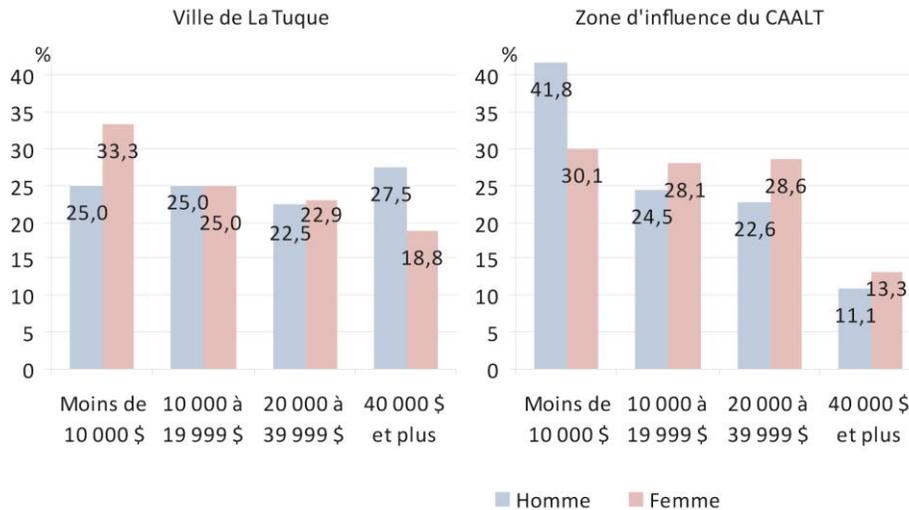


Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Contrairement à ce que l'on observe généralement au Québec, dans la zone d'influence du CAALT le revenu moyen des femmes autochtones est supérieur à celui des hommes en 2005. Le revenu moyen des femmes équivaut en effet à 103,7 % de celui des hommes (contre 67,2 % pour la population du Québec). Il s'en est constamment rapproché depuis 1995, où il équivalait déjà à 80,3 % (contre 62,7 % pour le Québec).

Cela dit, le revenu moyen des femmes autochtones de la zone d'influence n'atteint que 80 % de celui des femmes de tout le Québec en 2005. Le revenu moyen des hommes dans la zone d'influence dépasse quant à lui à peine la moitié de celui des hommes de la province (51,8 %).

Figure 25 : Répartition selon le sexe du revenu total de la population ayant une identité autochtone, ville de La Tuque et zone d'influence territoriale du CAALT, 2005



Le niveau de revenu des femmes est légèrement plus contrasté dans la ville de La Tuque que dans l'ensemble de la zone d'influence en 2005. Deux cinquièmes gagnent au moins 20 000 \$ par an dans la ville (41,7 % contre 41,8 %), et le plus souvent, moins de 10 000 \$ (33,3 % contre 30,1 % dans la zone d'influence).

La situation est différente chez les hommes, puisque ceux de la ville sont nettement plus nombreux à gagner plus de 40 000 \$ (27,5 % contre 11,1 % des hommes dans la zone). En contrepartie, la moitié des hommes de la ville gagnent moins de 20 000 \$ en 2005, alors que ce sont les deux tiers dans l'ensemble de la zone (25 % contre 66,3 %).

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Tableau 22 : Revenu de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ville de La Tuque, 2005

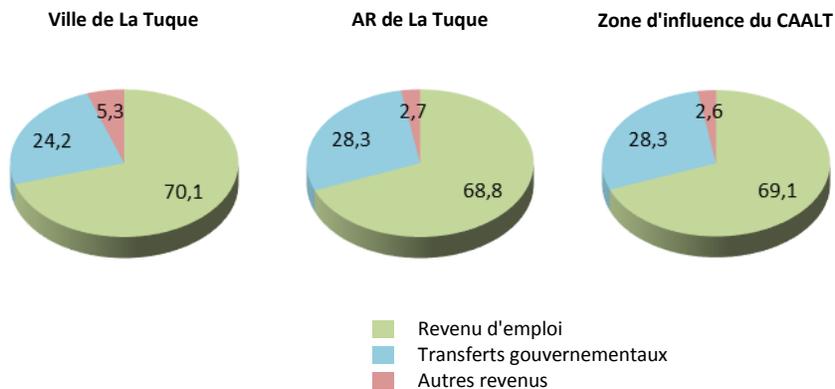
| | Ville de La Tuque | | | Zone d'influence territoriale du CAALT | | |
|------------------------------|-------------------|--------|--------|--|--------|--------|
| | Total | Homme | Femme | Total | Homme | Femme |
| Population de 15 ans et plus | 500 | 225 | 270 | 2 275 | 1 160 | 1 115 |
| Population ayant un revenu | 445 | 200 | 240 | 2 015 | 1 040 | 980 |
| Moins de 10 000 \$ | 130 | 50 | 80 | 725 | 435 | 295 |
| 10 000 à 19 999 \$ | 110 | 50 | 60 | 535 | 255 | 275 |
| 20 000 à 39 999 \$ | 105 | 45 | 55 | 515 | 235 | 280 |
| 40 000 \$ et plus | 100 | 55 | 45 | 240 | 115 | 130 |
| Revenu moyen (\$) | 24 250 | 27 250 | 21 648 | 20 325 | 19 964 | 20 706 |

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Note : L'erreur type du revenu moyen souvent très élevée commande la prudence dans l'analyse des données sur la ville de La Tuque.

Contrairement au revenu moyen des femmes autochtones de la zone d'influence, celui des femmes de la ville est nettement plus bas que celui des hommes en 2005 (21 648 \$ contre 27 250 \$). Il en est ainsi parce qu'un grand nombre d'hommes se retrouvent dans la classe des revenus inférieurs à 10 000 \$ en dehors de la ville. C'est d'ailleurs la seule catégorie où ils sont plus nombreux que les femmes dans le reste de la zone d'influence.

Figure 26 : Composition du revenu total de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2005

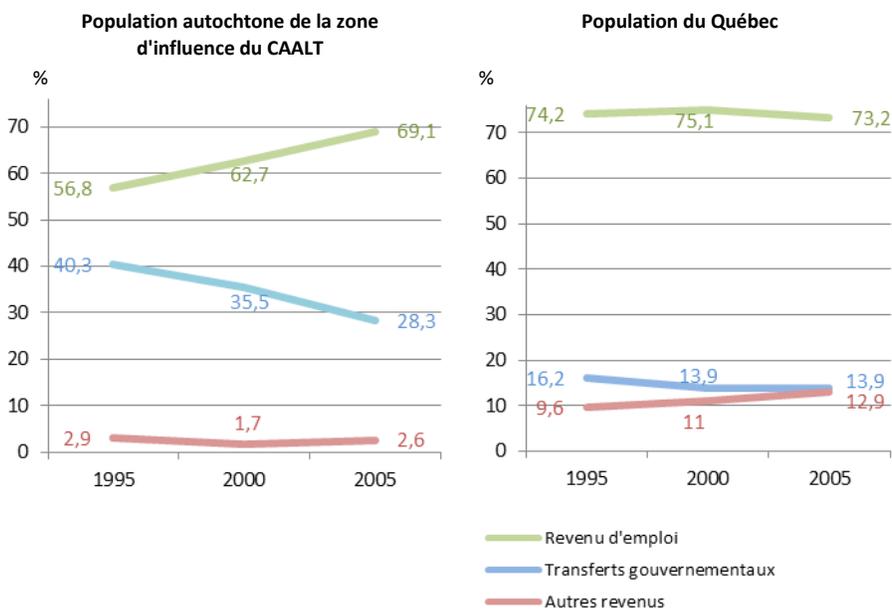


Plus des deux tiers des revenus gagnés par la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT en 2005 proviennent d'un emploi ou d'un travail autonome (69,1 %). Les transferts gouvernementaux suivent à 28,3 %, dont plus des deux cinquièmes en prestations pour enfants (12,1 % du revenu total), alors que les autres sources de revenus ne représentent que 2,6 %.

Le revenu des résidents de la ville de La Tuque affiche quant à lui la plus grande part de revenus d'emploi dans la zone (70,1 %). On y retrouve aussi la plus forte proportion de revenus d'autres sources (5,3 %).

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.
 Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des pourcentages peut ne pas évaluer 100 %.

Figure 27 : Variation de la composition du revenu total de la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT et de la population du Québec, 1995 à 2005

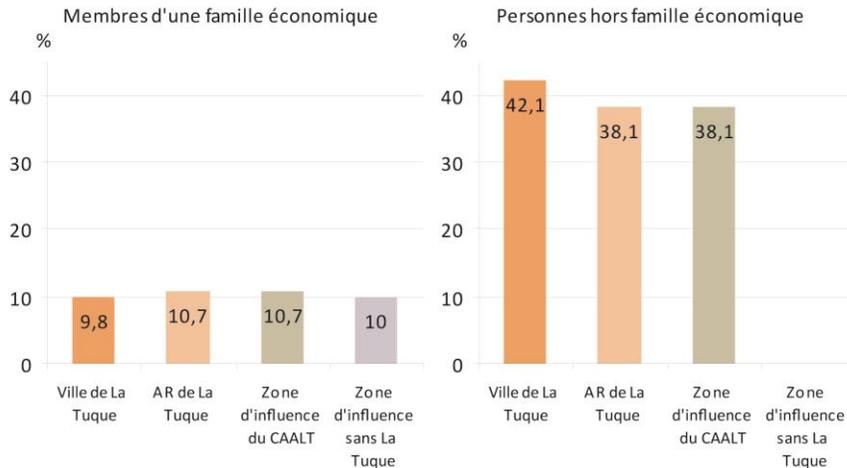


Les revenus provenant d'un emploi sont un peu moins prédominants dans la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT que dans la population du Québec en 2005 (69,1 % contre 73,2 %). Leur part a toutefois beaucoup progressé depuis 1995, en hausse de 12,3 points de pourcentage, ce qui n'est pas le cas dans la province (baisse de 1 point).

À l'inverse, la proportion du revenu total provenant de transferts gouvernementaux a diminué de 12 points dans la zone (de 40,3 % à 28,3 %), et de 2,3 points dans la province (de 16,2 % à 13,9 %). Comme en 1995 et 2001, la part des revenus issus de transferts gouvernementaux continue toutefois de présenter le plus grand écart entre les Autochtones de la zone d'influence et la population du Québec en 2005 (14,4 points de pourcentage).

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.
 Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des pourcentages peut ne pas évaluer 100 %.

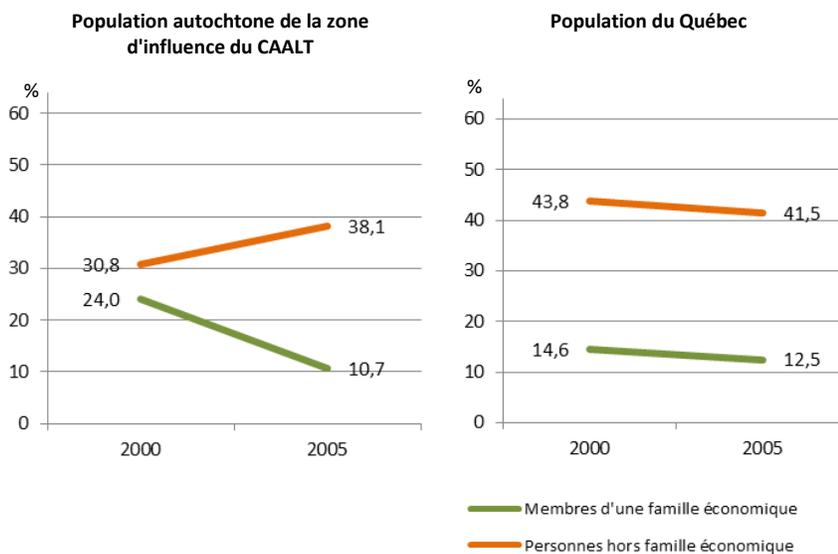
Figure 28 : Prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2005



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Dans la zone d'influence en 2005, les personnes hors famille économique sont beaucoup plus souvent en situation économique périlleuse que celles qui font partie d'une famille (38,1 % contre 10,7 %). L'écart est encore plus marqué dans la ville de La Tuque (42,1 % contre 9,8 %), alors que deux cinquièmes des personnes hors famille y gagnent un faible revenu. À l'inverse, les membres d'une famille sont le moins fréquemment dans une situation de faible revenu lorsqu'ils vivent à La Tuque.

Figure 29 : Variation de la prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT et la population du Québec, 2000 à 2005



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001.

Chez les personnes de la zone d'influence territoriale du CAALT ayant une identité autochtone, l'écart de prévalence du faible revenu selon le statut familial s'est considérablement agrandi entre 2000 et 2005 (6,8 points de pourcentage à 27,4 points.) Si la situation des membres de familles économiques s'est améliorée, celle des personnes hors famille s'est détériorée. La part des personnes à faible revenu dans les familles de la zone d'influence est passée de 24 % à 10,7 % durant la période, alors que celle des personnes hors famille a grimpé de 30,8 % à 38,1 %.

Il s'agit, dans les cas des familles, d'un progrès bien plus fort que ce que l'on constate dans la population du Québec. Ainsi, la prévalence du faible revenu des membres de familles est devenue plus faible dans la zone que dans la province en 2005. Malgré la hausse observée chez les personnes hors famille de la zone d'influence, elles se retrouvent toujours, elles aussi, moins souvent avec un faible revenu que leurs homologues de la province.

4.3 Taux d'activité

Le niveau d'activité de la population concerne les personnes âgées de 15 ans et plus. Les principaux indicateurs économiques de ce niveau d'activité sont le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de **chômage**. Le taux d'activité mesure la part de la population de 15 ans et plus qui occupe un emploi ou est en chômage, le taux d'emploi mesure la part des personnes de 15 ans et plus occupant un emploi, et le taux de chômage mesure la part de la population active qui est en chômage.

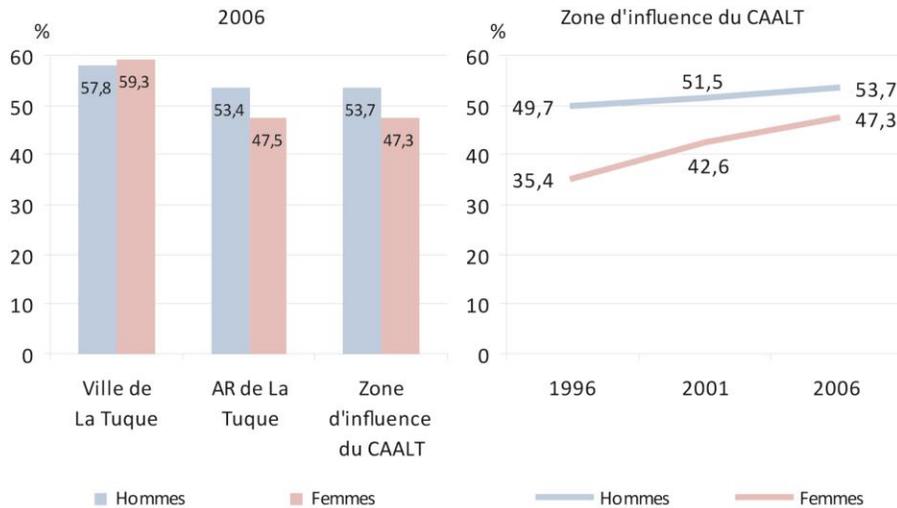
Entre 1996 et 2006, les indicateurs économiques des femmes de la zone d'influence territoriale du CAALT se sont bien davantage améliorés que ceux des hommes, sans toutefois nécessairement les rejoindre. La situation des femmes a constamment progressé entre 1996 et 2006, alors que celle des hommes s'est davantage améliorée entre 2001 et 2006 que durant les cinq années précédentes. Plus précisément, le taux d'activité des femmes a grimpé de 11,9 points durant la période et celui des hommes de 4 points (voir Figure 30). Il n'en demeure pas moins qu'en 2006 moins d'une femme sur deux est active dans la zone d'influence, et pas beaucoup plus que la moitié des hommes. Le contexte s'avère toutefois bien différent à La Tuque même, puisque trois cinquièmes des femmes y sont actives, soit un peu plus que pour les hommes (59,3 % contre 57,8 %).

Bien que le taux d'emploi demeure aussi très faible dans la zone d'influence (deux femmes sur cinq ont un emploi et à peine plus chez les hommes), leurs taux d'emploi ont respectivement augmenté de 13,1 points et 10,8 points depuis 1996 (voir Figure 31). Les femmes de La Tuque affichent le plus haut taux d'emploi parmi les territoires d'analyse en 2006, avec 53,7 %, alors que les hommes de la ville occupent le moins fréquemment un emploi (42,2 %).

Quant au taux de chômage, s'il demeure passablement élevé chez les hommes en 2006 (voir Figure 32), il a tout de même chuté de plus de 14,3 points depuis 1996, soit deux fois plus que pour les femmes (baisse de 6,7 points). Celles-ci se retrouvent toutefois encore bien moins souvent en chômage que les hommes en 2006 (12,3 % contre 19,4 %). Par ailleurs, les femmes autochtones actives qui habitent La Tuque souffrent autant du chômage que celles de l'ensemble de la zone d'influence, avec un taux de chômage de 12,5 %. Chez les hommes par contre, ceux qui résident en ville sont davantage touchés par le chômage qu'ailleurs dans la zone (23,1 % contre 19,4 %).

Pour terminer, trois constats méritent d'être soulignés. D'une part, si les hommes qui résident à La Tuque sont plus actifs que dans le reste de la zone d'influence, ils se retrouvent aussi plus souvent au chômage. Ensuite, les femmes qui habitent la ville se distinguent de celles du reste de la zone en étant plus actives et en occupant plus souvent un emploi. De fait, elles paraissent systématiquement en meilleure posture que les hommes, ce qui n'est pas clairement le cas dans le reste du territoire. Elles affichent en effet un taux d'activité plus élevé que celui des hommes et un taux d'emploi bien supérieur, alors qu'en proportion deux fois moins de femmes actives se trouvent en chômage. Enfin, le fait que les femmes de la ville présentent de bien meilleurs indicateurs économiques que les hommes ne semble pas se traduire par une meilleure condition financière, puisqu'elles gagnent un revenu moyen bien inférieur (voir Tableau 22). Plusieurs hypothèses pourraient être émises pour expliquer ce constat, mais il est probable qu'un niveau de revenu très inégal, selon le type d'emplois occupé par les deux sexes, en soit la principale cause. En somme, si le fait de résider à La Tuque ne semble pas avoir un effet aussi positif sur l'emploi des hommes que des femmes, ceux-ci en tirent davantage de revenus que les femmes.

Figure 30 : Taux d'activité de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006



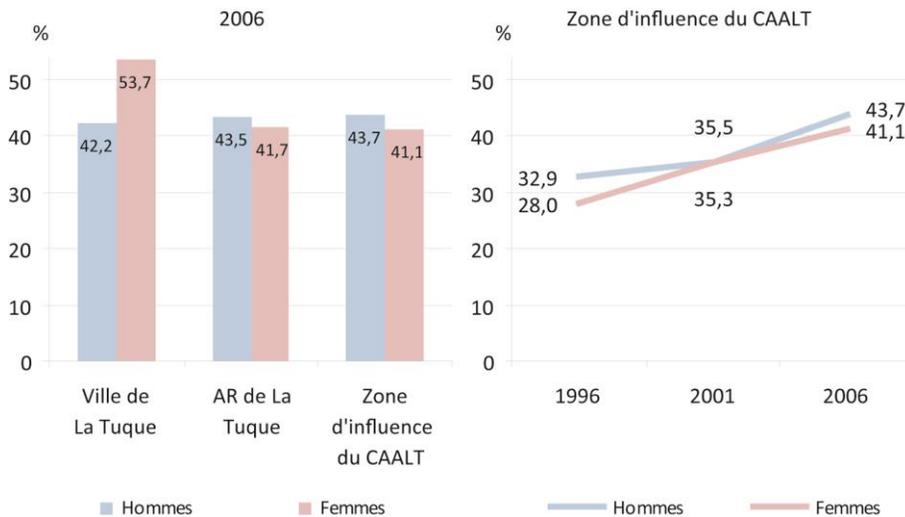
Dans la zone d'influence, le taux d'activité des hommes est plus élevé que celui des femmes en 2006 (53,7 % contre 47,3 %). La situation s'inverse toutefois dans la ville de La Tuque, puisque les femmes actives y sont majoritaires (59,3 %) et un peu plus que les hommes (57,8 %).

Le taux d'activité des hommes de la zone d'influence a augmenté de 4 points de pourcentage depuis 1996. Celui des femmes a toutefois connu la progression la plus marquée durant la période, soit 11,9 points.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996.

Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des données, les chiffres de l'AR de La Tuque ne correspondent pas exactement à ceux de la zone d'influence.

Figure 31 : Taux d'emploi de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006



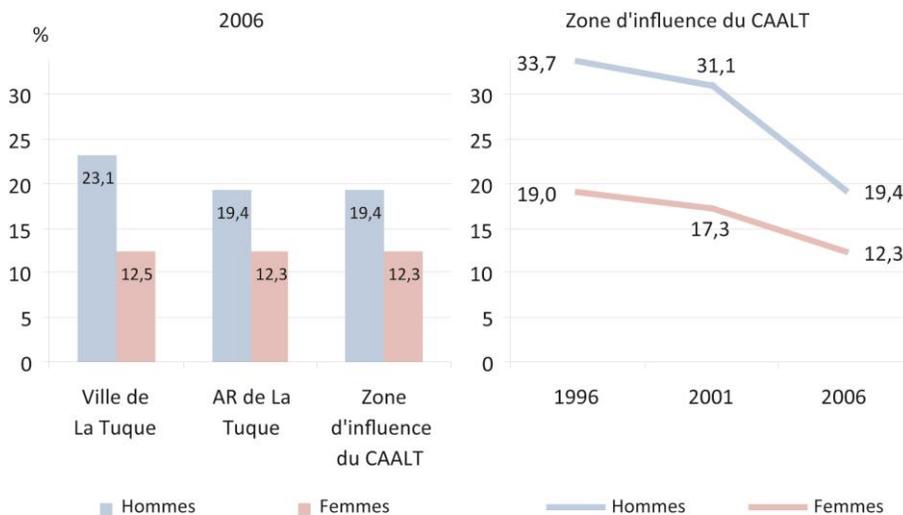
Partout dans la zone d'influence territoriale du CAALT, seules les femmes habitant la ville occupent majoritairement un emploi en 2006. Elles affichent le plus haut taux d'emploi, soit 53,7 %, alors que les hommes de la ville ne sont que 42,2 % à occuper un emploi. Dans l'ensemble de la zone d'influence, à l'inverse, les hommes occupent un peu plus souvent un emploi qu'à La Tuque (43,7 % contre 41,1 % pour les femmes).

Le taux d'emploi des femmes s'est un peu plus accru que celui des hommes depuis 1996 dans la zone (13,1 points de pourcentage contre 10,8 points), et l'a même rejoint en 2001.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des données, les chiffres de l'AR de La Tuque ne correspondent pas exactement à ceux de la zone d'influence.

Figure 32 : Taux de chômage de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006



Les taux de chômage des hommes et des femmes de la zone d'influence ont fortement diminué entre 1996 et 2006. Celui des femmes a baissé de 6,7 points entre 1996 et 2001, pour atteindre 12,3 % en 2006. Le taux de chômage des hommes a chuté de 14,3 points, demeurant toutefois élevé à 19,4 %. De fait, le taux de chômage des femmes est constamment demeuré bien plus bas que celui des hommes durant la période.

Cet écart entre les sexes est un peu plus marqué dans la ville de La Tuque que dans l'ensemble de la zone. En 2006, 23,1 % des hommes actifs sont au chômage, contre 12,5 % pour les femmes.

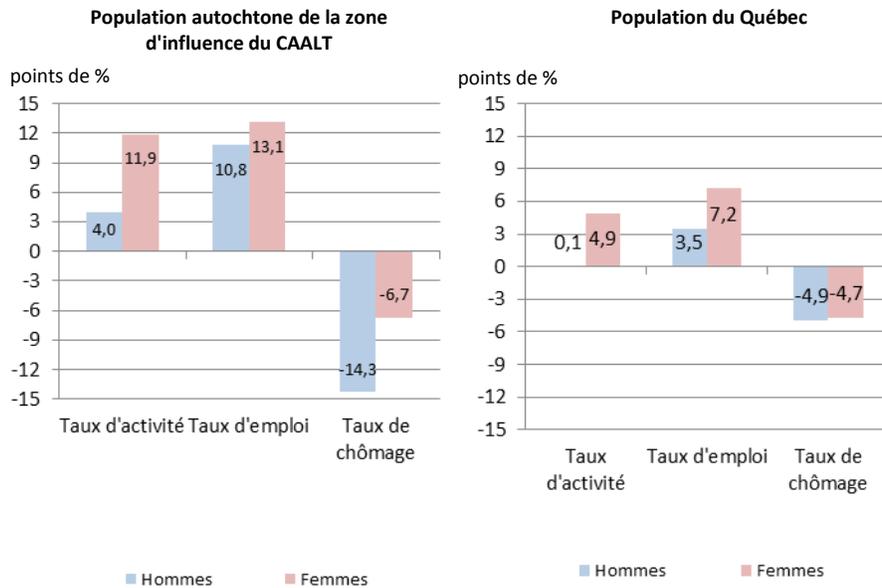
Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Tableau 23 : Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006

| | Ville de La Tuque | | AR de La Tuque | | Zone d'influence territoriale du CAALT | |
|-------------------------------|-------------------|--------|----------------|--------|--|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Autochtones de 15 ans et plus | 225 | 270 | 1 160 | 1 115 | 1 155 | 1 120 |
| Population active | 130 | 160 | 620 | 530 | 620 | 530 |
| Personnes occupées | 95 | 145 | 505 | 465 | 505 | 460 |
| Chômeurs | 30 | 20 | 120 | 65 | 120 | 65 |
| Taux d'activité | 57,8 | 59,3 | 53,4 | 47,5 | 53,7 | 47,3 |
| Taux d'emploi | 42,2 | 53,7 | 43,5 | 41,7 | 43,7 | 41,1 |
| Taux de chômage | 23,1 | 12,5 | 19,4 | 12,3 | 19,4 | 12,3 |

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996.

Figure 33 : Variation des indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT et de la population du Québec, 1996-2006



Entre 1996 et 2006, les indicateurs économiques des Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAALT ont davantage progressé que ceux de la population du Québec, tant chez les femmes que les hommes. Ainsi, le taux d'activité des femmes autochtones de la zone a grimpé de 11,9 points de pourcentage durant la période, et celui des femmes du Québec de 4,9 points.

Le gain est encore plus marqué pour le taux d'emploi, puisqu'il atteint 13,1 points chez les femmes et 10,8 points pour les hommes (contre respectivement 7,2 et 3,5 points pour la population québécoise). Il en résulte une chute de 14,3 points du taux de chômage des hommes de la zone d'influence et une baisse de 6,7 points pour les femmes, contre moins de 5 points dans les deux cas pour la population du Québec.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 1996.

Tableau 24 : Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAALT et de la population totale du Québec, 1996 à 2006

| | 1996 | | 2001 | | 2006 | | Δ % 1996-2006 | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Zone d'influence territoriale du CAALT | | | | | | | | |
| Autochtones de 15 ans et plus | 865 | 820 | 1 000 | 950 | 1 155 | 1 120 | 33,5 | 36,6 |
| Population active | 425 | 285 | 515 | 405 | 620 | 530 | 45,9 | 86,0 |
| Personnes occupées | 285 | 235 | 355 | 335 | 505 | 460 | 77,2 | 95,7 |
| Chômeurs | 140 | 55 | 160 | 70 | 120 | 65 | -14,3 | 18,2 |
| Taux d'activité | 49,7 | 35,4 | 51,5 | 42,6 | 53,7 | 47,3 | 4,0 | 11,9 |
| Taux d'emploi | 32,9 | 28,0 | 35,5 | 35,3 | 43,7 | 41,1 | 10,8 | 13,1 |
| Taux de chômage | 33,7 | 19,0 | 31,1 | 17,3 | 19,4 | 12,3 | -14,3 | -6,7 |
| Province de Québec | | | | | | | | |
| Population totale de 15 ans et plus | 2 756 705 | 2 916 760 | 2 831 445 | 3 000 905 | 3 007 830 | 3 176 660 | 9,1 | 8,9 |
| Population active | 1 944 105 | 1 592 105 | 2 012 340 | 1 730 145 | 2 124 040 | 1 891 160 | 9,3 | 18,8 |
| Personnes occupées | 1 705 300 | 1 413 830 | 1 837 950 | 1 596 315 | 1 967 185 | 1 768 320 | 15,4 | 25,1 |
| Chômeurs | 238 800 | 178 275 | 174 390 | 133 830 | 156 855 | 122 840 | -34,3 | -31,1 |
| Taux d'activité | 70,5 | 54,6 | 71,1 | 57,7 | 70,6 | 59,5 | 0,1 | 4,9 |
| Taux d'emploi | 61,9 | 48,5 | 64,9 | 53,2 | 65,4 | 55,7 | 3,5 | 7,2 |
| Taux de chômage | 12,3 | 11,2 | 8,7 | 7,7 | 7,4 | 6,5 | -4,9 | -4,7 |

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996.

5. Langue maternelle et langue d'usage de la population autochtone concernée

La connaissance, l'usage et la transmission de la langue sont un enjeu culturel et identitaire majeur pour les peuples autochtones. Le recensement distingue la langue maternelle de la langue la plus souvent parlée à la maison (considérée comme langue d'usage), et consigne aussi la connaissance des langues officielles et autochtones. Dans les trois cas, les réponses possibles incluent le français et l'anglais, les deux langues officielles du pays, et un groupe de « langue autochtone ». Dans certains tableaux de Statistique Canada, ce groupe sera désagrégé en une liste détaillée des langues autochtones parlées au pays, mais ce n'est pas le cas dans les données employées ici.

Tout comme l'origine ethnique, le thème de la langue s'est passablement enrichi dans les derniers recensements, se complexifiant du même coup. Il est ainsi possible d'indiquer avoir une langue maternelle unique et en privilégier une dans ses conversations domestiques, mais aussi de déclarer avoir plusieurs langues maternelles et plusieurs langues d'usage prédominantes à la fois (réponses multiples). Les choix de réponse possibles incluent une catégorie « *Autres – réponses multiples* », permettant d'accommoder la variété de situations présumées échapper au cadre des langues officielles et autochtones prévues. La principale difficulté survenant dans ce contexte est une multiplication des réponses de catégorie « autre », et elle se présente justement lorsqu'il est question de connaissance des langues autochtones. Ainsi, au recensement de 2006, pas moins de 27 995 personnes ayant une identité autochtone au Québec se retrouvent dans le groupe « *Autres – réponses multiples* » au sujet de la connaissance des langues officielles et autochtones. Ce nombre – le quart des effectifs – équivaut aux deux tiers de la somme de toutes les autres catégories référant explicitement à la connaissance d'une langue autochtone. Dans ces conditions, il devient difficile de statuer sur le progrès ou le déclin de la connaissance des langues autochtones, puisqu'il est impossible de déterminer combien de personnes reléguées au groupe « autre » comptent au moins une langue autochtone parmi celles qu'elles connaissent. Nous limiterons donc ici l'analyse aux seules langues maternelles et langue la plus souvent parlée à la maison.

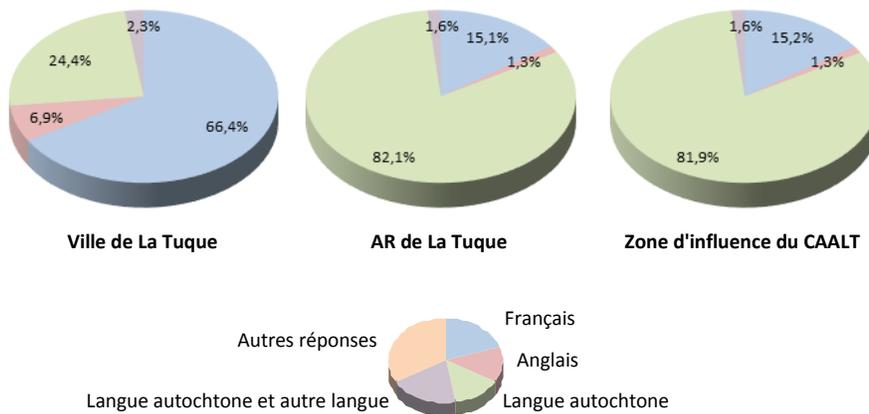
On remarque tout d'abord que la situation varie énormément entre les composantes territoriales de la zone d'influence territoriale du CAALT. Ainsi, en 2006, les quatre cinquièmes des Autochtones de la zone ont une langue maternelle autochtone (voir Figure 34), mais seulement un quart de ceux qui résident à La Tuque (respectivement 81,9 % et 24,4 %). Fait à noter, la plupart des Autochtones de la zone semblent conserver leur langue autochtone maternelle comme principale langue d'usage (76,1 %), les autres adoptant surtout le français (19,9 %, voir Figure 35).

Par conséquent, les langues autochtones ont connu une croissance importante entre 1996 et 2006 parmi les langues maternelles dans la zone, soit une augmentation de 555 locuteurs (voir Figure 37). Cela dit, l'augmentation est plus marquée pour le français, puisque le nombre d'individus ayant cette langue maternelle s'est accru de 28,9 % durant la période (contre 23,9 % pour les effectifs avec une langue autochtone). La croissance relative du français est toutefois encore plus marquée en ce qui concerne la langue la plus parlée à la maison (voir Figure 36), puisque celle-ci atteint 62,8 % (contre 17,6 % pour les langues autochtones). Dans la ville, les langues autochtones sont peu utilisées. Si le quart des habitants a une langue maternelle autochtone en 2006, seul un dixième l'utilise en priorité à la maison (11,5 %). La grande majorité privilégie plutôt le français (80,9 %).

Cela dit, en ce qui concerne la langue en 2006, le phénomène le plus important à souligner dans la zone d'influence territoriale du CAALT demeure la persistance des langues autochtones comme

langue d'usage à la maison, malgré une baisse de 5,7 points de pourcentage depuis 1996. C'est un phénomène plus marqué dans la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT que dans celle de l'ensemble du Québec. Le nombre de résidents de la zone utilisant d'abord à la maison au moins une langue autochtone correspond à 95,4 % de ceux ayant une langue autochtone parmi leurs langues maternelles en 2006, contre 87,4 % pour les Autochtones du reste du Québec (à l'exclusion de ceux de la zone d'influence territoriale du CAALT).

Figure 34 : Langue maternelle de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006

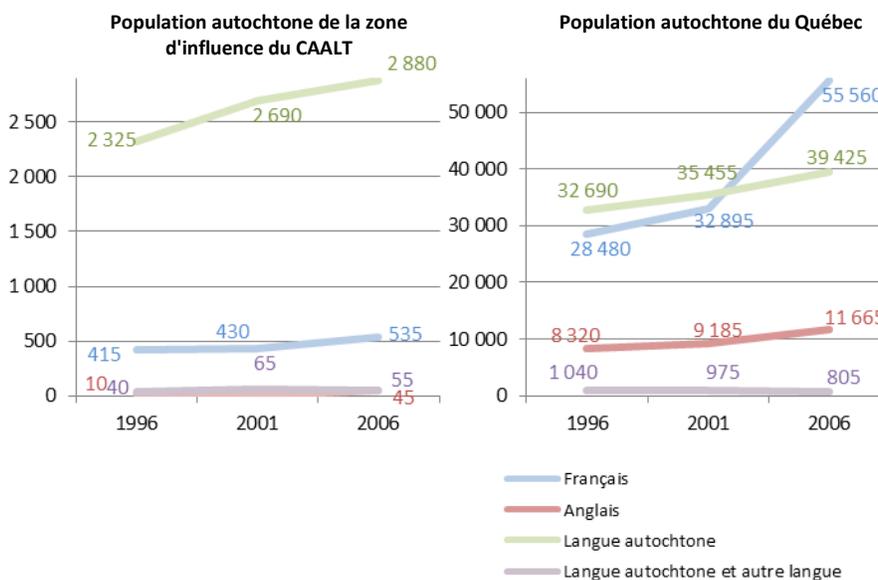


Dans la zone d'influence territoriale du CAALT en 2006, la grande majorité des personnes ayant une identité autochtone ont comme langue maternelle une langue autochtone (81,9 %). Elles sont à l'inverse beaucoup moins nombreuses dans la ville de La Tuque (24,4 %).

Dans la ville, la majorité des personnes ont le français comme langue maternelle (66,4 %), alors que c'est un septième dans l'ensemble de la zone d'influence (15,2 %). L'anglais est la langue maternelle d'un douzième des résidents de La Tuque et de presque personne dans la zone d'influence (respectivement 6,9 % et 1,3 %).

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

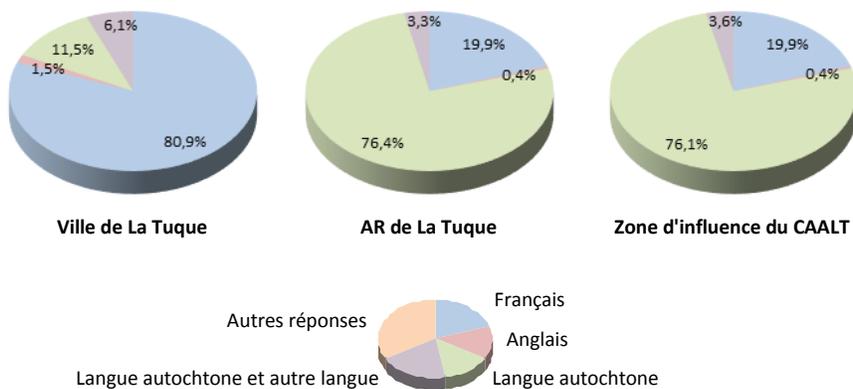
Figure 35 : Variation de la population ayant une identité autochtone selon la langue maternelle, zone d'influence territoriale du CAALT et province de Québec, 1996 à 2006



Dans la zone d'influence depuis 1996, contrairement à la province, les langues autochtones ont connu un grand essor comme langue maternelle. Les effectifs de ce groupe se sont accrus de 555 personnes dans la zone d'influence, distançant largement ceux des individus ayant comme langue maternelle le français (hausse de 120 personnes). Ce dernier groupe a tout de même connu une plus forte croissance en pourcentage que celui des langues autochtones, en hausse de 28,9 % (contre 23,9 % pour les langues autochtones).

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

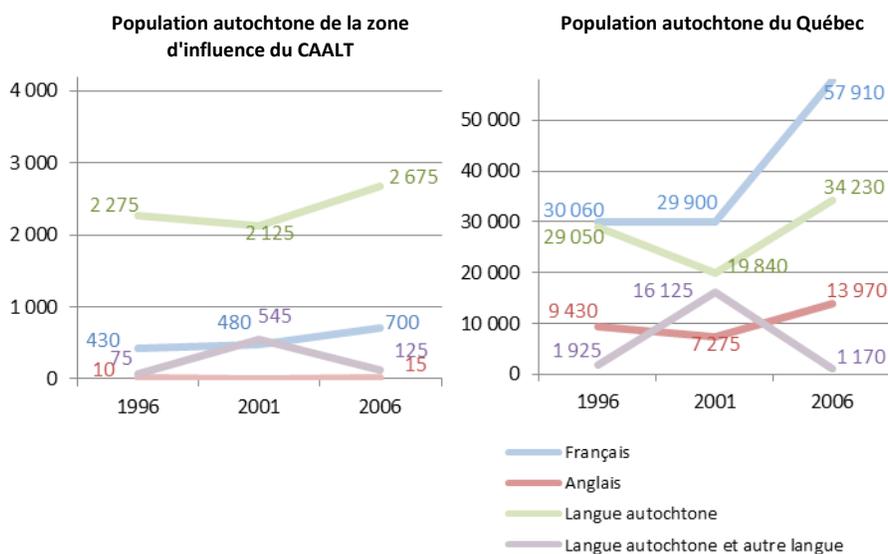
Figure 36 : Langue la plus souvent parlée à la maison de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Avec 76,1 % des effectifs, les langues autochtones sont de loin les plus fréquemment parlées dans les maisons de la zone d'influence en 2006. Suit le français, parlé le plus souvent par 19,9 % des personnes. Enfin, 3,6 % des individus déclarent prioriser à la fois une langue autochtone et une autre langue. C'est dans les maisons de la ville de La Tuque que ce dernier groupe est le plus présent en 2006 (6,1 %). Le français domine toutefois largement parmi les langues d'usage à la maison (80,9 % des effectifs le préfèrent). Les langues autochtones sont utilisées le plus souvent par l'essentiel du reste de la population (11,5 %).

Figure 37 : Variation de la population ayant une identité autochtone selon la langue la plus souvent parlée à la maison, zone d'influence territoriale du CAALT et province de Québec, 1996 à 2006



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

La question de la langue la plus souvent parlée à la maison semble avoir fait l'objet d'une interprétation discordante en 2001, puisque les réponses multiples y avaient fait un bond prodigieux aux dépens des réponses uniques. Cela étant dit, les langues autochtones ont connu la plus forte hausse comme langue la plus parlée dans la zone d'influence depuis 1996. Les effectifs les privilégiant sont passés de 2 275 à 2 675 personnes en 2006, avec un nombre de locuteurs trois fois plus élevé que la somme de tous les autres groupes réunis.

Les effectifs francophones restent au second rang dans les foyers de la zone d'influence, malgré une augmentation de 270 locuteurs. Le nombre d'individus parlant de préférence une langue autochtone et une autre langue s'est quant à lui accru de 75 à 125 personnes. Les effectifs anglophones sont demeurés, de leur côté, très peu nombreux.



6. Mobilité résidentielle de la population autochtone concernée

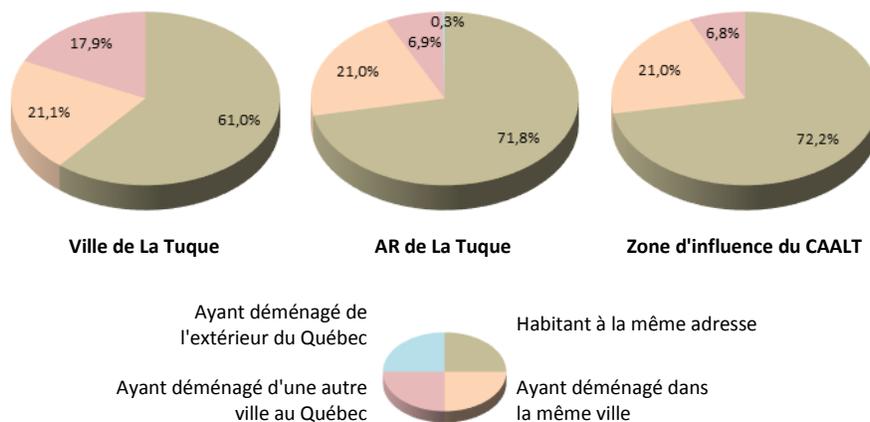
La mobilité résidentielle sur cinq ans concerne les personnes âgées de 5 ans et plus, qui étaient donc nées au moment du recensement précédent. Les questions du recensement traitées ici portent sur le lieu de résidence actuel à la date de l'enquête. Les données sur le déménagement réfèrent donc au lieu de résidence cinq ans auparavant, à la date du recensement précédent, des personnes qui ont emménagé dans le lieu de résidence actuel depuis moins de 5 ans.

Les déménagements survenus entre les deux recensements ne sont donc pas pris en compte. Par exemple, si un jeune Autochtone qui est déménagé de chez ses parents près de La Tuque pour faire des études à Montréal un peu après le recensement de 2001 revient après coup habiter chez ses parents avant le recensement de 2006, il sera considéré comme une personne ayant toujours habité à la même adresse.

Entre 2001 et 2006, les personnes ayant une identité autochtone résidant dans la zone d'influence territoriale du CAALT s'avèrent globalement moins mobiles que l'ensemble des Autochtones de la province (voir Figure 39), la mobilité de ces derniers étant très similaire à celle de la population du Québec. En 2006, sept dixièmes des personnes de la zone d'influence habitent toujours à la même adresse qu'en 2001, plus que chez tous les Autochtones du Québec (72,1 % contre 62,6 %). Ce chiffre élevé s'inscrit dans la foulée d'une forte augmentation de 20,1 points de pourcentage survenue depuis 1996, alors que la hausse se chiffre à 9,6 points pour les Autochtones du Québec.

Les Autochtones qui habitent la ville de La Tuque en 2006 s'avèrent toutefois plus mobiles que ceux du reste de la zone d'influence (voir Figure 38), puisque deux cinquièmes ont déménagé au moins une fois au cours de la période (39 %). La majorité d'entre eux ont changé d'adresse dans La Tuque (21,1 %), mais un bon nombre est arrivé d'une autre ville (17,9 %). En ce qui concerne les autres individus résidant dans la zone en 2006, un cinquième ont changé de résidence dans les 5 années précédentes, tout en demeurant dans la même ville, en baisse de 19,3 points, et 6,8 % n'habitent plus la même ville qu'en 2001 (contre 12,9 % pour les Autochtones de la province).

Figure 38 : Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

En 2006, près des trois quarts des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence résident toujours à la même adresse qu'en 2001 (72,2 %). Parmi les autres personnes, 21 % habitaient un autre logement dans la même ville qu'actuellement, et 6,8 % demeuraient dans une autre ville du Québec.

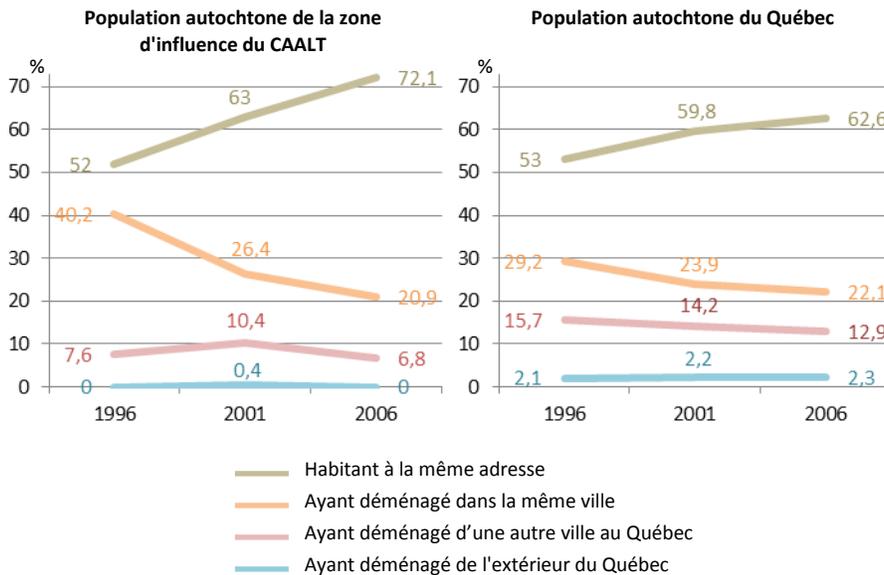
Dans la ville de La Tuque, on retrouve une plus grande proportion d'individus ayant déménagé entre 2001 et 2006, bien qu'ils demeurent minoritaires. De ceux-là, 21,1 % ont déménagé à l'intérieur de La Tuque et 17,9 % proviennent d'une autre ville de la province.

Tableau 25 : Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et ses constituantes, 2006

| | Ville de La Tuque | | AR de La Tuque | | Zone d'influence territoriale du CAALT | |
|--|-------------------|--------------|----------------|--------------|--|--------------|
| | N | %▼ | N | %▼ | N | %▼ |
| Population totale de 5 ans et plus | 615 | 100,0 | 3 085 | 100,0 | 3 080 | 100,0 |
| Habitant à la même adresse | 375 | 61,0 | 2 225 | 71,8 | 2 220 | 72,2 |
| Ayant déménagé dans la même ville | 130 | 21,1 | 650 | 21,0 | 645 | 21,0 |
| Ayant déménagé d'une autre ville au Québec | 110 | 17,9 | 215 | 6,9 | 210 | 6,8 |
| Ayant déménagé d'une autre province ou d'un autre pays | 0 | 0,0 | 10 | 0,3 | 0 | 0,0 |

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 39 : Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT et province de Québec, 1996 à 2006



Sur une période de 5 ans, une bien moins grande proportion des Autochtones ont déménagé entre 2001 et 2006 qu'entre 1991 et 1996. Dans la zone d'influence territoriale du CAALT, la proportion des individus qui n'ont pas changé d'adresse est passée de 52 % à 72,1 %, et dans l'ensemble de la population autochtone du Québec elle a grimpé de 53 % à 62,6 %.

La part des Autochtones de la zone d'influence ayant déménagé dans la même ville a le plus diminué durant la période (de 40,2 % à 20,9 %), et bien davantage que chez les Autochtones de la province. Les fusions municipales de 2002 ont certainement un impact sur ces chiffres, en raison de l'accroissement du territoire couvert par la ville de La Tuque, bien que le gros de la baisse soit survenu auparavant, entre 1996 et 2001.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Tableau 26 : Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAALT, 1996-2006

| | 1996 | | 2001 | | 2006 | | 1996-2006 Δ % |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------|
| | N | %▼ | N | %▼ | N | %▼ | |
| Population totale de 5 ans et plus | 2 365 | 100,0 | 2 800 | 100,0 | 3 080 | 100,0 | 30,2 |
| Habitant à la même adresse | 1 230 | 52,1 | 1 765 | 62,9 | 2 220 | 72,2 | 80,5 |
| Ayant déménagé dans la même ville | 950 | 40,3 | 740 | 26,4 | 645 | 21,0 | -32,1 |
| Ayant déménagé d'une autre ville au Québec | 180 | 7,6 | 290 | 10,3 | 210 | 6,8 | 16,7 |
| Ayant déménagé d'ailleurs qu'au Québec | 0 | 0,0 | 10 | 0,4 | 0 | 0,0 | - |

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

| Les faits saillants de l'étude |

Rappel des considérations méthodologiques

Les données statistiques dont fait état cette cartographie sociale et économique proviennent pour une part du Registre des Indiens du Canada (AADNC) et pour une autre part (largement majoritaire) des recensements de Statistique Canada. Ces deux sources de données présentent certaines limites méthodologiques; néanmoins, elles permettent d'observer quelques tendances populationnelles en ce qui concerne les villes du Québec où sont établis des centres d'amitié autochtones et leur zone d'influence territoriale respective. Les faits saillants mettent en évidence les résultats des analyses réalisées à partir des données issues des recensements de 1996, 2001 et 2006. À cet égard, les éléments de définition ou d'information suivants doivent être retenus :

- L'expression « population autochtone » correspond ici à la population ayant déclaré détenir une identité autochtone (autodéclaration)
- Selon Statistique Canada, l'identité autochtone se décline selon trois grandes catégories : Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit
- Une personne ayant déclaré détenir une identité autochtone peut aussi avoir déclaré être un Indien des traités, un Indien inscrit (identifié ici par l'expression « population inscrite ») ou un Indien non inscrit (identifié ici par l'expression « population non inscrite »), comme le définit la *Loi sur les Indiens*. Elle peut aussi avoir déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation.
- Les chiffres du recensement sur le nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens sont utiles en combinaison avec d'autres données du recensement ou pour l'étude d'autres territoires que ceux des communautés autochtones, mais ils ne peuvent se substituer totalement aux effectifs officiels du Registre.

Identité

Entre 1996 et 2006, la population autochtone de la ville de La Tuque a presque doublé : cette population se chiffrait à 345 en 1996 alors qu'elle monte à 655 personnes en 2006. De même, la proportion de la population autochtone par rapport à la population totale de la ville a également doublé, passant de 2,9 % à 5,6 %. Rappelons toutefois que les fusions municipales ont entraîné l'annexion de dix municipalités à la ville de La Tuque (incluant 115 Autochtones).

Entre 1996 et 2006, la population autochtone s'identifiant aux Indiens de l'Amérique du Nord au sein de la zone d'influence territoriale du CAALT s'est accrue de 26 % : cette population se chiffrait à 2 785 en 1996 alors qu'elle est de 3 515 en 2006, une croissance comparable à celle observée dans le reste de la province pour la même période. Pour la même période, on observe en parallèle une baisse de la population totale dans la zone (une baisse annuelle de 0,6 % pendant 10 ans).

En 2006, la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT se compose à 99,3 % d'Indiens de l'Amérique du Nord : ce groupe représente 66,7 % de la population autochtone totale dans la ville de La Tuque.

Une présence significative de Métis à La Tuque : près de 20 % de la population autochtone inscrite de La Tuque se déclare Métis.

Une part élevée d'Indiens inscrits de La Tuque détient une identité multiple ou non comprise ailleurs : ce groupe rassemble 13,3 % de la population de la ville en 2006, alors qu'il se limite à 0,6 % pour l'ensemble de la population autochtone au Québec.

| | |
|---------|---|
| Genre | <p>Les femmes autochtones sont légèrement plus nombreuses que les hommes à La Tuque : par contre, elles sont clairement majoritaires entre l'âge de 10 et 49 ans dans la ville, représentant plus de 33 % des effectifs de l'ensemble de la zone d'influence, comparativement aux hommes du même âge (21,4 %). À l'inverse, les jeunes garçons de moins de 10 ans et les hommes âgés de 50 ans et plus sont plus nombreux que les femmes dans les mêmes catégories d'âge.</p> |
| Âge | <p>En 2005, on observe une présence importante des enfants de moins de 10 ans dans la zone d'influence territoriale du CAALT : ces enfants représentent près du quart des personnes ayant une identité autochtone (23,5 % des effectifs).</p> <p>Les jeunes filles autochtones sont plus nombreuses que les garçons du même âge : les enfants âgés de 10 à 19 forment la tranche d'âge la plus nombreuse à La Tuque, avec 17,6 % des effectifs; dans plus de 60 % des cas, ces enfants sont des filles.</p> <p>Globalement, le groupe âgé de 25 ans et moins a connu une hausse importante dans la ville : le nombre de ces jeunes a pratiquement doublé, passant de 150 à 265 entre 1996 et 2006.</p> <p>Les adultes de 50 ans et plus sont nettement surreprésentés à La Tuque en 2006 : ils comptent plus du tiers des effectifs autochtones totaux de la ville.</p> <p>On remarque une croissance importante de la population autochtone âgée à La Tuque : les effectifs de plus de 65 ans ont triplé dans la ville entre 1996 et 2006. Ces effectifs représentent plus de 44 % de toutes les personnes du même groupe d'âge pour l'ensemble de la zone d'influence territoriale.</p> |
| Famille | <p>Deux fois plus de familles monoparentales autochtones vivent dans la zone d'influence que dans le reste du Québec : le septième des Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAALT sont dans cette situation en 2006, plus du double de ce que l'on constate dans la population du Québec (14,9 % contre 6,8 %). Par contre à l'intérieur de la ville, le nombre de familles monoparentales est similaire à celui observé dans les familles québécoises.</p> <p>Dans la zone d'influence territoriale du CAALT, plus de la moitié des individus dans les familles (de recensement) sont des enfants : dans l'ensemble du Québec, les enfants ne forment que le tiers des personnes vivant en famille.</p> <p>Par contre, on retrouve moins d'enfants dans les familles autochtones à La Tuque : ils comptent pour 38 % des individus dans les familles alors que la proportion atteint 50,4 % au sein de la zone d'influence. De plus, le nombre d'enfants moyen par famille est demeuré, à peu de choses près, le même depuis 1996 (légère baisse de -0,4 point de pourcentage).</p> <p>La part des personnes autochtones vivant seules ou avec des personnes non apparentées (hors famille) a plus que doublé au sein de la zone d'influence depuis 1996 : la proportion est passée de 8,7 % à 19,4 %. Cette proportion reste toutefois deux fois moindre qu'au Québec.</p> <p>Une proportion importante de la population autochtone vit avec un conjoint en 2006 (67,5 %) au sein de la zone d'influence : cette proportion est un peu plus faible dans la ville même de La Tuque (62,5 %), mais elle est équivalente à celle observée dans le reste de la province.</p> |

| | |
|-----------|---|
| Scolarité | <p>Une faible amélioration du niveau de scolarité est observée par rapport à celui de la province : l'écart avec la population québécoise de la part des personnes sans diplôme s'est rétréci de 3,2 points de pourcentage pour les femmes, mais il a grimpé de 6,9 points pour les hommes. La situation relative s'est améliorée quant à l'obtention du diplôme d'études secondaires, mais seulement chez les femmes, avec une baisse de 7,6 points de l'écart avec le Québec (contre -0,1 point pour les hommes). À l'autre bout du spectre, la différence entre les parts des Autochtones de la zone et de l'ensemble de la population ayant un certificat ou un diplôme universitaire s'est creusée davantage, gagnant 6,6 points chez les femmes et 4,8 points pour les hommes.</p> |
| | <p>Les femmes autochtones sont plus scolarisées dans la zone d'influence territoriale du CAALT : les femmes sont proportionnellement deux fois plus nombreuses que les hommes à détenir une formation universitaire (7,7 % contre 3,9 %) et ont une fois et demie plus souvent un diplôme de niveau collégial que les hommes (9 % contre 5,2 %). Il n'en reste pas moins qu'une bonne majorité d'entre elles se retrouve sans aucun diplôme en 2006, tout comme les hommes (respectivement 63,1 % et 64,7 %).</p> |
| | <p>La scolarisation de la population autochtone est nettement supérieure à La Tuque : plus du dixième des femmes de la ville ont complété une formation universitaire, et la majorité détient un diplôme. La majorité des hommes détient aussi un diplôme, mais plus souvent d'une école de métiers ou du secondaire.</p> |
| Revenus | <p>Les revenus en hausse : entre 1995 et 2005, le revenu total des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAALT a progressé un peu plus vite que celui de l'ensemble de la population du Québec. Bien qu'il ne corresponde qu'à 63,4 % du revenu moyen de l'ensemble des Québécois (20 325 \$ contre 32 074 \$), il s'est accru de 43,7 % durant la période, alors que la hausse s'élève à 38,3 % pour la province.</p> |
| | <p>Le revenu moyen est plus élevé pour les femmes autochtones que pour les hommes en 2005 au sein de la zone d'influence : les femmes autochtones de la zone gagnent en moyenne 742 \$ de plus par année que les hommes. Le revenu moyen des femmes autochtones de la zone se retrouve donc plus près de celui des femmes du Québec que chez les hommes en 2005, avec un écart dépassant tout de même 5 100 \$, mais qui atteint 18 500 \$ pour les hommes. Le revenu moyen des hommes autochtones a d'ailleurs moins progressé que dans la province depuis 1995 (hausse de 28,5 % contre 35,4 %), contrairement à celui des femmes autochtones (hausse de 66 % contre 45 %).</p> |
| | <p>Cependant, le revenu moyen est plus faible pour les femmes autochtones que pour les hommes en 2005 dans la ville de La Tuque : ce revenu est de 21 648 \$ pour les femmes contre 27 250 \$ pour les hommes. Il en est ainsi parce qu'un grand nombre d'hommes se retrouvent dans la classe des revenus inférieurs à 10 000 \$ à l'intérieur de la zone d'influence.</p> |
| | <p>Une proportion importante des revenus provient d'un emploi au sein de la zone d'influence territoriale du CAALT en 2005 : cette proportion atteint 69,1 % (73,2 % pour la province). Les transferts gouvernementaux suivent à 28,3 %, dont plus des deux cinquièmes en prestations pour enfants (12,1 % du revenu total), alors que les autres sources de revenus ne représentent que 2,6 %.</p> |
| | <p>Une faible proportion de familles autochtones vit avec de faibles revenus à La Tuque : les membres de familles y vivent plus rarement sous les seuils de faible revenu en 2005 (9,8 %) que dans le reste de la zone.</p> |
| | <p>Les personnes hors famille à La Tuque sont plus pauvres qu'ailleurs au Québec : on observe une très forte proportion avec un faible revenu (42,1 %) dans la ville.</p> |

| | |
|------------------------|---|
| Taux d'activité | <p>Le taux d'activité des femmes autochtones, comparativement à celui des hommes, a augmenté significativement depuis 1996 : il a grimpé de 11,9 points (contre 4 points pour les hommes). Il n'en demeure pas moins que plus de la moitié des femmes de la zone d'influence sont toujours inactives en 2006 (52,7 %).</p> |
| | <p>Les femmes autochtones présentent un taux d'emploi nettement plus élevé que celui des hommes autochtones à La Tuque : en 2006, le taux d'emploi des femmes de la ville surpasse celui des hommes par plus de 10 points de pourcentage (53,7 % contre 42,2 %). Malgré cela, elles affichent un revenu moyen bien plus bas (21 648 \$ contre 27 250 \$).</p> |
| | <p>Le taux de chômage des hommes autochtones a connu une forte baisse : leur taux de chômage a chuté de 14,3 points de pourcentage entre 1996 et 2006 au sein de la zone d'influence du CAALT, bien qu'il demeure toujours très élevé (19,4 %). Ce taux reste cependant moins élevé chez les femmes (12,3 %).</p> |
| Langue | <p>L'usage d'une langue maternelle autochtone à la maison demeure très élevé parmi la population autochtone de la zone d'influence : la grande majorité des résidents autochtones (81,9 %) parle le plus souvent une langue autochtone à la maison. La situation est fort différente à La Tuque alors que cette proportion est inférieure à 25 %. La part de ceux qui privilégient l'emploi d'au moins une langue autochtone dans leur résidence est également très élevée en 2006 (95,4 %).</p> |
| | <p>À l'inverse, une majorité de la population autochtone dans la ville de La Tuque a le français comme langue maternelle : une proportion de 66,4 %. Cette proportion chute à 15,2 % lorsque l'on considère la population autochtone de l'ensemble de la zone d'influence territoriale.</p> |
| | <p>Le français domine dans les langues d'usage à La Tuque : une proportion supérieure à 80 % des Autochtones en font usage courant. Les langues autochtones sont préférées par quelque 11,5 % de la population.</p> |
| Mobilité résidentielle | <p>Une baisse de moitié de la fréquence du déménagement intra ville entre 1996 et 2006 est observée : alors qu'en 1996 40 % des Autochtones de la zone d'influence avaient changé d'adresse dans la même ville, ce n'est plus le cas que pour le cinquième d'entre eux en 2006. Cette chute de 19,3 points indique une tendance vers une certaine stabilité résidentielle.</p> |
| | <p>Une population autochtone moins mobile que dans le reste du Québec en 2006 : en effet, plus de 72 % de la population autochtone de la zone d'influence territoriale habite à la même adresse que cinq ans auparavant. Par contre, on observe une situation différente à l'intérieur de la ville de La Tuque alors que près de 40 % des Autochtones ont déménagé pendant la même période. De ceux-là, 21,1 % vivaient ailleurs à La Tuque même et 17,9 % provenaient d'une autre ville de la province.</p> |



| Bibliographie |

- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA (AADNC). 2010. *Le Registre des Indiens*. Gouvernement du Canada. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca...>, consulté le 2011-12-11.
- BORDELEAU LOUIS ET PIERRE MOUTERDE. 2008. *Pashkabigoni. Une histoire pleine de promesses. Mémoires du Mouvement des centres d'amitié autochtones au Québec (1969-2008)*. Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Québec.
- INDIANA MARKETING. 2008. *Les nations autochtones du Québec*. <http://indianamarketing.com...>, consulté le 2011-12-10.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Population du Québec, 1971-2012*. <http://www.stat.gouv.qc.ca...>, consulté le 2011-12-02.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT). 2011. *Répertoire des municipalités*, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca...>, consulté le 2011-12-10. Gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (MSSSQ). *Registres des bénéficiaires cris, inuit et naskapis de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois*. Gouvernement du Québec.
- STATISTIQUE CANADA. 1999. *Profil des divisions et subdivisions de recensement, recensement de 1996*. Numéro 95F0181XDB96001 au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada. <http://www12.statcan.ca...>, consulté le 2011-12-11.
- STATISTIQUE CANADA. 2003. *Profil de la population autochtone du Recensement de 2001*. Numéro 94F0043XIF au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada. <http://www12.statcan.ca...>, consulté le 2011-12-11.
- STATISTIQUE CANADA. 2007. *Profil de la population autochtone de 2006, recensement de 2006*. Numéro 92-594-XWF au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada. <http://www12.statcan.ca...>, consulté le 2011-12-11.
- STATISTIQUE CANADA. 2008a. *Annexe A, Tableau récapitulatif des règles relatives à la confidentialité pour les années 1981 à 2001, Notes du Documents de référence du Recensement de 2006*. Ministre de l'Industrie du Canada. <http://www12.statcan.gc.ca...>, consulté le 2011-12-13.
- STATISTIQUE CANADA. 2008b. *Annexe 1, Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, chiffres de population de 2001 et 1996, Notes du Document de référence du Recensement de 2006*. Ministre de l'Industrie du Canada. <http://www12.statcan.ca...>, consulté le 2011-12-13.
- STATISTIQUE CANADA. 2008c. *Annexe 2, Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés en ordre alphabétique, 2006, Notes du Document de référence du Recensement de 2006*. Ministre de l'Industrie du Canada. <http://www12.statcan.ca...>, consulté le 2011-12-13.
- STATISTIQUE CANADA. 2009. *Correction et mise à jour du Recensement de 2006*. Ministre de l'Industrie du Canada. <http://www12.statcan.ca...>, consulté le 2011-12-12.
- STATISTIQUE CANADA. 2010. *Dictionnaire du Recensement de 2006*. Numéro 92-566-X au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada.
- STATISTIQUE CANADA. 2011. *Totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996*. Ministre de l'Industrie du Canada. Données reproduites et diffusées « tel quel » avec la permission de Statistique Canada, ou adaptées, ce qui ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.
- TRANSPORTS QUÉBEC. 2010. *La carte routière officielle du Québec*. <http://www.quebec511.info...>, Gouvernement du Québec, consulté le 2011-12-10.



| Annexe |

| Glossaire |

Famille de recensement

Dans le vocabulaire de Statistique Canada, le ménage privé regroupe l'ensemble des occupants d'un logement (Statistique Canada 2010 : 164). Les personnes membres d'un ménage privé se divisent en deux groupes selon leur situation familiale : les personnes membres d'une famille de recensement et les personnes hors famille de recensement. Une famille de recensement est un groupe d'au moins deux personnes qui forment un couple ou un parent avec des enfants ou un couple seul.

Un enfant dans une famille doit vivre en compagnie d'au moins un de ses parents, par le sang, par alliance ou par adoption, ou en leur absence, d'un de ses grands-parents. Il peut avoir n'importe quel âge et ne doit pas résider avec un conjoint ou l'un de ses propres enfants.

Les personnes qui vivent seules dans leur logement ou avec des personnes dont ils ne sont ni le conjoint, ni l'enfant, ni un parent ou un des grands-parents (des frères et sœurs ou des colocataires par exemple) constituent le groupe des personnes hors famille de recensement (Statistique Canada 2010 : 142). Il ne s'agit pas automatiquement d'adultes puisqu'elles peuvent être âgées de moins de dix-huit ans.

Erreur type du revenu moyen

Cette valeur permet de jauger le niveau d'imprécision du revenu moyen attribuable à l'erreur d'échantillonnage, c'est-à-dire le fait que le questionnaire complet, qui comporte les questions sur le revenu, n'est distribué qu'à un cinquième des ménages. Plus précisément, elle évalue l'écart entre le revenu moyen réel dans un territoire et le revenu moyen estimé grâce aux ménages ayant répondu au questionnaire complet. L'erreur type risque davantage d'être élevée lorsque les effectifs analysés sont petits, selon Statistique Canada.

Pour un revenu total moyen des individus avec une erreur type de 500 \$ par exemple, le revenu moyen estimé a 68 % des chances de se trouver à moins de 500 \$ du revenu moyen réel et 95 % des chances de se trouver à 1 000 \$ du revenu moyen réel. Lorsque l'erreur type du revenu moyen est élevée, le revenu moyen publié au recensement perd son sens par manque de fiabilité. Ainsi, dans le cas où la somme des erreurs types de deux revenus moyens comparés est plus élevée que l'écart qui sépare ces revenus, le revenu le plus bas a un tiers des chances d'être en réalité le plus élevé des deux.

Seuils de faible revenu

Statistique Canada estime qu'un revenu est faible lorsqu'il oblige une famille économique ou une personne hors famille économique à dédier une partie très élevée de son revenu total au paiement de la nourriture, du logement et des vêtements. Cette partie est jugée très élevée lorsqu'elle dépasse d'au moins 20 points de pourcentage la proportion moyenne pour les familles de tailles correspondantes.

Puisque le revenu requis varie selon le nombre de personnes à nourrir, à loger et à habiller, les seuils en bas desquels un revenu est jugé faible sont fixés selon la taille de la famille (allant d'une personne à sept personnes et plus). De même, le coût du logement en particulier étant plus élevé dans les villes que les campagnes, les seuils de faible revenu sont ajustés en fonction de la taille de la population des secteurs de résidence.

Famille économique

Statistique Canada définit la famille économique comme un groupe d'au moins deux personnes résidant dans un même logement et qui forment un couple ou partagent un lien de parenté. Une famille économique peut compter un couple seul, un couple ou un parent avec des enfants, des frères et sœurs, des grands-parents, etc. Une famille d'accueil constitue aussi une famille économique. Les personnes qui vivent seules dans leur logement ou avec des personnes qui ne font pas partie de leur parenté (des colocataires par exemple) sont rassemblées dans le groupe des personnes hors famille économique.

Taux de prévalence du faible revenu

Le taux de prévalence du faible revenu représente la proportion des familles économiques ou personnes hors famille économique dont le revenu est inférieur au seuil fixé selon le lieu de résidence et le nombre de personnes dans la famille. Ce seuil est évalué par Statistique Canada à la fois pour le revenu avant impôt et le revenu après impôt.

Chômage

Statistique Canada définit une personne en chômage comme une personne qui se retrouve sans emploi salarié et sans travail autonome durant la semaine précédant la date du recensement. Cette personne doit aussi avoir activement cherché un emploi ou été mise à pied temporairement au cours des quatre semaines précédant le recensement, ou avoir pris des arrangements pour se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant le recensement (Statistique Canada 2010 : 10).

Il est important de noter que le nombre de personnes en chômage indiqué pour un territoire donné ne correspond pas au nombre de personnes recevant des prestations de l'assurance-emploi au moment du recensement. Le nombre de personnes en chômage sera normalement plus élevé que celui des prestataires, car les conditions d'admissibilité au régime de l'assurance-emploi sont plus restrictives que la définition de Statistique Canada.



